

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Mardi 19 juin 2012

*Application de l'art. 152 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Examen du calendrier de travail relatif au forum sur la chasse</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, MM. Mouyard, Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	2
<i>Préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2011, transmise par la Cour des comptes en application de l'article 77 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991 (Doc. 4-IVe (2011-2012) N° 1) 8.2 Division organique 15 – Agriculture, ressources naturelles et environnement - 8.2.1 Programme 12 – Espace rural et naturel - 8.2.2 Programme 04 – Aides à l'agriculture et 11 – Nature, forêt, chasse-pêche - 8.3 Division organique 16 – Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - 8.3.1 Programme 21 – Monuments, sites et fouilles - 8.7 Les programmes cofinancés par les fonds européens – Respect de la règle « N+2 » - 8.7.7. Le programme cofinancé par le FEADER</i>	4
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	4
<i>Absences motivées</i>	4
<i>Exposé de deux représentants de la Cour des comptes</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Stassart, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes, M. Mouyard, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	5
<i>Échange de vues</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, MM. Mouyard, Saint-Amand, Mme Fassiaux-Looten, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	9
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	14
<i>Reprise de la séance</i>	14
<i>Interpellations et questions orales</i>	14
<i>Question orale de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement des travaux de la sécurisation de la RN 98 »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	14
<i>Question orale de Mme Saenen à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avancement des travaux du canal Seine Nord Europe »</i>	

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Saenen, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	16
<i>Question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la réouverture du canal Pommeroeul-Conde »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	17
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur les murs « anti-bruit »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	19
<i>Question orale de M. Binon à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement des aménagements prévus au carrefour dit du Panama à Gozée »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	21
<i>Question orale de M. Saint-Amand à M. Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le stationnement des poids lourd dans les aires de repos »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Saint-Amand, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	22
<i>Question orale de M. Wahl à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le financement du tronçon reliant les deux accès du zoning de Jodoigne »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Wahl, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	24
<i>Question orale de M. Binon à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN53 entre Gozée et Beaumont »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	26
<i>Question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'accès à l'information en matière de sécurité routière »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Saint-Amand, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	27
<i>Question orale de M. Noiret à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la décision de construire la route N684 dite « Tihange-Tinlot »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Noiret, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	30

Question orale de Mme Servaes à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la planification des chantiers et l'incidence des travaux publics sur le secteur de la construction et les entreprises wallonnes »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Servaes, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 31

Question orale de M. Hazée à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les contrats de gestion des ports autonomes »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 33

Question orale de M. Hazée à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le suivi des vellétités fédérales de réduire à nouveau le service postal »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 34

Question orale de M. Elsen à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avenir des jeunes agriculteurs »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Elsen, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 35

Question orale de M. Binon à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le risque de disparition de la filière du lait bio en Wallonie »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 36

Question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le commerce des semences »

Orateurs : M le Président, M. Saint-Amand, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 38

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les conventions annuelles pour la recherche agricole »

Orateurs : M le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 39

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le financement des conseillers en mesures agro-environnementales »

Orateurs : M le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 41

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les subventions relatives aux halls-relais agricoles »

Orateurs : M le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	44
<i>Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'usage de pesticides chez les agriculteurs »</i>	
Orateurs : M le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	45
<i>Question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la reconnaissance européenne du bœuf Blanc-Bleu belge »</i>	
Orateurs : M le Président, M. Crucke, Mme la Présidente, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	47
<i>Reprise de la séance.....</i>	49
<i>Question orale de M. Desgain à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les activités de paint-ball et d'air-soft en milieu forestier et à proximité de zones natura 2000 »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Desgain, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	49
<i>Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'interdiction d'un pesticide suisse»</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	51
<i>Question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les plantes invasives»</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Saint-Amand, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	52
<i>Question orale de M. Saint-amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le fauchage tardif»</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Saint-Amand, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	54
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le plan communal de développement rural (PCDR) d'Esneux»</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	55
<i>Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la participation de l'IPW au MIPIM de Cannes »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la	

Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	56
<i>Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les monuments pouvant participer aux Journées du Patrimoine »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	57
<i>Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'identification des biens classés par les nouvelles technologies »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	58
<i>Question orale de Mme Cremasco à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avenir de l'Archéoforum de Liège »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cremasco, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	60
<i>Interpellation de Mme Cremasco à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'intégration et la valorisation du patrimoine présent sur le site Val Saint-Lambert »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cremasco, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	62
<i>Liste des intervenants.....</i>	64
<i>Abréviations courantes.....</i>	65

Présidence de Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

- La séance est ouverte à 9 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. - Je me permets de débiter notre commission puisque le quorum est atteint. Cela nous permet d'entamer, avant de donner la parole aux représentants de la Cour des comptes, le premier point à l'ordre du jour, l'organisation des travaux.

Les questions orales :

- de Mme Targnion sur « le calendrier du réaménagement de voiries régionales à Verviers » ;
- de M. Prévot sur « la sécurisation de la RN924 dans la traversée de Cognelée » ;
- de M. Prévot sur « la mise en clignotant des feux lumineux sur les voiries régionales afin de réguler la circulation » ;
- de M. Kilic sur « le nombre de morts sur les routes wallonnes » ;
- de M. Stoffels sur « les nuisances sonores dans le village de Walhorn liées aux infrastructures routières et ferroviaires » ;
- de M. Stoffels sur « la mise en chantier de la RN827 » ;
- de M. Miller sur « le chaos créé par les poids lourds à la frontière française » ;
- de M. Prévot sur « l'aménagement d'un système de détection de bus sur la ligne 27 » ;
- de M. Prévot sur « l'état inquiétant des passages piétons du pont de Louvain et du pont d'Heuvy » ;
- de M. Borsus sur « la demande par la Flandre d'une indication géographique protégée (IGP) pour le blanc-bleu belge (BBB) » ;
- de M. Stoffels sur « l'Observatoire des prix » ;
- de M. Stoffels sur « l'élevage en Wallonie » ;
- de M. Stoffels sur « le verdissement de la politique agricole commune » ;
- de M. Borsus sur « la clôture des cours d'eau » ;
- de M. Borsus sur « le dossier de la brucellose » ;
- de M. Prévot sur « les risques pesant sur les concours bovins lors de la Foire agricole de Libramont » ;
- de M. Prévot sur « le suivi de la maladie de Schmallenberg » à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine sont retirées.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. - Y a-t-il une proposition de décret ou de résolution que l'un des parlementaires souhaite faire remonter à l'ordre du jour ?

Je pose la question par principe en rappelant que lors de notre prochaine commission, le budget sera inscrit à l'ordre du jour. Il ne nous reste donc plus que deux séances de commission avant les vacances parlementaires.

Je constate qu'il n'y a pas de demande à cet égard.

Examen du calendrier de travail relatif au forum sur la chasse

Mme la Présidente. - Pour rappel, une demande émanait de l'un ou l'autre parlementaire pour que M. le Ministre nous fasse un état des lieux sur les avancées des travaux du forum de la chasse au sein de notre commission.

Lors de cette demande, le quorum n'était pas atteint, ce qui empêchait la prise de décision. Je soumetts donc, une nouvelle fois, cette proposition à la commission et je sollicite votre accord pour que, soit la prochaine fois sachant qu'on aura le budget, soit dans quatre semaines, on puisse traiter ce point.

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Merci, Madame la Présidente. Effectivement, ce n'est pas la première fois que l'on en parle en commission. Vu l'avancée des travaux du forum de la chasse et des annonces du ministre par rapport à un certain nombre d'éléments concernant la chasse, il serait intéressant que la commission puisse débattre de ce sujet, voire même organiser des auditions.

Malgré un certain nombre d'annonces, on n'ignore, à long ou à moyen terme, la direction dans laquelle on veut aller. Un débat sur le sujet serait donc tout à fait intéressant. Je suis même favorable à l'organisation d'un certain nombre d'auditions en la matière puisque, pour l'instant, il semblerait que les éventuelles modifications avancées se feraient par arrêté ministériel, laissés à l'initiative du gouvernement. Le sujet pourrait, à la limite, ne pas du tout être discuté autour cette table. Je pense qu'on passerait alors à côté de quelque chose. Débattre sur le sujet ne pourrait qu'enrichir la discussion.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (P.S.). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je ne voudrais pas laisser M. Mouyard tout seul.

Nous avons déjà abordé ce sujet en commission, nous n'en allons pas en faire les rétro-actes, mais il me semble, en effet, que ce débat soit utile et nécessaire. Toutefois, il serait intéressant que le gouvernement ait validé la note d'orientation, comme ce fut le cas pour le CWATUPE, avant que le débat n'ait lieu en commission. En outre, lorsque ce débat aura lieu, il ne faudra pas oublier d'y adjoindre la proposition de décret de notre estimée, honorable et très chère collègue, Mme Fassiaux-Looten.

Mme la Présidente. - Quelqu'un souhaite-t-il intervenir par rapport à ces deux propositions ?

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je dirais justement le contraire. Il faudrait que l'on puisse avoir un débat avant que quoi que ce soit ne soit définitivement décidé au niveau du gouvernement. L'idée est de pouvoir échanger les différentes opinions et enrichir le débat. Même M. le Ministre pourrait éventuellement en retirer quelques idées de ce débat et des auditions, s'il y en a. Il est toujours très intéressant d'avoir les avis des uns et des autres avant que des décisions définitives ne soient prises. Je ne vois pas en quoi il serait productif d'avoir un débat après que toutes les décisions aient été prises.

Mme la Présidente. - Je propose à M. le Ministre de donner son avis, puisque c'était son idée de nous tenir au courant des avancées. Cela va également dans le sens de la suggestion de M. Mouyard, à savoir récolter l'avis des parlementaires avant de finaliser le travail au gouvernement.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Il y a effectivement une note d'orientation. Les discussions vont commencer en intercabinet cette semaine et la note sera soumise au gouvernement ce jeudi 28 juin 2012. La mise en œuvre des mesures contenues dans cette note ne se fera que par arrêté. Nous pourrions effectivement faire l'impasse sur le débat au parlement, ce qui serait dommage. Je n'ai aucun problème à ce que, en marge de la discussion du budget, on organise une deuxième commission.

Pour rappel, c'est une note globale comprenant 25 mesures qui s'orientent essentiellement sur notre volonté de réduction des populations de sangliers et de cervidés. Voilà une stratégie globale qui, même après discussion au gouvernement, devra encore faire l'objet de tous les arrêtés successifs pour sa mise en œuvre. En débattre entre nous début juillet reste donc toujours fort utile pour orienter certains de ces points.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (P.S.). - M. le Ministre parle de sagesse. Nous suivons cette proposition pour que le débat puisse être le plus productif, positif et cohérent possible. Il serait intéressant que, lorsque le gouvernement aura validé cette note, le

parlement puisse en être saisi.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je ne peux qu'être d'accord avec M. le Ministre puisque cela va dans le sens de ce que j'ai demandé. Si j'entends bien, la note d'orientation devrait être approuvée jeudi prochain. On pourrait faire en sorte de retarder un peu les choses pour qu'on puisse discuter avant que ces grandes orientations, qui auront quand même une influence sur les décisions, soient réellement prises au niveau du gouvernement. Il faudrait essayer de faire coïncider le mieux possible les travaux parlementaires et ceux du gouvernement.

Je remercie M. le Ministre d'avoir cette ouverture sur un sujet qui ne doit pas être polémique. Il s'agit simplement d'échanger les idées et voir s'il peut y avoir consensus ou pas dans un but tout à fait positif.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - C'est un sujet qui ne doit effectivement pas être polémique, même s'il reste un peu passionnel à certains moments.

Je vais donner plusieurs précisions. D'abord, on cite souvent « Les conclusions du travail du forum » mais je précise que le forum ne s'est plus réuni depuis janvier. Les propositions formulées seront le résultat du travail réalisé dans mon cabinet, en concertation avec une série d'acteurs. Ce n'est plus en tant que tel que le forum chasse, mis en place l'année dernière, a orienté ses propositions.

Deuxièmement, ce qui sera présenté au gouvernement, c'est non seulement une note avec un ensemble de mesures, mais c'est aussi, en première lecture, l'arrêté de nourrissage. Cet arrêté est déjà tout à fait formalisé tandis que le reste est un ensemble de mesures qui devront ensuite, si j'obtiens l'accord de mes collègues, faire l'objet d'une série d'arrêtés. Comme nous sommes de toute façon en première lecture, les sujets que nous pourrions aborder début juillet pourraient éventuellement venir modifier ces textes et les enrichir.

Mme la Présidente. - Il s'agit maintenant de prendre une décision. Décidons-nous de joindre ce débat aux travaux budgétaires ou décidons-nous de le mener à un moment bien séparé ? Ce débat sera donc mené soit le 2 juillet, soit le jeudi 5 juillet après-midi, comme d'habitude quand on a un travail supplémentaire. Pourriez-vous vérifier vos agendas pour me confirmer l'une ou l'autre idée ?

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (P.S.). - Personnellement et pour être pragmatique, je pense que deux réunions sont nécessaires. En tout cas, peut-être que le budget et la chasse pourraient être traités le lundi tandis que les questions seraient reportées le jeudi, si vous comprenez la démarche.

Mme la Présidente. - C'est une idée intéressante, vu que se déplacer rien que pour un rapport, c'est un peu court. Au niveau de la présence et du quorum, on sera nécessairement plus nombreux quand il s'agit de débattre du budget.

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je n'ai pas de problème par rapport à la proposition qui est faite. Comme je le signalais, je pense utile de prévoir, en plus du débat, un certain nombre d'auditions. Comment voyez-vous cela dans l'agenda ?

Mme la Présidente. - Vous devez nous faire des propositions dès à présent et à nous de contacter les personnes proposées pour voir si elles sont disponibles. Cependant, nous ne pourrions plus adapter la journée suivant la disponibilité des intervenants. Il s'agit donc de décider maintenant si on aura un débat dans notre commission, le même jour que le budget alors que les questions auront lieu le jeudi. Ce principe doit être acté. Pour les auditions, vous devez me faire des propositions le plus tôt possible pour que je puisse les soumettre à la Conférence des présidents. Il y a moyen de se concerter avant la fin de la commission.

M. Mouyard (MR). - Oui.

Mme la Présidente. - Il y a, en effet, moyen de se concerter. On peut aussi débiter par un débat et poursuivre nos travaux avec des auditions deux semaines plus tard, puisqu'il nous restera une séance de travail.

M. Mouyard (P.S.). - On pourrait donc entamer le débat dans 15 jours et avoir les auditions dans un mois.

Mme la Présidente. - Cela nous permettrait de voir la nécessité d'organiser ou non des auditions suite à notre débat.

M. Mouyard (P.S.) - Ce n'est pas un problème.

Mme la Présidente. - On convient que la proposition de M. Senesael est de sagesse et que l'on aura deux moments de travail dans 15 jours.

**PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE 2011, TRANSMISE PAR LA COUR DES COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 77
DES LOIS SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT, COORDONNÉES LE 17 JUILLET 1991 (DOC. 4-IVe
(2011-2012) N° 1)**

8.2 Division organique 15 – Agriculture, ressources naturelles et environnement

8.2.1 Programme 12 – Espace rural et naturel

8.2.2 Programme 04 – Aides à l'agriculture et 11 – Nature, forêt, chasse-pêche

8.3 Division organique 16 – Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie

8.3.1 Programme 21 – Monuments, sites et fouilles

8.7 Les programmes cofinancés par les fonds européens – Respect de la règle « N+2 »

8.7.7. Le programme cofinancé par le FEADER

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2011, transmise par la Cour des comptes en application de l'article 77 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991 (Doc. 4-IVe (2011-2012) N° 1).

Les matières suivantes sont concernées :

- *8.2 Division organique 15 – Agriculture, ressources naturelles et environnement*
- *8.2.1 Programme 12 – Espace rural et naturel – p. 68*
- *8.2.2 Programme 04 – Aides à l'agriculture et 11 – Nature, forêt, chasse-pêche – pp. 68 à 71*
- *8.3 Division organique 16 – Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie*
- *8.3.1 Programme 21 – Monuments, sites et fouilles – pp. 71 et 72*
- *8.7 Les programmes cofinancés par les fonds européens – Respect de la règle « N+2 »*
- *8.7.7. Le programme cofinancé par le FEADER – pp. 87 à 88*

La Cour des comptes est représentée aujourd'hui par Mme Mercier et M. Stassart.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - M. Mouyard est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (P.S.) - Je voulais juste signaler l'absence de M. Stoffels qui est membre effectif dans la commission du Ministre Nollet au même moment.

Mme la Présidente. - Je pense que cela vaut pour d'autres commissaires qui ne pourront pas être présents aujourd'hui. Le travail en parallèle avec d'autres commissions excuse certains parlementaires.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Mercier.

Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, Messieurs et Mesdames les députés, nous allons vous présenter l'analyse de l'exécution du budget 2011 pour les matières qui concernent cette commission, c'est-à-dire l'agriculture, le patrimoine ainsi que la ruralité et les travaux publics.

Notre intervention se fera en deux parties : M. Stassart présentera les deux premiers points qui concernent la Division organique 15 – Agriculture, ressources naturelles et environnement ainsi que la Division organique 16 – Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie.

Je terminerai par l'analyse des programmes cofinancés par les fonds européens – Respect de la règle « N+2 ».

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stassart.

M. Stassart, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les députés, je commencerai par le Programme 12 – Espace rural et naturel au sein de la Division organique 15.

Au sein du Programme 12 de la Division organique 15, la cour a pu observer des mouvements importants de crédits après le deuxième ajustement du budget 2011. C'est l'allocation de base 12.05 relative aux travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics domaniaux. C'est cette allocation de base qui est principalement concernée par ces mouvements.

En effet, le crédit d'engagement de cette allocation de base a été augmenté de 3,7 millions d'euros soit 94 % en moyens d'action, portant ainsi ce crédit à 7,7 millions d'euros. Le crédit d'ordonnancement a, quant à lui, été accru de 2,3 millions d'euros soit 48,9 % en moyens de paiement, le portant à 7 millions d'euros. Ces réallocations ont été réalisées par les arrêtés ministériels n°2011/184 et 2011/203 des 7 et 13 décembre 2011.

Il faut signaler que cette allocation de base avait déjà connu une réallocation de crédit importante dans le cadre du budget 2010 et selon les informations transmises à la cour, ces augmentations de crédit dans le cadre des budgets 2010 et 2011 ont été rendues nécessaires suite aux importantes intempéries, tempêtes et inondations d'août et novembre 2010 ainsi que de janvier 2011.

Les taux d'utilisation des crédits en engagement - 65,8 %, soit 5 050 000 euros et en ordonnancement ,78,34 %, soit 5 499 000 euros – démontrent cependant qu'une partie des montants réalloués à cette allocation de base n'a finalement pas été utilisée.

J'en arrive à la deuxième analyse relative à la Division organique 15 et qui porte sur le réseau Natura 2000. Pour rappel, ce réseau est un ensemble de sites naturels européens dont l'objectif est de préserver la diversité biologique par la conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvage dans les États membres. Les directives européennes relatives à Natura 2000 ont été traduites en droit wallon par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

Concrètement, sur le territoire wallon, 240 sites ont été sélectionnés en collaboration avec la Commission européenne. Ceci couvre une superficie de 220 944 hectares, soit environ 13 % du territoire wallon. Cependant, seuls huit sites ont fait l'objet d'un arrêté de désignation. Celui-ci constitue en fait la base légale de la protection d'un site Natura 2000. C'est à partir de cette base que les mesures générales et spécifiques de prévention doivent être appliquées. Ils constituent, en effet, la base légale nécessaire au paiement des indemnités compensatoires versées aux propriétaires forestiers.

Au niveau budgétaire, les crédits destinés aux sites Natura 2000 sont imputés sur plusieurs allocations de base du Programme 15.04 – Aides à l'agriculture et du Programme 15.11 – Nature, forêt, chasse-pêche. Le détail de ces allocations de base se trouve en note subpaginale de la page 69 du rapport.

Pour l'ensemble de ces allocations de base dédiées au plan Natura 2000 de ces deux programmes, les montants engagés en 2011 ont augmenté par rapport à 2010 alors que les montants ordonnancés ont, quant à eux, diminué. En effet, les moyens d'action avaient été consommés à hauteur de 3 millions d'euros en 2010 et cette consommation a atteint 7 millions d'euros en 2011, soit une augmentation de 234 %. Cette augmentation des engagements s'explique notamment par l'adoption du régime de protection pour l'ensemble des 240 sites sélectionnés. Depuis 2011, les 232 sites

n'ayant pas encore fait l'objet d'un arrêté de désignation sont considérés comme étant des sites candidats au réseau Natura 2000 et sont également couverts par l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2011. L'objectif de ces mesures étant d'éviter la détérioration des habitats naturels et d'espèces ainsi que la perturbation significative des espèces pour lesquels ces sites ont été sélectionnés ou désignés.

Quant aux ordonnancements, ils sont passés de 3 millions d'euros en 2010 avec un taux d'utilisation de 75,6 % à 2,8 millions d'euros en 2011 avec un taux d'utilisation de 33,97 %.

Concernant le Programme spécifique 15.04, les moyens d'action et les moyens de paiement ont été consommés respectivement à concurrence de 72,9 % et de 49,5 %.

Selon les montants figurant au tableau 28 de la page 69, cela représente 2 250 000 euros en moyens d'action et 1 500 000 euros en moyens de paiement. Ces faibles taux d'utilisation s'expliquent par l'absence d'application informatique ainsi que par la complexité de la mise en oeuvre du régime Natura 2000 pour les propriétaires forestiers.

En effet, depuis 2011, ces propriétaires ont dû remplir pour la première année une déclaration de superficie et également assimiler une série de nouvelles notions. Ce nouveau cadre administratif a rendu le processus déclaratif difficile à appréhender pour le propriétaire forestier.

Par conséquent, de nombreuses déclarations de superficie étaient incomplètes, entraînant un surpoids de travail pour l'administration. En décembre, seule la moitié des dossiers rentrés étaient complets et pouvaient être mis effectivement en paiement.

J'en arrive maintenant au programme 15.11. Les moyens d'action et les moyens de paiement étant consommés respectivement à concurrence de 98,1 % et de 24,6 %, soit selon les montants figurant au tableau 29 de la page 70 : 4,676 millions euros en moyens d'action et 1,256 million euros en moyens de paiement.

Le taux d'ordonnement faible sur ce programme s'explique tout d'abord par le fait qu'aucun ordonnancement n'a été réalisé sur les crédits de l'allocation de base 43.04 doté de crédits à hauteur de 2,2 millions d'euros. En effet, l'administration est dans l'attente des informations nécessaires en provenance du SPF Finance.

Deuxième facteur explicatif concernant les allocations de base 53.05, 53.04 et 63.07, qui n'ont fait également l'objet d'aucun ordonnancement, c'est que les demandes de liquidation des subventions anticipées par l'administration et sur lesquels étaient basées les prévisions ne sont finalement pas intervenues.

En effet, le fait que les dossiers Natura 2000 puissent être liquidés jusqu'à 22 mois après leur engagement complexifie l'établissement des prévisions pour l'administration.

J'en arrive maintenant au troisième point qui porte sur le programme 21- Monuments, sites et fouilles de la Division organique 16. Les observations de la cour portent sur deux allocations de base. Premièrement, l'allocation de base 63.12 – Subventions pour la restauration de monuments classés ouverts au culte, travaux de sauvegarde, y compris, les fouilles. Cette allocation de base est destinée à couvrir les travaux de restauration des parties classées des monuments ouverts aux cultes. Au budget 2011, elle était dotée de crédits dissociés d'engagement à hauteur de 3,8 millions d'euros et de crédits dissociés d'ordonnement à hauteur de 5,1 millions d'euros. Le taux de consommation des crédits d'ordonnement s'élevait en fin d'année à 92,1 %.

Il convient toutefois de relever que ces crédits se sont révélés insuffisants en cours d'exercice pour faire face à toutes les demandes de liquidation et que faute de crédits, les paiements ont été interrompus durant plus de quatre mois.

En effet, alors que l'administration avait attiré l'attention du ministre dès le mois de juin et avait signalé que le crédit alloué à la restauration et à la mise en valeur des monuments classés serait insuffisant pour rencontrer l'ensemble des demandes, les liquidations n'ont pu reprendre pour cette allocation de base qu'après les réallocations effectuées en fin d'exercice budgétaire.

Le deuxième constat relatif au programme 21 concerne l'allocation de base 70.01 – Acquisition, restauration et mise en valeur de monuments, de sites, d'ensembles architecturaux classés et de sites d'intérêt archéologique et scientifique appartenant à la région, y compris les fouilles. Cette allocation de base est en fait destinée à couvrir l'intervention régionale dans la restauration d'édifices classés appartenant à la région ou à d'autres organismes assimilés. Dans ce domaine, la plupart des opérations sont menées sur le terrain par l'institut du patrimoine wallon qui a dans ses missions la valorisation des monuments classés qui sont la propriété de la Région wallonne.

Les dépenses supportées par leur budget régional consiste dès lors, le plus souvent, en des remboursements à

l'institut des travaux payés aux entrepreneurs et préfinancés par celui-ci. Au budget 2011, cette allocation de base était dotée de 4,9 millions d'euros en crédits dissociés d'engagement et de 5,3 millions d'euros en crédits dissociés d'ordonnancement.

Le taux de consommation des crédits d'ordonnancement a été de 59,44 % laissant un solde non utilisé de 2,1 millions d'euros. Pourtant l'administration fonctionnelle a, en fin d'exercice 2011, introduit dans l'application comptable informatisée (GCOM) quatre demandes de paiement au profit de l'IPW pour des travaux effectués à La Louvière, Stavelot et Amay pour ce même montant total de 2,1 millions d'euros. Ces dossiers ont cependant été annulés par l'administration du budget sans autre forme d'explication.

Les dépenses relatives au centre de la céramique de La Louvière et au centre culturel et à l'Abbaye de Stavelot ont été liquidés à charge du budget 2012 tandis que le budget de restauration du Moulin de la Paix Dieu à Amay n'a pu être ordonnancé à ce jour, faute de crédits d'ordonnancement disponibles suffisants en 2012.

La présentation de ce dernier constat constitue l'ultime point que je voulais parcourir. Il me reste donc à vous remercier pour votre attention et à passer la parole à ma collègue Mme Mercier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Mercier.

Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Je vais vous présenter le point concernant les programmes européens pour le Fonds européen – respect de la règle « N+2 ».

Avant tout, je rappellerai la règle de dégageement d'office à laquelle sont soumis certains programmes européens afin d'accélérer la mise en oeuvre des programmes et de contribuer à leur bonne gestion financière.

Cette règle prévoit que pour un programme opérationnel, toute partie d'un engagement budgétaire communautaire qui n'a pas été utilisée pour le paiement du préfinancement ou pour des paiements intermédiaires, ou pour laquelle aucune demande de paiement remplissant les conditions prévues n'a été transmise à la commission, au plus tard le 31 décembre de la deuxième année suivant celle de l'engagement budgétaire est, sauf exception prévue, dérogée d'office et dès lors définitivement perdue.

L'analyse qui va suivre va faire le point sur l'application de la règle « N+2 » sur les programmes auxquels la Région wallonne prend part et pour lesquels elle agit en tant qu'autorité de gestion pour la programmation 2007-2013.

L'examen portera sur les programmes cofinancés par le Fonds européen de développement régional, qu'on appelle le FEDER, et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les programmes relevant du Fonds social européen sont examinés dans la préfiguration des résultats de l'exécution du budget 2011 pour la Communauté française.

Concernant le programme cofinancé par le FEDER, dans le cadre de l'intervention FEDER, la Région wallonne bénéficie d'un programme ressortissant à l'objectif de « convergence » et d'un programme ressortissant à l'objectif de « compétitivité régionale et emploi ». Elle participe également à cinq programmes de coopération territoriale. Le programme INTERREG IV– Wallonie, France, Flandre est l'unique programme de coopération territoriale examiné dans la mesure où il est le seul dont la région est l'autorité de gestion commune.

Un mot sur les spécificités. Il s'agit également ici d'un rappel. En raison d'un démarrage plus lent que prévu des programmes et dès lors d'une approbation tardive, il a été décidé de prolonger le délai de calcul du dégageement d'office de l'engagement budgétaire annuel relatif à la contribution annuelle totale pour 2007 et ce, dans le but d'améliorer l'absorption des crédits engagés pour certains programmes opérationnels. De la sorte, les délais applicables au dégageement d'office ne s'appliquent pas à l'engagement budgétaire annuel relatif à la contribution annuelle totale pour l'exercice 2007.

Le montant à dégager d'office est calculé en ajoutant un sixième de l'engagement budgétaire annuel relatif à la contribution annuelle totale pour l'exercice 2007 à chacun des engagements budgétaires pour les exercices suivants, c'est-à-dire de 2008 à 2013.

Dans le cadre du FEDER, les demandes de paiement transmises à la commission correspondent aux dépenses payées par les bénéficiaires, certifiées par l'autorité de certification et sur lesquelles sont appliqués les taux de cofinancement qui ont été fixés.

Pour le premier programme, dont le programme opérationnel convergences qui dépend du FEDER, le budget du programme opérationnel pour 2011 s'élève à 1 069 000,9 euros, dont une contribution maximale du FEDER de 492,2

millions d'euros. À la demande de la Région wallonne, la Commission européenne a approuvé le 5 octobre 2005 une modification du taux du cofinancement du FEDER pour ce programme, c'est-à-dire opérationnel convergences à raison des circonstances économiques peu favorables. Ce taux de cofinancement est dès lors passé de 41,99 % à 60 %.

Le montant à justifier au 31 décembre 2011 correspond aux deux premières tranches recalculées desquelles sont déduites les avances versées par la commission entre 2008 et 2009 au titre du préfinancement. Le montant des demandes de remboursement adressées à la commission s'élève en date du 31 décembre 2011 à 192,8 millions d'euros. Cette somme correspond à la participation FEDER sur l'ensemble des dépenses certifiées depuis le début de la programmation. Ce montant est supérieur au montant justifié, de sorte que la règle « N+2 » est respectée sur ce programme.

Pour le programme suivant, c'est-à-dire le programme opérationnel « compétitivité et emploi », le montant pour le FEDER s'élève à 282,5 millions d'euros pour un budget total de 720,4 millions d'euros. Le montant justifié au 31 décembre, de la même façon, correspond en tout cas aux deux tranches recalculées desquelles sont déduites les avances versées au titre du préfinancement. De la même façon, le montant qui a été utilisé permet de respecter la règle « N+2 », comme vous pouvez le constater dans le rapport de la cour.

Le programme suivant, c'est le programme Interreg France-Wallonie-Flandre. Le budget total de ce programme s'élève à 284,5 millions d'euros, dont un concours FEDER à hauteur de 138,1 millions d'euros. Les avances s'élèvent à 10,4 millions d'euros pour l'ensemble de la période.

De la même façon, sans entrer dans les détails, le montant utilisé est supérieur au montant à justifier de sorte que la règle « N+2 » est respectée.

Le dernier programme est le programme FEADER. Le montant, en tout cas pour le FEADER, au niveau du budget initial, s'élevait à 477 millions d'euros dont 194,1 millions d'euros étaient couverts par le cofinancement de l'Union européenne.

Suite à une demande de révision approuvée par la commission en date du 26 février 2010, le budget afférant à la mise en oeuvre du programme s'élève désormais à 555,3 millions d'euros pour l'ensemble de la période. La participation maximale du FEADER est fixée à 233,3 millions d'euros, ce qui correspond à une augmentation d'environ 20 % des moyens européens sur l'ensemble de la période.

Dans le cadre du FEADER, les demandes de paiement transmises à la commission correspondent à des dépenses déjà payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur agréé pour la mise en oeuvre de l'opération. L'organisme payeur, au niveau de la Région wallonne, c'est la DGARNE, la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

La situation comptable est présentée dans le rapport de la cour au tableau 40.

Le montant à justifier au 31 décembre 2011 s'élevait à 75,6 millions d'euros. Les montants qui ont été versés à titre d'avance pour le préfinancement s'élèvent à 16,3 millions d'euros.

Le montant des demandes de paiement adressées à la commission s'élève, au 31 décembre, à 133,3 millions d'euros. Cette somme correspond à la part FEDER de l'ensemble des dépenses payées par l'organisme payeur depuis le début de la programmation. Ce montant est supérieur au montant à justifier, comme pour les autres programmes, la règle de N+2 a été respectée.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. - Je remercie Mme Mercier et M. Stassart.

Mme la Présidente. - Monsieur le Ministre répond-il tout de suite aux questions de la cour avant le débat ? Cela éclaircira déjà certaines questions.

M. Mouyard (MR). - Il n'y a évidemment pas de problème à ce que M. le Ministre donne quelques précisions au préalable.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Tout d'abord, je voudrais remercier les représentants de la Cour des comptes pour leur analyse et leur présentation.

Sur l'AB 12.05, il y a quelques travaux d'entretien des cours d'eau, effectivement, comme cela a été dit, suite aux intempéries 2010 et 2011. C'est un programme assez ambitieux d'entretien et de réparation qui avait été arrêté. Pour assurer son refinancement, des réallocations de crédits ont eu lieu fin 2011, mais l'ensemble des réallocations n'ont pas pu être utilisées, ce qui donne l'impression d'une sous-utilisation. En fait, il y a eu une utilisation supérieure à l'engagement budgétaire de début d'année, mais l'ensemble des réallocations n'ont pas pu être utilisées.

Concernant le réseau Natura 2000, effectivement, l'augmentation des moyens engagés est imputable au fait que l'ensemble des sites sont dorénavant couverts, depuis l'arrêté du 24 mars 2011, par le régime de protection provisoire et de prévention générale. C'est ce qui justifie évidemment l'augmentation des montants.

Pour le programme 15.04, aide à l'agriculture, il faut confirmer que, depuis lors, une convention a été conclue par la région avec le syndicat des propriétaires forestiers, de façon à apporter à ces derniers une aide leur permettant de mieux appréhender le processus déclaratif, puisqu'il y avait apparemment un souci à ce niveau-là et que l'application informatique est à présent opérationnelle, application à laquelle la Cour des comptes fait allusion.

Toujours concernant Natura 2000, dans le programme 15.11, il y a un constat établi sur un faible taux d'ordonnancement. Mais, effectivement, le SPF Finances doit encore fournir les informations nécessaires concernant les compensations aux pouvoirs publics et les demandes de liquidation des subventions se sont aussi avérées inférieures aux prévisions de l'administration.

Concernant le patrimoine AB 63.12, l'administration avait elle-même, dans un premier temps, sollicité une réduction des moyens de paiement. Il s'agit des travaux de sauvegarde, y compris les fouilles. Finalement, des réallocations ont dû être organisées relativement tardivement, en fin d'année, et la liquidation n'a pu avoir lieu qu'en toute fin d'année. Il y a eu effectivement une période de quatre mois lors de laquelle il était impossible d'engager les montants.

J'en viens à l'AB 70.01, une série de paiements, quatre, ont pu être engagés après réallocation, mais n'ont pas été confirmés. J'imagine que cela a été évoqué largement en Commission du budget, dans le contexte du monitoring budgétaire de fin d'année, puisque certaines opérations n'ont pas été autorisées. Quelques paiements sont, comme cela, restés bloqués à la fin de l'année 2011, exécutés depuis sur les crédits de l'exercice 2012. Ils ne l'ont pas été sur 2011, ils l'ont été sur 2012. Cela dépend parmi ceux-ci, mais il y en a un qui ne l'est pas aujourd'hui et qui le sera après l'ajustement.

Voilà, en ce qui concerne les programmes cofinancés par les Fonds européens.

Concernant le respect de la règle « N+2 », comme vous l'avez dit, pour tous les programmes, notamment le FEADER, le montant des demandes de paiement adressées à la commission est supérieur au montant à justifier, de sorte que la règle « N+2 » est toujours respectée.

Pour donner une précision à nouveau sur le patrimoine et ce que vous évoquiez, Monsieur Mouyard, à l'instant de sorte que la règle « N+2 » soit toujours respectée.

Pour préciser mon propos sur le patrimoine, par rapport à ce que vous évoquiez, Monsieur Mouyard, à l'instant, à la faveur du premier ajustement, dans deux semaines, les moyens de paiement inscrits sur l'AB 70.01 seront majorés de 500 000 euros, ce qui permettra de mettre en liquidation le dossier de restauration qui reste en attente et celui du Moulin de la Paix Dieu à Amay.

Mme la Présidente. - Je demande à la cour si elle a quelques remarques à formuler par rapport au retour de M. le Ministre.

Echange de vues

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Madame la Présidente, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier la Cour des comptes pour son exposé et le rapport réalisé.

J'ai simplement quelques questions et précisions par rapport à tout cela.

Pour ce qui est du programme 15.12 - Espace rural et naturel -, plus précisément l'AB 12.05 qui concerne une augmentation de crédits dans le cadre des budgets 2010 et 2011, comme cela a été dit, elle a été rendue nécessaire suite aux importantes intempéries, aux tempêtes, et vise les travaux à effectuer.

On remarque, par contre, que le taux d'utilisation aussi bien en engagements qu'en ordonnancements, ne peut pas être qualifié de faible, mais pas d'élevé non plus, puisque l'on parle respectivement de 65,8 % et de 78,34 %.

Pour quelle raison ces montants n'ont-ils pas été utilisés ? Les dégâts causés par les inondations ont-ils été limités grâce aux moyens supplémentaires alloués à cet AB ?

J'aimerais avoir davantage de renseignements par rapport à ce dossier.

En ce qui concerne le programme 15.04 - Aides à l'agriculture - et le programme 15.11 - Nature, Forêt et Pêche - cela concerne essentiellement Natura 2000, alors qu'il y a eu une augmentation des crédits. On a là une sous-utilisation puisqu'on est à 33,97 %. On se rend compte, notamment dans le programme 15.04, que suite au nombre de dossiers de demandes d'indemnités, il y a une application informatique qui n'est pas utilisée. Cela « ne fait pas fort sérieux » ! On n'utilise pas les crédits parce que l'on n'a pas les outils nécessaires au niveau de l'administration pour encoder et rentrer tous les dossiers.

J'aimerais connaître la raison exacte de la non-disponibilité de cette application informatique. On ne peut pas dire que Natura 2000 soit un nouveau dossier. On savait que tout cela allait avancer et que les demandes allaient rentrer. J'ai envie de dire la même chose pour ce qui est des propriétaires privés, concernant la complexité des dossiers qu'ils doivent rentrer. Comme c'est fort compliqué, les dossiers ne rentrent pas ou rentrent incomplets. On ne parvient pas à les liquider. M. le Ministre vient d'annoncer qu'il allait y avoir un encadrement, un suivi, mais j'attends de sa part davantage d'explications par rapport à cela. Si vous pouviez me les donner, Monsieur le Ministre, cela me ferait plaisir.

Pour ce qui est de la DO 16 - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie - le programme 21 - Monuments et Sites et Fouilles - et plus spécialement, l'AB 63.12, cette allocation est destinée à couvrir les travaux de restauration des parties classées des monuments ouverts au culte. On se rend compte que le taux de consommation des crédits d'ordonnement s'avérait en fin d'année à 92,1 % d'utilisation. Cela veut dire que, grosso modo, il restait quand même 500 000 euros. Malheureusement, alors que ce crédit s'est révélé insuffisant, on n'a pas utilisé les 500 000 euros restants. À cause de cela, les paiements ont été interrompus durant quatre mois.

Vous nous dites qu'à un moment donné, c'est l'administration qui avait dit qu'il fallait diminuer. La note de la Cour des comptes dit tout à fait autre chose. Elle pose que dès le mois de juin, on avait attiré votre attention sur le fait qu'il fallait les augmenter, qu'on ne l'a pas fait et que cela n'a été fait qu'en fin d'année et que forcément, on n'a pas pu effectuer les paiements.

Pouvez-vous m'en dire un peu plus à ce sujet ?

En ce qui concerne l'AB 70.01, c'est l'allocation de base qui couvre l'intervention régionale dans la restauration d'édifices classés appartenants à la région ou d'autres organismes assimilés, cela sert à payer les factures de l'Institut du Patrimoine wallon. Là, les explications que M. le Ministre vient de donner, en parlant de monitoring de fin d'année, c'est une tentative d'expliquer un certain nombre de choses concernant son collègue, M. le Ministre Antoine, qui a les finances. Ce qui est écrit ici, noir sur blanc, je peux me permettre de le commenter autrement que la Cour des comptes, c'est un non-sens total. Il y a des crédits, ils sont là. Il y a des dossiers. Il faut les payer. Fin d'année, on nous dit : « On ne les paye pas ». Et puis, cette année-ci, les crédits ne sont plus là. On ne paye donc pas !

S'il fallait – mais je sais qu'il y a d'autres preuves dans la préfiguration – une preuve parmi tant d'autres que mon chef de groupe a raison dans ses affirmations lorsqu'il dit que pour arranger les chiffres, on a bloqué un certain nombre de paiements fin de l'année dernière, c'est ici une preuve éclatante.

En termes de gestion, c'est un non-sens total puisque les crédits étaient là. On ne les a pas remis en 2012. Après l'ajustement, vous me dites qu'un certain nombre de choses vont être possibles. D'ici là, peut-être que fin de l'année, on fera le même « cinéma » parce qu'il faudra encore arranger les chiffres. Finalement, on ne payera pas ce que l'on va devoir payer. J'attire votre attention sur le fait que c'est l'Institut du Patrimoine wallon. Il est proche de la région mais à un moment donné, il ne faudrait quand même pas mettre l'institut dans les difficultés financières.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, que vous puissiez aller un tout petit peu plus loin dans l'explication et ne pas uniquement vaguement me parler de monitoring de fin d'exercice.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo) -.Madame la Présidente, très brièvement, pour ne pas répéter des choses qui ont déjà été

dites.

Je voudrais, moi aussi, m'étonner de la faible utilisation des moyens dans le programme 15.04 destiné à Natura 2000 alors que les besoins sont très importants.

Je m'étonne et je relève deux éléments, non pas pour me lamenter sur le passé, mais pour m'assurer que vous avez bien mis en place tout ce qui était nécessaire pour l'avenir, les carences au niveau des outils informatiques dans l'administration et certaines difficultés à compléter les dossiers dont la cour nous a fait part. C'est évidemment regrettable, quand on se situe du côté des demandeurs, d'être confrontés à des dossiers compliqués et qui peuvent dissuader ou entraver l'obtention de ces subventions pourtant bien nécessaires.

Notre rôle en tant que gestionnaire est de faciliter ces procédures et de les rendre plus accessibles pour les demandeurs.

Au niveau de l'AB 63, je passe dans une autre division organique, je relève cette petite phrase de la Cour des comptes selon laquelle l'administration avait attiré l'attention sur le fait que les crédits alloués à la restauration et à la mise en valeur des monuments classés seraient insuffisants pour rencontrer l'ensemble des demandes. C'est une autre situation que vous n'avez pas gérée en 2011. Des dispositions ont-elles été prises pour que cette année se passe de manière plus harmonieuse ?

Enfin, pour l'AB 70.01, je m'étonnais que l'administration ait annulé les demandes de l'IPW. J'ai bien compris le report sur 2012 pour les dossiers de Stavelot et de La Louvière mais qu'en est-il pour Amay ? Les choses sont-elles débloquées ? À ce jour, les crédits n'ont pas encore été ordonnancés. Pouvez-vous nous préciser si des obstacles subsistent spécifiquement pour ce dossier par rapport aux deux autres, alors que, là aussi, les crédits de 2011 n'ont été utilisés que très partiellement ?

Je remercie d'avance Monsieur le Ministre même si je ne pourrai peut-être pas entendre toutes les réponses, étant attendu dans une autre commission.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (P.S.). - Merci, Madame la Présidente. Il est toujours plus difficile de passer la dernière, mais je voudrais en premier lieu remercier les représentants de la Cour des comptes ainsi que M. le Ministre pour les réponses qu'il a déjà amorcé.

Comme mes collègues, j'ai envie, Monsieur le Ministre, de vous demander, par rapport à la Division organique 15 et aux sites Natura 2000, qui reviennent régulièrement dans cette commission depuis des années, si vous disposez déjà d'une idée de l'impact budgétaire de ces régimes une fois qu'ils auront été définis. Même si on avance dans le domaine de Natura 2000 et que le gouvernement travaille actuellement à la définition de régimes spécifiques des zones Natura 2000, cette question me paraît importante.

Par rapport à la Division organique 16, à propos de laquelle mon collègue, M. Mouyard, a déjà posé une question, reprenant les subventions pour la restauration de monuments classés ouverts au culte et aux travaux de sauvegarde y compris les fouilles, il est vrai que des mesures – vous venez de le dire – ont été prises, pour éviter qu'il y ait, de nouveau, une situation pour le moins désagréable qui se reproduise en 2012. Quelles sont ces mesures prises visant à améliorer la situation ?

Je suis personnellement très attentive aux travaux de fouille, inhérents à chaque restauration. À un certain moment, il est vraiment très important d'attirer l'attention sur ces fouilles qui règlent notre passé dans toute une série de villes.

Par rapport à l'allocation de base 70.01, pour ne pas répéter ce qui a été dit par rapport aux dépenses liées à de gros budgets de mise en valeur, j'aimerais que vous nous donniez plus de précisions sur la manière dont on travaille. Comment fait-on pour classer ces sites ? Existe-t-il des priorités annuelles ? Y a-t-il une liste claire, annuelle de travaux à réaliser, quitte à ce que à un certain moment, on puisse sortir du cadre prévu ? On peut, en effet, être très surpris comme à Chimay où, malgré les retards, on a pu, en améliorant des infrastructures, ouvrir certains chantiers. Comment travaillons-nous ? Y a-t-il un calendrier, une liste, ? Comment l'ajustez-vous ? Ce serait intéressant de savoir comment, en tant que responsable, nous pouvons être informés et suivre l'évolution de ces travaux.

Je vous remercie d'ores et déjà de vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du

Patrimoine. - Concernant l'AB 12.05, répondant essentiellement à la question de M. Mouyard, effectivement, suite aux intempéries 2010-2011, un programme assez important avait été arrêté. Vous signalez une sous-utilisation des crédits mais sachez qu'il y a eu une réallocation en cours d'année qui a augmenté ces crédits de base. C'est cette réallocation qui n'a pas pu être totalement utilisée mais on dépasse les crédits initiaux. Il y a donc eu un effort et un travail supplémentaire. Cependant, en fin d'année, des mises en adjudication n'ont pas pu être réalisées, l'administration n'a pas su tout mettre en adjudication. Les montants consommés sur l'exercice 2011 sont de 5,05 millions d'euros en moyens d'action et 5,5 millions d'euros en moyens de paiement et sont largement supérieurs au crédit initial qui était de 3,959 millions d'euros en moyens d'action et 3,815 millions d'euros en moyens de paiement. Il y a donc effectivement une utilisation plus importante et la réallocation budgétaire a partiellement été utilisée.

En ce qui concerne Natura 2000, nous sommes aujourd'hui dans un régime de protection provisoire qui a généré de nouveaux paiements. Pour utiliser plus de budget en Natura 2000, il faut une base légale. En 2011, nous n'étions pas loin d'un accord mais tout le monde se souvient du conflit de mi 2011 ; cela ne pouvait évidemment pas être prévu au moment où les budgets initiaux avaient été discutés. La volonté était de clôturer ces sites Natura 2000.

Sur ce point, sachez que l'application informatique est aujourd'hui opérationnelle ; elle fonctionne. En ce qui concerne la question de M. Mouyard sur le soutien aux propriétaires forestiers, une convention a été conclue par la région avec le syndicat des propriétaires forestiers, « Nature, Terres et Forêt », de façon à leur apporter une aide leur permettant de mieux appréhender le processus déclaratif puisque c'est là qu'il semblait y avoir eu un certain nombre de problèmes.

Actuellement, une série de liquidations sont en cours puisque les liquidations peuvent intervenir jusque la fin de l'année 2012. En fait, les propriétaires disposent d'un délai de 22 mois pour réaliser des investissements. Ce qu'on voit aujourd'hui ne correspond peut-être pas encore exactement à ce que sera la réalité du compte 2011 puisque les personnes peuvent encore introduire aujourd'hui des demandes qui pourront être affectées sur ce résultat 2011.

En ce qui concerne le patrimoine, l'AB 63.12, comme je l'ai dit précédemment, la Cour des comptes relève une insuffisance de crédits apparue en cours d'année. J'insiste sur le fait – je n'étais pas là pour le voir mais je fais confiance à mon cabinet qui m'informe de la manière dont l'AB a été doté au début de 2011 – que l'administration elle-même avait demandé une réduction des moyens sur cette allocation.

M. Mouyard (MR). - Ce n'est pas ce qui était indiqué dans le rapport qui nous a été fait.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Ensuite, en cours d'année, pour honorer des demandes de liquidation apparues a posteriori apparemment, il a fallu procéder à une majoration du crédit. Cependant, la majoration du crédit et les procédures de réallocation sont relativement longues, ce qui explique les quelques mois d'attente entre le moment où on a pris la décision de réallocation - j'imagine au mois d'août ou de septembre même s'il est difficile de vous donner des dates précises – et le moment où celle-ci est devenue opérationnelle. Entre ces deux moments, il s'écoule malheureusement plusieurs mois.

Concernant le monitoring budgétaire de fin d'année et l'IPW, effectivement, des dossiers ont pu être réglés, dont trois sur le budget 2012. À la faveur du premier ajustement qui interviendra dans 15 jours, nous verrons que les moyens de paiement inscrits sur cette AB 70.01 seront majorés de 500 000 euros, ce qui permettra de mettre en liquidation le dossier de restauration de Amay.

Cependant, que se passe-t-il, Monsieur Mouyard ? L'année qui suit, nos budgets restent ce qu'ils sont et nous devons faire des choix en 2012 par rapport à une enveloppe diminuée du montant que je dois utiliser pour des engagements qui auraient dû être faits fin 2011. C'est simplement cela qui se passe. L'économie est donc bien réelle à l'intérieur d'une enveloppe disponible.

M. Mouyard (MR). - Ce sont des crédits d'ordonnancement. Les engagements ont été actionnés, il faut payer !

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Les ordonnancements de 2012 seront grevés de cet ordonnancement de 2011 que je dois assumer. Je devrai donc faire des choix en 2012, sauf à trouver – c'est notamment le cas pour Amay – d'autres moyens permettant de pouvoir doter de manière plus importante certaines allocations budgétaires. L'économie est bien réelle, puisqu'on nous force à chercher des économies dans nos budgets et à faire des choix.

M. Mouyard (MR). - Vous laissez faire les travaux, les opérateurs pensent qu'ils vont être payés puis, en dernière minute, on ne les paie pas.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du

Patrimoine. - Non, les travaux sont payés sur l'exercice qui suit ; pour trois des quatre d'entre eux, ils ont donc déjà été payés ; pour le dernier, il le sera sous peu. L'IPW peut avancer les montants par rapport à ces travaux. Il y a une garantie de la région de pouvoir suivre. Il y a effectivement un effet d'économie de nos allocations budgétaires. C'est le but de serrer les budgets. On ne peut pas à la fois demander de ne pas avoir de recettes nouvelles, Monsieur Mouyard, et demander de ne pas faire d'économies. Il y a des économies et cela ne fait pas au bénéfice de toutes les allocations budgétaires. Cela ne me fait pas plaisir non plus de devoir serrer certains budgets, mais c'est la réalité.

Par rapport à la manière dont les budgets s'établissent, il y a tellement de bâtiments classés que les demandes sont énormes. Il faut donc dégager certaines priorités et y aller par choix successifs. Nous n'avons pas les moyens d'accepter toutes les demandes en patrimoine, ni aujourd'hui, ni demain, malheureusement. On y allait d'ailleurs un peu fort en matière de classement, à un moment donné, avec plus de 3 000 biens classés. Quand on connaît les taux de subvention, notamment en patrimoine exceptionnel, l'effort pour la région est considérable.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je vais réagir sur deux petites choses, au niveau du patrimoine et des deux allocations de base : l'AB 63.12 et l'AB 70.01.

Je ne mets pas en doute les dires de vos collaborateurs ont indiqué, mais je lis, dans le rapport réalisé par la Cour des comptes, que dès le mois de juin, on demande plus de moyens, sans quoi on ne saura pas honorer tous les engagements. À aucun moment, on n'évoque de diminution. Les réallocations budgétaires arrivent en fin d'année, ce qui entraîne des difficultés pour ordonnancer et payer ce qui doit l'être.

Je voudrais attirer de nouveau votre attention sur le fait que, pour l'allocation de base 63.12, le crédit d'ordonnancement est à hauteur de 5,1 millions d'euros, avec une utilisation de 92,1 %. Il restait quelques 500 000 euros qu'on aurait pu utiliser. Si on dit que c'est insuffisant et qu'il en faut plus, il y avait de toute façon ces 500 000 euros ! Je ne sais pas pourquoi cela n'a pas été fait.

Concernant l'allocation de base 70.01, j'entends bien la nécessité de faire des économies, mais quand on doit faire des économies, on fait des choix. On fait des choix mais on ne change pas les règles du jeu pendant la partie. Dire qu'on engage des dépenses, qu'on les autorise et, *in fine*, ne pas payer et reporter à l'année suivante pour arranger les chiffres, parce qu'on se rend compte qu'il n'y a pas assez de crédits, cela me paraît inopportun. En outre, comme les crédits restent les mêmes, on empiète forcément sur 2012. C'est un non-sens, ce ne sont pas réellement des choix politiques en termes d'économie. On change les règles du jeu en cours de partie pour arranger les choses.

Je n'aime pas du tout cette manière de gérer, mais on pourrait peut-être encore essayer de la comprendre. Toutefois, qu'on ne vienne pas nous dire, par après : « Regardez, on a fait mieux que ce qu'on devait faire, puisqu'on avait prévu un solde à financer de 300 et quelques millions et on est finalement à 130 et quelques millions ». Qu'on ne fanfaronne pas dans la presse en disant : « J'ai fait mieux. ». Si faire mieux équivaut à ne pas payer ce qu'on doit payer, en termes de gestion, il faudra m'expliquer dans quel école d'économie, on dispense ces cours.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (P.S.). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses concernant Natura 2000 et les difficultés administratives, ainsi que pour toute une série d'éléments qu'il vient de nous donner.

Par rapport au patrimoine, il est vrai que notre richesse patrimoniale est telle que la Région wallonne devrait avoir un budget multiplié par 100. Actuellement, il est insuffisant pour essayer de tout remettre en état. Je veux aussi saluer l'aide apportée par la région à de petits projets qui, eux aussi, vont dans le sens d'une participation citoyenne que j'apprécie beaucoup dans le cadre de cette rénovation. On est évidemment loin des budgets consacrés à de gros dossiers tels que la Région wallonne doit en gérer.

À un certain moment, Monsieur le Ministre, il est important qu'il y ait un rôle équitable, juste, bien réparti, avec des critères qui permettent d'avancer en fonction des revenus qui sont les nôtres. On ne peut pas tout remettre en état, c'est dommageable, mais il faut être réaliste et pragmatique. Je fais donc confiance au gouvernement et son arbitrage lié aux besoins d'une restauration correcte tenant compte des moyens limités de la Région wallonne, surtout en cette période de crise.

Mme la Présidente. - Puis-je considérer que les débats autour de la présentation de la préfiguration par la Cour des comptes sont clos ? Il semble que cela soit le cas.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je remercie la Cour des comptes pour sa présentation.

Je vous propose d'interrompre notre commission quelques minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 10 heures 17 minutes.

- La séance est reprise à 10 heures 31 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

Comme Mme Targnion n'est pas encore présente, je propose à M. Mouyard de débiter les questions orale.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SÉCURISATION DE LA RN 98 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement des travaux de la sécurisation de la RN 98 ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous savez que c'est un dossier qui me tient à cœur. Je voudrais vous rappeler que si ce dossier est sur la table et qu'on en parle depuis maintenant plusieurs années, c'est suite à l'accident mortel d'un jeune garçon qui a traversé la route à cet endroit. On traversait d'ailleurs souvent la route à cet endroit puisque d'un côté il y a des habitations, tout un quartier, et de l'autre côté, il y a un complexe commercial.

Suite à cet accident, une partie de la sécurisation prévue a été effectuée, une barrière métallique a été mise sur la berne centrale afin qu'on ne puisse plus traverser la nationale à cet endroit. Il était également prévu de mettre une passerelle afin de permettre l'accessibilité au centre commercial aux personnes qui habitent le quartier de l'autre côté. Plus important, le fait qu'une barrière métallique a été installée sur la berne centrale et le fait de ne pas mettre en oeuvre cette passerelle font que, même si cela est moins fréquent qu'avant, des piétons traversent toujours la route, de manière dangereuse, en contournant la barrière métallique en question.

J'ai questionné votre prédécesseur et à l'entendre, à l'époque, le dossier de la passerelle était sur le point d'être terminé. Son installation allait aller vite. Depuis, de question en question, il me répond qu'il doit consulter les communes, puis c'est les permis, et cætera. On ne sait pas quel type de passerelle. Cela fait plus de deux ans que je suis sur ce dossier-là et la dernière fois que je vous ai interrogé, c'était le 23 avril dernier. Vous m'aviez gentiment répondu que je posais la question un peu trop tôt parce que vous attendiez justement un certain nombre de renseignements incessamment. J'espère qu'aujourd'hui, vous allez pouvoir m'en dire un peu plus et que, finalement, ce dossier va avoir un coup d'accélérateur, coup d'accélérateur qui m'avait été promis il y a plus de deux ans.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Député, pour rappel, deux alternatives ont été étudiées, soit l'escalier métallique qui aurait l'avantage d'être plus léger comme aménagement, mais il ne permettrait pas l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite qui devraient emprunter le passage inférieur qui existe et qui est situé à plus ou moins 300 mètres de la passerelle envisagée. Soit des rampes qui permettraient un accès sécurisé aux personnes à mobilité réduite directement sur la passerelle, mais qui présenteraient un aménagement beaucoup plus lourd du point de vue visuel et du point de vue budgétaire aussi.

La Direction des routes de Namur a sollicité un avis préalable du fonctionnaire délégué quant à ces deux alternatives. Le fonctionnaire délégué a communiqué son avis le 18 mai dernier, raison pour laquelle je n'avais pas pu vous en faire part la dernière fois. Après visite sur place, il considère qu'aucune des solutions envisagées ne peut être acceptée.

La première option lui apparaît comme illégale, alors que la seconde aurait un impact paysager démesuré du fait de la mise en œuvre de quantités trop importantes de remblais.

Au surplus, le fonctionnaire délégué s'interroge sur la pertinence de cette passerelle compte tenu de l'existence d'un passage existant sécurisé à proximité.

Je pense qu'objectivement, on ne peut manquer de souligner tout le travail réalisé par la Direction générale des Routes qui a proposé des variantes, et caetera. Force est de constater que cet avis préalable, qui n'engage que ce fonctionnaire délégué, n'est pas favorable aux deux formules proposées.

Je vais tout d'abord demander à la Direction générale des Routes de réunir à nouveau la commission provinciale de sécurité routière. Sur base de ses premières conclusions, le projet de passerelle ainsi que la pose des barrières pour empêcher les piétons de traverser avaient été initiés, puisque c'est sur leur demande qu'on avait fait ce premier travail. À la lumière des nouveaux éléments que constitue la position du fonctionnaire délégué, il appartient à cette commission de réexaminer sa position et de se prononcer.

Néanmoins, dans le même temps, je vais donner instruction à la Direction générale des Routes d'introduire la demande de permis avec les escaliers, afin de permettre au fonctionnaire délégué, au-delà de l'avis préalable qu'il a déjà remis, d'instruire de manière complète ce dossier. Je pense qu'on pourrait peut-être quand même forcer la décision pour les escaliers. Je peux concevoir que le projet de rampes, c'est considérable, c'est volumineux. Nous allons demander le permis.

Ceci dit, je vous ai informé de l'avis préalable du fonctionnaire-délégué, il pourrait éventuellement refuser le permis. En parallèle, nous nous réunirons à nouveau, la commission de sécurité, la commission provinciale de sécurité routière, de manière à avoir une nouvelle analyse à la lumière de cet avis du fonctionnaire délégué.

M. Mouyard (MR). - J'ai envie de vous répondre : « que de temps perdu dans ce dossier » !

Je signale d'emblée que ce n'est pas de votre fait parce que je pense que le dossier a réellement « patiné » il y a un an et demi d'ici.

Sous le coup de l'émotion, des déclarations matamoiresques ont été faites. Si on reprend les PV, les comptes rendus de commission, on pourra lire que votre prédécesseur annonçait que, incessamment sous peu, ça allait être construit. Je me souviens même lui avoir rappelé et dit : « attention, n'oubliez pas qu'il y a des permis d'urbanisme à demander ».

Aujourd'hui, on nous apprend que d'un point de vue urbanistique, il va y avoir des difficultés et même une remise en cause, pas de votre part, mais du fonctionnaire délégué, en disant : « finalement, y a-t-il encore besoin de cette passerelle ? ».

Moi, je vous réponds : « Oui, il y a encore besoin de cette passerelle ». J'entends bien que malgré cet avis, et je félicite votre décision, Monsieur le Ministre, vous comptez déposer une version *light* avec des escaliers, pour essayer quand même que cette passerelle voit le jour.

Je pense qu'il faut vraiment le faire parce que les barrières métalliques, telles qu'elles ont été installées, l'ont été pour quelques dizaines de mètres. Elles ont mal installées et donc, il y a un endroit où les gens passent toujours, il y a des pétions qui passent toujours. C'est ridicule, on a été jusqu'à 300, 400 mètres d'un côté et il aurait fallu aller 20, 30 mètres plus loin de l'autre côté. À cause de cela, pour que vous me compreniez bien, dans cette nationale - je vous donne toutes les informations-, dans le sens Ligny-Mettet, la barrière est trop courte d'une cinquantaine de mètres. En disant cela, je suis certain qu'on ne prend vraiment plus aucun risque. Je pense vraiment qu'il faut le faire car tant d'annonces ont été faites sous le coup de l'émotion ; si maintenant, on fait marche arrière, à nouveau il y aura un manque de crédibilité du

monde politique et ce n'est évidemment pas bon. Ajoutons à cela les problèmes de sécurité que tout cela peut engendrer.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Pour bien vous montrer notre volonté d'effectuer ces travaux, ils ont été inscrits pour nous dans le budget 2012. L'argent disponible est là.

Dans les faits, on nous dit que le détour actuel n'est pas excessif mais que certains jeunes traversent encore en escaladant les barrières posées sur les bermes centrales. Et donc, ce que je vais demander rapidement et cette semaine - on va faire une note en ce sens -, c'est que l'on revoie les barrières actuellement posées de manière à rendre le dispositif « provisoire » le plus sécurisant possible.

M. Mouyard (MR). - Merci pour ce complément d'information. Je le répète, effectivement, ils escaladent et ils contournent parce qu'il manque quelques mètres d'un côté du dispositif.

Mme la Présidente. - On me signale que M. Crucke va bientôt arriver, nous allons inverser l'ordre des questions jointes.

QUESTION ORALE DE MME SAENEN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CANAL SEINE NORD EUROPE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Saenen à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avancement des travaux du canal Seine Nord Europe ».

La parole est à Mme Saenen pour poser sa question.

Mme Saenen (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la presse a annoncé récemment que les travaux sur le réseau de voies d'eau qui devra à terme relier Paris à Anvers, Rotterdam ou l'Allemagne par l'Escaut, le Canal du Centre, la Sambre et la Meuse, sont enfin en cours de programmation par les voies navigables de Lille. Il s'agit du tronçon entre Condé et Pommeroeul, indispensable dans cette liaison. Rappelons que ce tronçon n'est plus en service depuis 1992 pour cause d'envasement, et qu'il devrait voir son gabarit augmenter pour permettre le passage de péniches de 3 000 tonnes plutôt que les 1 350 tonnes précédemment.

Monsieur le ministre, je sais que les travaux ont déjà été faits chez nous, pour cette mise au gabarit, et que les travaux de dragage sont programmés. Ce canal Seine Nord devrait être opérationnel pour 2015 ou 2016. Est-il utile de rappeler l'importance de ce canal, dans le cadre d'un report modal qui permettra l'économie de millions de tonnes d'émissions de CO2 ainsi que des économies d'entretien de nos routes ?

Mes questions concernent donc le calendrier. La date du début des travaux de mise à gabarit pour la partie française est-elle déjà connue ? Quelle en sera la durée ?

Avez-vous déjà une idée de la date prévue de fin des travaux et du calendrier de mise en service de ce tronçon ? Ceci va aussi de pair avec une des remarques de la Cour des comptes sur la prévision du budget. Je suppose que cela a été discuté ce matin en commission sur les budgets 2011 et le fait qu'en matière de voies navigables, tout n'avait pas été dépensé, loin de là. Peut-être que ceci pourra faire avancer cette problématique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Le canal Pommeroeul-Condé est fermé à la navigation depuis 20 ans, suite à un envasement important en aval de l'écluse d'Hensies jusqu'au confluent avec l'Escaut, près de chez moi.

Cet envasement est estimé à 1 750 000 m3 qui doivent être évacués pour rétablir la navigation sur ce canal. Sur ces quantités, seuls 100 000 m3 sont situés en Wallonie, entre l'écluse d'Hensies et la frontière française. Ce sont ces travaux, en ce compris l'aménagement des terrains de dépôt nécessaires en France, qui font l'objet d'une enquête publique lancée par le préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais. Les dragages étant une compétence de mon collègue le ministre de l'environnement, je vous invite à le questionner pour plus de détails, tant techniques que financiers.

Je reste fort attentif à ce dossier, car il impacte directement la navigation et la reprise du trafic tant attendue sur cette partie du réseau. Or, selon les dernières informations disponibles côté français, la remise en navigation de leur tronçon

n'est pas attendue avant mi-2016.

Le reste de ma réponse concernant les travaux du côté wallon et les retombées en Wallonie s'adressait plus à la question de M. Crucke. En lisant ma réponse à M. Crucke, vous aurez éventuellement des renseignements complémentaires.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Saenen.

Mme Saenen (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, j'entends bien votre réponse concernant 2016.

Je suis contente de voir qu'au moins du côté français, cela se débloque et je sais que les travaux de dragage, et cætera, sont en cours également. Je me réjouis d'entendre la suite de votre réponse à la question de M. Crucke.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉOUVERTURE DU CANAL POMMEROEUL-CONDE »

Mme la Présidente. - Monsieur Crucke vient de nous rejoindre.

L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la réouverture du canal Pommeroeul-Conde ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir trouvé une solution concernant cet ordre du jour ; à tout problème, il y a une solution !

Monsieur le Ministre, chers collègues, pour faire bref, depuis 20 ans, le canal Pommeroeul-Condé est fermé à la navigation, cela a fait coulé beaucoup d'encre. Cela oblige les péniches à faire un détour d'une demi-journée par Perennes. On sait ce que cela représente sur le plan économique.

Hier, j'évoquais avec M. le Ministre-Président les problèmes du Borinage qui se plaignait d'être défavorisé par rapport à Mons, en disant que tout va toujours à Mons, qu'il n'y a rien pour le Borinage. Ici, on a un dossier qui va servir le Borinage, cela servira peut-être Mons indirectement également, mais c'est un dossier qui est surtout utile au niveau économique, sur le plan wallon. Je pense que les Flamands, aujourd'hui, n'ont pas encore compris que quand ces travaux seront terminés, il y a fort à parier qu'une partie du trafic passera par la Wallonie et plus par la Flandre comme c'est encore le cas aujourd'hui.

En 2007, il y a eu un accord entre la France et la Wallonie pour remettre la voie fluviale en service. Faut-il le dire, l'essentiel des travaux devait s'effectuer sur le volet français, mais il y avait malgré tout encore quelques travaux sur le territoire wallon. Aujourd'hui, en France, manifestement, l'opération est lancée, les enquêtes publiques sont lancées, on va également désenvaser, en prévoit de passer de 1.500 à 3.000 tonnes et les études économiques qui ont été faites tendent à penser qu'il y aura une augmentation du trafic de 70 % d'ici 2015, ce qui n'est quand même pas rien. On est à brève échéance et on annonce aussi la création de 3.000 emplois sur les zones d'activité économique à aménager en bordure de canal.

Mes questions, par rapport au travail en Wallonie sont celles-ci : où en est l'avancement du projet ? Quel est le détail des coûts ? Bénéficie-t-on également, comme les Français, de financements européens ? L'échéancier de l'agenda est-il en concordance avec celui des Français ? Quelles sont les retombées économiques espérées et quel est l'impact environnemental des travaux qui sont projetés, notamment en ce qui concerne le traitement des boues ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur Crucke, comme vous le savez et comme je viens de l'expliquer à Mme Saenen, ce canal Pommeroeul-Condé est fermé depuis 20 ans, l'envasement est estimé à 1 million 750 mille mètres cubes dont seulement 100 000 du côté belge et l'enquête publique effectivement vient d'être lancée par le préfet de la Région Nord-Pas de Calais pour le dragage. Comme je le signalais aussi à Mme Saenen, c'est de la compétence de mon collègue, le Ministre Henry, et si vous voulez plus de détails techniques et financiers, c'est à voir avec lui.

D'après les premières estimations côté français, la remise en navigation de leur tronçon serait attendue pour la mi-2016. Donc, effectivement, cela a des conséquences importantes. On parle toujours de Seine-Escaut mais je pense qu'il serait intéressant de parler de Seine-Meuse aussi de temps en temps, et c'est justement ce tronçon qui permet de parler de Seine-Meuse de manière plus efficace, en évitant la perte de 12 ou 14 heures de navigation actuellement.

En ce qui concerne mes compétences, la remise en navigation de la partie wallonne du canal du Pommeroeul-Condé, nécessite une remise en état des écluses d'Hensies et de Pommeroeul. Il s'agit essentiellement de réfection d'équipements électro-mécaniques ainsi que d'aménagements destinés à améliorer la navigation. Ces travaux sont estimés à 10 millions d'euros et ils font partie du projet wallon Seine-Escaut-Est. Ces travaux bénéficient d'une intervention européenne de 30 %, c'est-à-dire le taux maximum applicable aux travaux transfrontaliers du programme réseau transeuropéen de transports. Leur réalisation est programmée pour 2015.

En ce qui concerne les retombées en Wallonie, la réouverture du canal Pommeroeul-Condé mais également la réalisation globale du projet Seine-Escaut doivent être très bénéfiques à la Wallonie. Les résultats de l'étude des retombées socio-économiques de la liaison sur le territoire wallon sont très clairs à ce sujet. La réouverture du canal Pommeroeul-Condé amènera à l'horizon 2020 un trafic estimé à 24 millions de tonnes/km, trafic actuellement à zéro depuis 1992.

Pour la Province du Hainaut, le projet Seine-Escaut dans son ensemble amènera une augmentation de 21 % du trafic à l'horizon 2020.

C'est évidemment un dossier que l'on suit de très près, de toute importance, et notamment le fait que du côté flamand il y a évidemment une volonté de diriger au maximum les choses sur Seine-Escaut, plus que de favoriser la version Seine-Meuse, raison pour laquelle nous devons faire les investissements nécessaires et être très proactifs sur ce dossier en exigeant, notamment, au niveau du désenvasement, que cela se fasse dans le même temps que les investissements que nous devons faire pour permettre, sur le territoire wallon, d'aller rejoindre la partie flamande de l'Escaut et la connexion avec Anvers.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse. J'ai rarement été autant en phase avec une réponse d'un ministre. Je me répète, je pense qu'on ne mesure pas encore assez, sur le plan wallon, l'investissement capital que représentent ces travaux.

C'est vrai pour la sous-région du Borinage et j'entends bien que le ministre partage cet optimisme. Je vous assure qu'en Flandre, ils vont se réveiller sur ce dossier et comprendre qu'effectivement on a là une possibilité de développement économique, d'indépendance économique qu'ils n'ont pas même imaginée. Je ne suis pas sûr qu'ils auraient laissé passer certains dossiers sur le plan européen s'ils en avaient été conscients. Ce projet, c'est pour moi, vital !

Le bassin liégeois, le bassin carolo doivent comprendre que c'est par la Wallonie picarde et le Borinage que se passera également le développement, et tant mieux. Si le projet Seine-Escaut avance également, cela ne fait que deux voies qui seront en Wallonie mais qui seront vraiment des voies de traverse sur le territoire, qui créeront de l'emploi, qui créeront une dynamique et qui doivent réellement être performants.

J'engage le ministre à continuer dans sa dynamique et je le soutiendrai jusqu'au bout.

Je suis certain, Monsieur le Ministre, qu'on recevra quelques critiques, cela fera plaisir à la présidente, des critiques environnementalo-écologiques selon lesquelles on a encore pris des terrains et il faut gérer les boues, et caetera. Il faut aller à l'essentiel et l'essentiel, c'est l'économie, c'est de travailler dans ce dossier.

Continuez comme cela, Monsieur le Ministre, je vous applaudis.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Député.

Je vais juste rappeler que si vous aviez été présent lors de la question de votre collègue, vous auriez entendu qu'il a dit le contraire de ce que vous avancez.

J'aimerais que le respect reste de mise aujourd'hui. On a souligné qu'on soutient ce projet et je n'aime pas entendre des paroles infondées.

(MM. Saint-Amand et Crucke interviennent hors micro)

Mme la Présidente. - C'est la Présidente qui gère cette commission.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio qui désire soutenir mon intervention.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Tout simplement, je veux vous dire que cela n'a fait l'objet d'aucune discussion négative au gouvernement, tout le monde est derrière ce dossier et M. le Ministre Nollet est très à la pointe sur le sujet en demandant une série d'investissements pour favoriser tout le tronçon à hauteur de Charleroi, Charleroi-Liège, et caetera.

Tout le monde est dans cette logique et tout le monde a bien compris l'importance stratégique, cela ne crée pas la moindre dissension entre nous.

Mme la Présidente. - Je clôture ici le débat.

M. Crucke (MR). - Je souhaiterais avoir le dernier mot.

Mme la Présidente. - Non.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, sur base de quel règlement ne donnez-vous pas la parole au parlementaire ? Sur base de quel règlement, le vôtre ?

Mme la Présidente. - Sur base du même règlement que celui sur lequel j'ai fait une exception suite à votre absence.

M. Crucke (MR). - Sur base de quel règlement ne donnez-vous pas la parole au parlementaire en dernier lieu ? Sur base de votre règlement ? Il y a un règlement de la présidente ici, qui est le vôtre ? Ou y a-t-il un règlement du parlement ?

Mme la Présidente. - Monsieur Crucke, je pense....

M. Crucke (MR). - Quel est votre règlement ? Celui du parlement ou pas ?

Mme la Présidente. - Monsieur Crucke, je pense qu'on a fait vraiment signe d'ouverture.

M. Crucke (MR). - On ne fonctionne pas en termes de cadeau, ici, vous savez. Si c'est cela la logique d'une présidente, si c'est cela l'écologie, et bien je vous plains !

Mme la Présidente. - Ce n'est pas une question de cadeau, c'est une question de respect du fonctionnement tout simplement, et je donne la parole à M. Dodrimont.

M. Crucke (MR). - Quand on vous dit certaines vérités, elles vous ennuiant, c'est cela le principal.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR LES MURS « « ANTI-BRUIT » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur les murs « « anti-bruit » ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en novembre dernier, j'ai eu l'occasion d'échanger avec votre prédécesseur, M. Lutgen, sur la création de merlons anti-bruit, comme je les avais qualifiés dans ma question, et je le fais encore en ces termes aujourd'hui, dans le cadre de cette nouvelle question sur le même sujet.

On pourrait peut-être parler de façon plus générale de dispositifs anti-bruit, parce que si l'on parle de merlons ou de constructions de murs, comme M. Lutgen le disait dans sa réponse, il y a peut-être d'autres dispositions qui pourraient aider à ce que le bruit généré par une autoroute - comme l'autoroute E25 entre Liège et Bastogne - puisse éventuellement être quelque peu diminué en termes de nuisances.

M. Lutgen évoquait qu'une réunion devait d'ailleurs se tenir au lendemain de notre échange, donc cela devait être dans les derniers jours de novembre. Il me disait aussi que ce tronçon, il le jugeait prioritaire et qu'une réflexion pouvait très bien et très vite s'engager sur cette question.

Il me serait agréable, Monsieur le Ministre, de savoir où ce dossier en est aujourd'hui. A-t-on pu avancer ? Un éventuel projet est-il à l'ordre du jour ? J'aimerais qu'on revienne sur cette question parce que, si l'autoroute constitue indéniablement un progrès en termes de mobilité - les communes des zones plus rurales se rapprochent ainsi des villes plus facilement grâce à ce moyen de communication - il est clair que certaines nuisances sont à constater. Or, par des mesures simples, qui ne coûtent pas beaucoup d'argent public - ces dispositifs anti-bruit étant réalisés par des entreprises qui cherchent un endroit où stocker l'excédant de terre - on pourrait améliorer la situation. Cela peut même être profitable aux deniers publics ; l'accessibilité étant très bonne pour déposer ces terres, cela peut être très rentable pour les uns et les autres.

Monsieur le Ministre, peut-on avancer sur ce projet à cet endroit mais également mener une réflexion sur d'autres endroits où pareil dispositif pourrait être mis en place ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, je ne peux que confirmer ma réponse du 4 avril dernier, elle était celle-ci et elle vaut également pour la question de M. Stoffels.

En ce qui concerne les voiries où la circulation se chiffre à plus de six millions de véhicules par an, la cartographie a été établie, mais la publication des plans d'action coordonnée en matière de bruit dépend de mon collègue en charge de l'environnement. Je pense que la cartographie existe aujourd'hui, les plans doivent sortir.

Pour ce qui entre dans mes compétences, la SOFICO a approuvé, en sa séance du 27 janvier dernier, un marché de service portant sur la réalisation d'une cartographie de bruit pour les routes de son réseau où circulent entre trois et six millions de véhicules par an. Depuis lors, ce marché est en cours et une réunion de coordination aura lieu prochainement en présence de mon cabinet. Vous comprenez que tout cela n'est pas pour tout de suite, puisque l'idée est d'attendre la fin de cette étude de cartographie et de dégager, à ce moment seulement, les budgets. L'ordre de priorité d'intervention sera notamment basé sur la densité de population et sur le niveau de bruit. Ce qu'on attend de cette étude, c'est ce placement et les budgets qui devraient y être alloués.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrिमont.

M. Dodrिमont (MR). - Merci, Madame la Présidente. Peut-on imaginer un premier calendrier par rapport à cette étude, Monsieur le Ministre ? Parle-t-on de mois ou d'années pour la finalisation de cette étude ? Monsieur le Ministre, pouvez-vous donner un élément de réponse supplémentaire concernant cet agenda ?

Est-il possible, qu'à travers cette réplique, je puisse resolliciter, Monsieur le Ministre, pour en savoir un peu plus sur les délais par rapport à cette étude et pour éviter une question supplémentaire. Il serait intéressant de pouvoir planifier quelque peu l'évolution de ce dossier. Je sais qu'on est dans une phase uniquement d'étude, mais il serait déjà un peu rassurant de savoir quand cette étude se termine et quand elle pourra produire ses premiers résultats, de manière à ce qu'on puisse imaginer les travaux aux endroits les plus sensibles.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Concernant les plans d'action pour les voiries de plus de six millions de véhicules, je ne sais pas vous répondre. Pour ce qui est de la cartographie de bruit sur le réseau SOFICO, c'est une étude qui aura lieu dans le courant 2012, mais je n'ai pas de date précise pour la remise de cette étude. Je vous invite à me poser une question écrite, vous aurez, à ce moment-là, les précisions que vous recherchez.

M. Dodrिमont (MR). - Je ne manquerai pas de le faire comme je ne manquerai pas de solliciter votre collègue en charge de l'environnement puisqu'il lui appartient, pour les réseaux fréquentés par plus de six millions de véhicules, de prendre attitude à ce stade du dossier.

QUESTION ORALE DE M. BINON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS AU CARREFOUR DIT DU PANAMA À GOZÉE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Binon à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement des aménagements prévus au carrefour dit du Panama à Gozée ».

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

M. Binon (MR). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a quelques temps, je demandais au précédent Ministre des Travaux publics si la réalisation d'un rond-point en lieu et place de ce carrefour ne serait pas, comme le réclame le conseil zonal de sécurité, une excellente chose pour renforcer la sécurité des usagers à cet endroit, théâtre régulier d'accidents de roulage.

Me précisant que, malgré les conclusions édifiantes de la Cellule provinciale de la sécurité routière et le nombre d'accidents constatés à cet endroit, surtout aux heures de pointe, la zone n'était pas considérée comme à haut risque, le ministre m'a clairement dit que la réalisation d'un rond-point à cet endroit ne constituait pas une priorité.

Par contre, sensible à mon souci de renforcer autant que possible la sécurité du carrefour, le ministre a souscrit aux propositions d'aménagements issues de la réunion de la Commission provinciale de sécurité routière du 18 août 2009, à savoir :

- le renforcement de l'éclairage du carrefour ;
- la création d'îlots en revêtement structuré franchissable sur la RN53 et accentuation des dispositifs « tourne-à-gauche »;
- la réalisation d'îlots, à l'approche du carrefour, dans les rues de Marbaix et de Panama avec renforcement de la signalisation.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre :

- pouvez-vous me dire quand ces aménagements prévus de longue date seront réalisés ?
- pouvez-vous me dire si ces aménagements sont au moins prévus sur le calendrier de la Direction des routes de Charleroi ?
- pouvez-vous me donner une date à laquelle ces aménagements pourraient être effectués ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, effectivement, la Commission provinciale de la sécurité routière avait, en résumé, proposé trois mesures :

- le renforcement de l'éclairage ;
- les îlots bombés sur la nationale 53 ;
- des îlots en marquage sur les routes communales.

Tout d'abord, ce qui vient de se faire concerne les travaux sur le revêtement, qui a été remplacé sur plusieurs sections. Dès que cela a été terminé, on a pu passer à l'étape suivante.

J'ai deux bonnes nouvelles : la direction des routes de Charleroi a commandé la réalisation des îlots à l'entrepreneur désigné. C'est donc une question de semaines, de mois au pire. En ce qui concerne le marquage, la commande a effectivement été opérée à l'entrepreneur désigné. Cela ne devrait pas tarder et vous devriez voir des avancées très concrètes sur le terrain.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). - Que dire de mieux que merci pour la bonne information. Je pense que c'est un plus pour la sécurité des habitants de cette région.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. SAINT-AMAND À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE STATIONNEMENT DES POIDS LOURD DANS LES AIRES DE REPOS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le stationnement des poids lourd dans les aires de repos ».

La parole est à M. Saint-Amand pour poser sa question.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a quelques semaines, j'attirais votre attention sur le problème du stationnement des camions, à proximité des postes frontaliers, lorsque la circulation est interdite dans les pays voisins. Je citais en exemple une situation vécue à Hensies, le 8 mai, jour férié en France en mémoire de la fin de la seconde guerre mondiale signifiant l'interdiction de la circulation sur les routes d'outre-Quévrain. Une situation comparable a été vécue du côté de Sterpenich, le 7 juin, du fait de l'interdiction de circuler en Allemagne pour la fête du Saint Sacrement cette fois. Les parkings en amont du poste frontière étaient « archicomblés » et le stationnement se prolongeait sur les bandes d'arrêt d'urgence.

Cette situation est inacceptable, non seulement pour la sécurité des autres usagers de la route, mais aussi dans l'optique du respect des conditions de travail des chauffeurs routiers qui se retrouvent dans des endroits sans sanitaires et sans possibilité de se restaurer puisqu'ils ne peuvent évidemment pas abandonner leur camion à cet endroit de la chaussée.

En réponse à ce problème, vous nous annoncez la création de 395 places de parking supplémentaires d'ici 2013. Malheureusement, une analyse un peu plus fine de la situation semble démontrer que ces solutions ne permettront de résoudre que très partiellement le problème identifié. En effet, la localisation loin des zones frontalières des places nouvellement créées n'incitera pas les chauffeurs de poids lourd à y stationner leur véhicule lorsque le trafic est interdit à plusieurs dizaines de kilomètres de là. Rappelons que l'aire de Wanlin est à 100 kilomètres de la frontière luxembourgeoise, que celle de Saint-Georges sur Meuse se situe à 70 kilomètres de la frontière allemande et que la plus proche d'Eynatten est celle de Barchon, qui est quand même encore à 40 kilomètres.

De plus, si la qualité des aménagements réalisés permettra la sécurisation attendue, le fait que le stationnement y sera payant dissuadera un grand nombre de chauffeurs. L'expérience montre, en effet, qu'ils ne sont pas prêts à mettre la main au portefeuille pour stationner leur camion dans des aires de repos, leur employeur ne prévoyant pas le remboursement de ces frais de parking. Ceci est particulièrement vrai pour les compagnies des pays de l'est dont l'activité se développe dans nos régions, mais qui travaillent aux coûts les plus bas, nous savons bien cela.

Monsieur le Ministre, compte tenu de ce qui précède, les associations professionnelles considèrent que les réponses apportées à ma question précédente, ne tiennent pas la route. Comment ajusterez-vous dès lors votre réponse à ce problème de sécurité qui, pourtant, mérite une attention très sérieuse ? Une analyse de la situation a-t-elle été faite avec ces associations professionnelles de chauffeurs routiers ? C'est certainement la source d'informations la plus intéressantes en la matière.

Des contacts existent-ils entre vos services et les pays voisins dont les réglementations spécifiques ont des conséquences importantes sur une région de transit comme la nôtre ?

En ce qui concerne les conditions de travail des chauffeurs de poids lourd, il est essentiel que les infrastructures proposées dans les aires de repos leur permettent de profiter au mieux des temps de récupération. Des camionneurs peu ou mal reposés se mettent en danger et représentent également un danger considérable pour l'ensemble des usagers de nos routes. Monsieur le Ministre, en plus des aspects quantitatifs, la dimension qualitative - je pense à la propreté, aux services offerts, à la sécurité, au confort - est-elle prise en compte dans les projets d'aménagement ?

Pour être suffisamment attractif, il semble que le parking doit être avant tout gratuit, les services payants permettant de financer leur entretien et leur sécurisation. Comment envisagez-vous de rencontrer aussi cet objectif ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, comme vous le savez, c'est la SOFICO qui est chargée des 56 aires routières que compte la Wallonie.

Comme je l'ai déjà signalé, il y a près d'un mois devant cette commission, la SOFICO s'est fixé pour objectif de créer 395 emplacements supplémentaires pour les poids lourds sur ces aires autoroutières d'ici fin 2013. Je viens d'apprendre que ce chiffre a évolué entretemps puisque la SOFICO parle maintenant de 525 emplacements supplémentaires pour camions d'ici fin 2013.

Je tiens à préciser qu'il n'a jamais été question que tous ces emplacements soient payants, comme vous semblez le sous-entendre, puisqu'à l'exception du futur parking sécurisé de Wanlin, les places de stationnement seront mises gratuitement à disposition de chauffeurs de poids lourds.

En ce qui concerne la consultation du secteur, elle a eu lieu tant auprès des représentants des entreprises de transport poids lourds et autocars que des syndicats des chauffeurs. Touring a également été consulté. La SOFICO a tenu compte des remarques de chacun et a orienté ses cahiers de charge en conséquence notamment sur l'amélioration de l'éclairage, le renforcement du marquage, la diminution des nuisances sonores, la localisation des emplacements pour autocars, la longueur de décélération et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

La SOFICO s'est clairement inscrite dans une volonté d'améliorer les services proposés sur les aires, le confort et la propreté de celles-ci mais aussi et surtout la sécurité de chacun des sites.

En ce qui concerne le stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence, l'interdiction est connue de tous les chauffeurs de poids lourds quelle que soit leur nationalité. Elle est d'ailleurs d'application dans tous les pays européens. Ils connaissent également les interdictions de circulation le dimanche et jours fériés des différents pays concernés. Outre les 56 aires autoroutières, il y a aussi 173 aires de repos disponibles sur les routes régionales en Wallonie. Il s'agit donc pour le chauffeur de poids lourds et son patron de s'organiser en conséquence. Bien évidemment, le montant d'une amende pour stationnement illégal sur une bande d'arrêt d'urgence est dérisoire par rapport aux coûts qu'engendrerait un détour régulier pour aller stationner sur une aire de repos d'une route régionale ou par rapport aux montants prévus en cas de non respect du temps de conduite maximum.

Comme je l'ai déjà dit, ce phénomène est généralisé dans toute l'Europe. La France, notamment, rencontre ces problèmes de stationnements sauvages sur les routes nationales. Un débat doit avoir lieu au niveau européen.

En ce qui concerne les mesures prises, j'ai demandé à la Direction générale des Routes du SPW qu'elle organise, en collaboration avec la SOFICO, une campagne d'information auprès des chauffeurs de poids lourds sur l'existence de ces aires de repos supplémentaires sur les routes régionales. Nous en profitons également pour rappeler la réglementation en vigueur en Wallonie concernant non seulement les règles de stationnement, mais aussi la surcharge des poids lourds, les alertes routières hivernales et les abandons de déchets.

Vous devez aussi savoir que la SOFICO compte fournir une information dynamique à l'attention des usagers de la route afin de leur signaler les emplacements disponibles sur les aires de repos et cela en temps réel grâce à l'installation de systèmes de comptage. Ainsi, le conducteur sera informé d'une éventuelle saturation aux postes frontières et sera dès lors invité à stationner en amont en profitant d'une offre de service de qualité.

Le problème se concentre essentiellement à proximité des postes frontières et tout près de chez moi notamment, en raison d'un calcul qui est fait par les conducteurs pour pouvoir redémarrer au plus tôt dès que la circulation est réouverte du côté français. Vous avez raison, outre l'augmentation du nombre de places, il faut se concentrer sur ces endroits ou revoir notre réglementation pour l'adapter à celle des pays voisins.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, je retiens les deux dernières phrases de votre réponse qui sont certainement un apport plus personnel et qui répondent à ma préoccupation.

Dans la réponse précédente que vous m'aviez donnée, vous m'aviez parlé de 395 places supplémentaires. J'ai fait une petite recherche, puisque vous n'aviez pas localisé ces places, pour constater qu'elles étaient effectivement situées à une distance comprise entre 40 et 100 kilomètres des postes frontières.

Effectivement, on peut demander aux sociétés de poids lourds de s'organiser en conséquence des contraintes imposées par d'autres pays, mais ce serait un peu naïf d'imaginer que ces sociétés vont, du jour au lendemain, changer leurs habitudes et envoyer leurs poids lourds circuler un peu partout en Belgique jusqu'au moment où ils vont trouver une place de stationnement. Je pense que cela serait naïf, Monsieur le Ministre, et j'entends que vous partagez mon avis dans la dernière partie de votre réponse.

Dès lors, il me semble important de prendre ce problème à bras le corps et de pouvoir répondre non seulement aux

demandes du secteur auxquelles il a été répondu en termes de qualité des aménagements mais aussi en termes de localisation des aménagements. Or, il me semble qu'ici, dans la réponse que vous me donnez, vous ne me donnez pas encore de garantie sur la prise en compte de cette demande particulière du secteur.

Je note que la SOFICO a prévu, depuis notre précédente discussion à ce sujet, 130 places supplémentaires. J'aurais aimé que vous puissiez me préciser, mais si nécessaire je ferai une question supplémentaire, l'emplacement de ces 130 places supplémentaires. Sont-elles bien situées à proximité des postes frontières ? Auquel cas on irait dans le sens d'une réponse intéressante à ce problème. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle fois, la réponse ne sera pas appropriée à la demande.

En ce qui concerne les parkings payants, j'ai bien noté que c'était uniquement le parking de Wanlin qui serait payant puisqu'il est géré par une société privée. Toutefois, le parking de Wanlin est repris, sauf erreur de ma part, dans le capital des places supplémentaires ; dans la réponse apportée qui consiste environ en 500 places supplémentaires, il y a notamment celles de Wanlin qui sont payantes et qui ne répondront pas à la demande précise du secteur.

Je vous remercie pour les réponses que vous m'apportez. Je manifeste une certaine insatisfaction par rapport à l'imprécision de certains éléments de réponse et à la non-prise en considération de la réalité du secteur. Ces poids lourds, même s'ils sont avertis des contraintes imposées par certains pays, ne vont pas circuler dans toute notre Région wallonne à la recherche des places disponibles mais continueront à se concentrer à proximité des postes frontières.

C'est là une habitude qui date depuis de nombreuses années, vous ne pouvez pas être accusé d'un quelconque manque de prévoyance à ce sujet. Par contre, nous attendons de vous une réponse sérieuse par rapport à ce problème de sécurité qui concerne non seulement les chauffeurs de poids lourds eux-mêmes mais également tous les autres usagers de la voirie.

QUESTION ORALE DE M. WAHL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FINANCEMENT DU TRONÇON RELIANT LES DEUX ACCÈS DU ZONING DE JODOIGNE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wahl à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le financement du tronçon reliant les deux accès du zoning de Jodoigne ».

La parole est à M. Wahl pour poser sa question.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il s'agit en fait d'une partie du tracé du contournement de Jodoigne, prévu de longue date au plan de secteur puisqu'il y figure depuis 1979 et le projet était déjà tracé bien antérieurement.

Cette voirie est devenue essentielle, non seulement pour la ville de Jodoigne, mais également pour tout l'est du Brabant wallon, et pour une raison assez simple. Actuellement, on assiste à une circulation extrêmement importante, principalement des poids lourds et du trafic international, qui utilisent la RN29 qui passe à travers Jodoigne et qui relie les autoroutes E411 et E40. En raison de l'engorgement croissant du ring de Bruxelles et de l'absence de véritable autre possibilité de liaison entre les deux autoroutes, le trafic cherche les voies pour pouvoir passer et ce, depuis plusieurs années.

Il y a un consensus de toutes les communes concernées mais aussi de la population ; fait exceptionnel en la matière, la construction de ce contournement ne pose pas de problème aux riverains, il y a véritablement un souhait global.

Une première partie de la construction de cette route avait pu être imaginée notamment parce que le tracé reliait deux parties du zoning de Jodoigne. Actuellement, pour aller d'une partie à l'autre de ce zoning, suivant une configuration assez particulière, puisqu'un cours d'eau sépare ce zoning, il faut passer par le centre-ville, ce qui pose évidemment, depuis des années, un certain nombre de difficultés. Dès lors, l'intercommunale du Brabant-wallon, en accord avec le ministre Antoine compétent à l'époque, avait imaginé faire procéder à la construction de ce premier tronçon en ayant déjà le montage financier à ce propos puisqu'il y avait 80 % du financement engagé sur le fonds d'équipement des zonings, 20 % devant être financés par la Direction des routes. En effet, dans ce cas de figure, et il y en a eu d'autres, bien entendu, en Wallonie, systématiquement, il n'y a jamais eu d'exception à cela, les 20 % restants sont pris en charge par la Direction des routes.

Dans le cas qui nous occupe, ces fonds, ces 20 % - environ 600 mille euros selon mes informations - étaient prévus

dans le cadre des moyens débloqués par le plan Marshall 2.vert ; or, la seule ligne qui a été biffée sur le plan 2012 est celle qui est relative au contournement de Jodoigne ; ces informations me viennent de l'administration elle-même.

Le permis d'urbanisme est délivré, la majorité des emprises ont été négociées, il n'y aura quasiment pas de conflits à gérer en la matière et, vraisemblablement, l'intercommunale du Brabant wallon attend simplement la promesse de subsides pour finaliser l'acquisition des emprises qui, comme je viens de le dire, sont déjà engagées.

La Direction des routes attend de sa hiérarchie l'arrêté d'expropriation et le temps passe, avec les effets pervers qui peuvent s'ensuivre, notamment en ce qui concerne le permis d'urbanisme qui a été longuement négocié. On a prévu, à la demande du fonctionnaire-délégué, des pistes cyclables de manière à avoir une route qui s'inscrive dans la logique d'aujourd'hui à cet égard.

Il y a un immobilisme qui rend perplexe toute la population qui n'en peut plus. Ce sont 20 000 véhicules, dont énormément de poids lourd, qui, par jour, traversent la Ville de Jodoigne sur l'axe Charleroi-Tirlemont et fait ainsi la jonction entre les deux autoroutes. Par ailleurs, cela n'apporte strictement rien à l'économie locale puisque ce n'est que du trafic de passage et empêche complètement la ville de se développer.

En outre, le contournement ne concerne pas uniquement la population de la Ville de Jodoigne mais également tout l'est du Brabant-wallon, que ce soit Incourt, Hélécinne ou Orp-Jauche ; ce contournement a pour avantage de mettre cette sous-région en liaison plus directe avec les grands centres que sont Wavre, Namur et Bruxelles.

Monsieur le Ministre, il y a déjà eu beaucoup de contacts et de réunions. Je crois que vous avez encore eu récemment l'occasion de voir les représentants des intercommunales du Brabant-wallon ; vous savez donc que tout le monde est dans l'attente de ce qui va advenir de ce dossier.

Je vous remercie déjà pour votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, ce projet n'est pas repris en tant que tel au plan Marshall 2.vert. Ce n'est pas pour cela qu'il ne doit pas se faire. En fait, il existe une partie de financement de la voirie de desserte du zoning qui doit également servir de liaison entre la N29 et la N222. Cette partie est prévue dans le cadre des crédits d'aménagement du zoning. L'autre partie doit, elle, être financée sur fonds propres par la Direction générale des Routes.

Le financement ne pose pas de problème, on ne parle pas de montants considérables. En réalité, ce dossier n'a pas été présenté dans les propositions budgétaires de la Direction générale parce qu'il faut d'abord obtenir les expropriations. Or, j'ai pu vérifier dans les propositions qui me sont faites, puisqu'avant que le ministre ne porte son choix, il y a une série de propositions – programme principal et programme de réserve – que ce travail n'était présenté ni dans le programme proposé, ni dans le programme de réserve. En effet, l'administration estime qu'elle a besoin de cette année 2012 pour faire les expropriations et que cela pourrait être engagé sur l'année suivante, 2013.

Je vais donner instruction à l'administration générale de procéder à ces démarches rapidement pour réaliser les expropriations nécessaires, démarches auxquelles la commune sera invitée à participer. Nous allons d'ailleurs faire l'expropriation via le receveur de l'enregistrement qui – dans cette région - serait apparemment plus rapide que le Comité d'acquisition.

La mise en œuvre du projet, en conformité avec le permis d'urbanisme délivré, suivra ensuite son cours au travers du dossier budgétaire et des procédures nécessaires en matière de marchés publics. Je pense que les montants nécessaires seront effectivement réinscrits en 2013. 2012, expropriations ; 2013, désignation d'entreprises et travaux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Il se fait que, du temps de votre prédécesseur, le point figurait au plan Marshall 2.vert. Or, avant votre arrivée, il a été mystérieusement supprimé, c'est le seul dossier chantier qui l'a été. Mais peu importe, je me réjouis de votre réponse.

J'attire encore simplement votre attention sur un élément. Dès lors que l'intercommunale du Brabant-wallon a la garantie de la prise en charge des 20 % par la Direction des Routes, elle est prête, dès que les arrêtés d'expropriation auront pu être réalisés, à préfinancer le chantier, ce qui permettrait peut-être de gagner un peu de temps. Mais, au stade où on en est, je crains qu'effectivement, ce ne sera pas avant 2013.

En tout cas, merci pour votre réponse.

QUESTION ORALE DE M. BINON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURISATION DE LA RN53 ENTRE GOZÉE ET BEAUMONT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Binon à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN53 entre Gozée et Beaumont ».

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

M. Binon (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la RN53 relie Charleroi à Chimay, en passant par Beaumont. Elle est identifiée comme une voirie particulièrement dangereuse depuis très longtemps. À titre indicatif, voici un extrait d'un article du *Soir* du 6 septembre 1997, je cite : « Avec environ 300 accidents en cinq ans ayant entraîné plus d'une vingtaine de décès et de graves blessures pour près de 200 personnes, la RN53 qui relie Charleroi à Chimay via Beaumont, est devenue un des axes routiers les plus meurtriers de la province ».

Malheureusement, ce type d'article concernant la même voirie égrène l'actualité locale et, autant d'années plus tard, un article du 4 juin 2012 refait les mêmes constats et en arrive aux mêmes conclusions.

De toute évidence, la RN53 est difficile à sécuriser. Paradoxalement, son bon état général ne plaide pas en faveur de la sécurité des usagers qui sont enclins à presser sur le champignon quand ils se trouvent sur cette longue bande d'asphalte bien lisse. La ligne droite encourage les usagers à dépasser de très loin la vitesse maximale autorisée, favorise les dépassements et au bout du compte, c'est trop souvent la catastrophe.

Son tracé presque rectiligne ne fait qu'aggraver cette tendance. De plus, elle est un moyen de désenclavement de la région de Chimay et de Beaumont pour rejoindre Charleroi bien plus animé le week-end. Les retours sont souvent, hélas, meurtriers.

Ces trois dernières années, ce tronçon de 20 kilomètres de la RN53 a connu plusieurs accidents graves faisant neuf morts et de nombreux blessés. Une fois de plus, l'alcool et la vitesse semblent être les causes de la gravité des accidents.

La Pentecôte 2012 fut particulièrement triste puisque deux jeunes, dont le véhicule a été percuté par un autre roulant trop vite, y ont trouvé la mort après que leur véhicule ait quitté la route pour terminer sa course dans un arbre.

Cet évènement tragique ravive une nouvelle fois la réflexion sur l'extrême nécessité de trouver les moyens de sécuriser les tronçons les plus critiques de cette voirie. Le « hic » est que, de paroles de chef de zone, il semble qu'il soit très difficile d'organiser des campagnes de prévention ou de répression le long de ce tronçon car ils ne comprennent aucun dégagement permettant d'y installer des radars.

Par contre, une des hypothèses envisagées serait l'abattage des arbres qui bordent certains tronçons, dont celui entre Gozée et Beaumont. Ces arbres semblent être la principale cause des décès lors d'accidents tant la violence du choc d'un véhicule contre un arbre laisse peu de chance à ses occupants. Une autre hypothèse serait la réalisation du chaînon manquant de la RN54 entre Lobbes et Erquelinnes, ce qui désengorgerait en partie la RN53 de son trafic et des nombreux poids-lourd qui l'empruntent.

Mes questions sont les suivantes:

- pouvez-vous me dire si des mesures concrètes ont déjà été mises en place ces 20 dernières années – vous n'étiez pas là, je le sais - pour renforcer la sécurité des usagers de cette voirie ? Si oui, lesquelles ?
- des analyses ont-elles été faites pour évaluer leur efficacité ? Quels en sont les résultats ?
- l'abattage des arbres vous semble-t-il une bonne solution ?
- quelles mesures urgentes de sécurisation préconisez-vous ?
- pouvez-vous me confirmer l'hypothèse du désengorgement de la RN53 par la réalisation de la RN54 ? Pouvez-vous me dire quand celle-ci sera réalisée ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, la sécurisation de la RN53, suite au constat que vous avez rappelé est réellement une priorité pour la Direction des routes.

La Direction des routes a entrepris toute une série d'améliorations sur le tronçon entre Gozée et Beaumont, notamment en réhabilitant le revêtement entre Thuillies et Donstiennes sur environ trois kilomètres ou en sécurisant les abords des trois écoles le long de la N53, Gozée, Strée et Beaumont.

D'un point de vue plus analytique, la Commission provinciale de sécurité routière – la CPSR - s'est réunie le 6 septembre 2010 pour traiter spécifiquement de cette voirie. Diverses améliorations ont été apportées, tout d'abord :

- des limitations de vitesse ramenées à 70 km/h sur plusieurs tronçons ;
- des marquages axiaux colorés en berme centrale ;
- la mise en place d'un radar préventif, suite à une décision de la zone de police ;
- l'abattage d'arbres suite à une inspection sanitaire ;

- la réalisation d'un accotement au home Sainte-Claire.

En l'état, les différentes recommandations de la commission provinciale ont été mises en œuvre.

L'examen des accidents antérieurs avait permis de constater qu'un grand nombre de ceux-ci étaient liés à un comportement inadéquat des usagers : dépassements dangereux, non-respect de la limite de vitesse. Nous allons pouvoir en examiner l'évolution, compte tenu de ces récents aménagements.

La Direction générale des Routes travaille spécifiquement sur le traitement des obstacles latéraux tels que les arbres. Cette analyse pourrait, le cas échéant, amener la Direction générale des Routes à réinstruire à nouveau le dossier au niveau de la Commission provinciale.

Laissons d'abord les spécialistes analyser l'évolution des accidents sur ce tronçon.

Il est clair que le traitement des obstacles latéraux – drôle de nom quand il s'agit d'arbres, mais c'est bien souvent, malheureusement, la réalité et le traitement ne veut pas toujours dire l'élimination non plus, on peut les protéger – est une priorité à mon avis dans ce type de configuration.

En ce qui concerne la RN54, je vous rappelle que ce projet d'ampleur est bien porté par l'ensemble du gouvernement, comme précisé dans la Déclaration de politique régionale.

Actuellement, le gouvernement s'est prononcé sur l'adoption provisoire du tracé retenu au plan de secteur, ce qui a mené aux différentes demandes d'avis et d'enquêtes telles que prévues dans les procédures d'aménagement du territoire.

Je vous invite, dans le cadre de cette procédure de révision du plan de secteur, à interroger mon collègue qui a cette matière dans ses attributions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour le bilan que vous avez tiré. Je note surtout le fait que la RN53 reçoit une attention particulière de la Direction générale des Routes.

J'ai lu le bilan des radars fixes placés en Wallonie, après avoir préparé cette question. Ne peut-on faire la suggestion de placer un radar fixe, puisque les radars mobiles ne peuvent pas s'y installer ? La peur du radar existe, les gens lèveraient peut-être le pied.

Je suis enchanté de voir que le gouvernement a arrêté et approuvé le tracé pour la RN54. C'est un dossier, comme d'autres, qui m'interpelle. Il faut le faire avancer si l'on veut régler certains problèmes de sécurité, de désenclavement dans la zone sud de Charleroi, la botte du Hainaut et Erquennes.

Je vous remercie pour la réponse que vous m'avez apportée.

QUESTION ORALE DE M. SAINT-AMAND À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCÈS À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'accès à l'information en matière de sécurité routière ».

La parole est à M. Saint-Amand pour poser sa question.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, la SOFICO projette la mise à trois voies de la E42 sur une longueur d'environ 60 kilomètres pour un budget approximatif de 60 millions d'euros.

Pour rappel, le contrat de gestion de la SOFICO ne prévoit pas dans son enveloppe budgétaire la construction de nouvelles routes et de bandes supplémentaires, sauf pour des motifs impérieux de sécurité routière et ce, sur des distances limitées. La SOFICO ainsi que les ministres successifs justifient la décision de la mise à trois bandes de la E42 par, justement, des impératifs liés à la sécurité routière permettant, après réalisation des travaux, une réduction de 30 % du nombre d'accidents.

La réalisation de cette mise à trois bandes devait préalablement faire l'objet d'un audit de sécurité routière nécessaire à tel type de projet, tel que défini par la Directive européenne 2008/96/CE, validant, selon le promoteur du projet, l'intérêt de cette mise à trois voies pour réduire le nombre d'accidents sur le tronçon concerné.

En réponse à l'une des questions écrites de mon collègue M. Dupriez, vous aviez répondu, en janvier, dernier que l'audit en question était terminé, qu'il était disponible à la DGO1 et que vous lui en feriez parvenir une copie avec, au besoin, les commentaires nécessaires.

Monsieur le Ministre, cinq mois et de nombreux rappels plus tard, l'étude promise n'a toujours pas été transmise. Est-il normal de devoir attendre un aussi long délai pour obtenir une étude qui est terminée et disponible auprès de vos services ? Que faut-il faire pour obtenir cette étude et toute autre étude de sécurité routière dès lors que compte tenu des dispositions légales en la matière, rien ne devrait empêcher un parlementaire ou un citoyen d'y avoir accès ?

Il s'agit d'une question de droit d'accès à l'information d'autant plus importante que les audits de sécurité routière et les évaluations d'incidences sur la sécurité routière de projets d'aménagement doivent nécessairement orienter les choix politiques d'investissements. Avez-vous des choses à cacher aux parlementaires dans ce dossier, Monsieur le Ministre ?

Concernant l'étude relative à la E42, je reprends à mon compte la demande de mon collègue : pouvez-vous enfin me la faire parvenir dans les plus brefs délais ?

En toute transparence, vous pouvez peut-être nous indiquer dès à présent ce que conclut cette étude par rapport à la dangerosité du tronçon concerné par l'élargissement ? Quelle est l'incidence de celui-ci en termes de risques d'accidents par rapport à la moyenne régionale ?

L'évaluation des incidences en termes de sécurité routière pour ce type de projet, a-t-elle été réalisée conformément à la directive européenne relative à la sécurité routière ? Peut-on comparer l'efficacité de l'investissement prévu en termes d'impacts sur la sécurité routière avec d'autres projets concernant les points noirs du réseau structurant wallon ?

Enfin, pouvez-vous attester de l'indépendance des auteurs de cette étude par rapport aux « promoteurs » du projet ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses à mes questions. Je compte sur vous pour que vous puissiez, le plus rapidement possible, nous faire parvenir cette étude demandée et attendue de longue date.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, tout d'abord, en guise d'introduction, je peux vous dire que les budgets que vous évoquez ne sont pas corrects puisque vous parlez de près de 60 millions d'euros pour la mise à trois bandes. Ce montant inclut la réhabilitation qui vaut pour 50 % des investissements que vous citez. Il n'est donc pas correct de dire que nous allons investir 60 millions d'euros pour passer à trois bandes.

J'ai déjà plusieurs fois répondu sur ce sujet. La procédure mise en œuvre pour la mise à trois voies de circulation d'autoroutes de Wallonie s'est strictement déroulée selon le processus suivant. Le permis a été octroyé le 14 septembre 2010, l'étude relative aux accidents de roulage avec liaison corporelle en Province de Namur a suivi, ensuite l'étude de la sécurisation de l'A15 du 6 avril 2011 du bureau Stratec, l'avis du gouvernement de la Province de Namur du 15 juillet 2011, la réunion multidisciplinaire du 27 juin 2011 et enfin, l'audit de la conception de la mise à trois voies de l'E42 du 18 août 2011 en conformité avec la directive européenne transposée par notre décret relatif à la sécurité routière.

Sur base de ces éléments précités et établis conformément aux dispositions adoptées du conseil d'administration de la SOFICO le 20 août 2010, celui-ci n'a pu que constater que toutes les conditions étaient réunies pour l'adoption d'une décision en vue de l'élargissement à trois bandes de circulation de l'autoroute de Wallonie.

En ce qui concerne plus particulièrement l'audit de sécurité routière dont vous faites état dans votre question, sachez qu'en l'occurrence, pour ce projet, il n'était pas obligatoire car le permis de bâtir était accordé avant la mise en vigueur du décret. Cependant, nous l'avons quand même fait réaliser parce que cet audit est technique et il permet de donner aux techniciens des éléments utiles pour améliorer leur étude. L'audit porte sur les caractéristiques de conception d'un projet, conception de travaux et non sur la justification de son utilité.

Monsieur Saint-Amand, je vous demande clairement ce que vous voulez. Voulez-vous tout vérifier techniquement ? C'est de cela qu'il s'agit, d'une brique technique avec toute une série de dispositions, de solutions alternatives, et cætera. Voulez-vous les cahiers des charges, les plans, les notes de calcul, peut-être aussi participer aux réunions de chantier ? À moins qu'en fait, vous ne souhaitiez faire marche arrière dans ce dossier ? Je vous rappelle qu'il a été approuvé par la SOFICO et qu'il dispose d'un permis d'urbanisme accordé en bonne et due forme.

Je ne sais pas si, sur chaque dossier, on doit communiquer, de manière large, l'ensemble des études disponibles parce que ces études sont techniques, elles donnent une série d'indications sur lesquelles des choix sont ensuite opérés. Je ne suis pas certain qu'on doive communiquer cela aussi largement que vous le souhaitez. Mais, si vous insistez sur le sujet, sur ce dossier-là en particulier, je n'ai pas d'opposition à ce que vous veniez le consulter. Toutefois, cela ne doit pas sortir d'un certain cadre parce que cela pourrait tout simplement être utilisé à un moment donné contre nous dans l'une ou l'autre situation.

Mme la Présidente. - La parole est est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous nous rappelez la procédure, mais je pense que vous avez bien compris que ma question ne portait pas sur la procédure.

Je ne demandais absolument pas qu'on rappelle la procédure, et si j'ai donné quelques éléments à ce propos dans ma question, c'est pour situer évidemment le contexte dans lequel je pose ma question.

Ma question porte très clairement sur l'accès à l'information. Vous avez répondu à mon collègue M. Dupriez au début de cette année que vous donneriez accès à un document qui dépend du droit à l'information en matière d'environnement, mais malheureusement, vous n'avez pas donné suite à cette promesse.

Puisque ce n'est plus M. Dupriez qui suit ce dossier dans cette commission, pour les raisons que nous connaissons, je voudrais que la promesse qui lui a été faite puisse être tenue et que je puisse moi-même avoir accès à ce dossier comme les dispositions légales le prévoient en tout état de cause.

Ma demande est très précise, Monsieur le Ministre. Quand, comment puis-je avoir accès à ces informations ? Et si possible, le plus rapidement possible.

Si ce dossier contient des informations qui remettent en question le projet et si j'estime que toutes les informations qu'il contient n'ont pas été prises au sérieux dans les travaux ultérieurs, je vous le ferai savoir. Je sais très bien qu'un permis a été accordé et je sais très bien que je suis tout à fait impuissant pour que l'on revienne sur ce permis. La seule chose que je vous demande c'est d'honorer votre promesse et de nous donner accès à ces informations.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Le problème dans lequel on se situe, quel est-il ?

Dans ce genre d'étude technique, à un moment donné, on peut être amené à dire que pour plus de sécurité, au lieu de faire trois voies, on devrait en faire quatre, par exemple. À un moment donné, l'auteur, le responsable du chantier, peut décider qu'il n'est pas raisonnable d'en faire quatre et il veut en faire trois. Cela signifie-t-il qu'il ne respecte pas pour cela les conditions, les suggestions qui lui sont faites pour plus de sécurité ? C'est cela l'inquiétude qui existe du côté des techniciens. Dans une étude aussi large, il y a toute une série de suggestions qui sont faites et nous ne pouvons pas tout retenir. Nous n'avons pas envie qu'on mette devant nous cette étude en nous disant : « Vous voyez, là, vous auriez faire plus, vous ne faites que cela, là, vous auriez dû, vous auriez pu, et cætera ».

C'est tout le problème, on a eu un débat au gouvernement à ce sujet sur certaines demandes de parlementaires par rapport à des études. Les études vont dans différentes directions, amènent différentes possibilités et puis, à un moment donné, l'opérateur fait des choix et il se sent fragilisé si l'étude plus large qui a été faite au départ est divulguée.

Voilà, je vous confie les choses telles qu'elles sont. Je n'ai rien à cacher par rapport à ces études mais sur certains aspects techniques, cela peut être dérangeant.

Mme la Présidente. - La parole est est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Monsieur le Ministre, les techniciens sont inquiets, les parlementaires le sont aussi, ils doivent pouvoir faire leur travail. Moi, j'estime que pour faire mon travail, je dois avoir accès à ces documents. C'était aussi le point de vue de M. Dupriez, avant moi.

L'enjeu ici, Monsieur le Ministre, est la sécurité routière qui a été utilisée comme argument pour faire ces travaux, de manière dérogatoire à ce qui est prévu du côté de la SOFICO. Je voudrais donc savoir si cette étude confirme bien qu'il y avait un enjeu de sécurité routière qui justifiait que l'on fasse ces travaux. Si je n'ai pas accès à cette étude, je ne peux pas être apaisé, rassuré et donc, je reste aussi inquiet que les techniciens auxquels vous avez fait référence.

QUESTION ORALE DE M. NOIRET À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA DÉCISION DE CONSTRUIRE LA ROUTE N684 DITE « TIHANGE-TINLOT » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Noiret à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la décision de construire la route N684 dite « Tihange-Tinlot » ».

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaite revenir sur ce dossier de la N684 et plus particulièrement sur le tronçon qui traverse l'entité de Modave.

Il y a unanimité, il ne s'agit aucunement de contester le bien fondé de cette route qui, pour des raisons de sécurité, est extrêmement importante.

Elle doit être réalisée mais il s'agit d'en limiter les impacts négatifs. En cela, cette route va couper un certain de nombres de sentiers très utilisés, et contrairement à ce qu'on peut lire à certains moments, pas seulement à l'occasion de loisirs de quelques-uns qui viendraient se promener là. Elle est effectivement très utilisée au quotidien par une série d'habitants. Cela leur permet de conduire leurs enfants à l'école à pied ou en vélo et de gagner un temps fou par rapport au fait de simplement prendre la voiture, prendre un certain nombre de détours pour y arriver.

Nous avons une mobilité douce qui est aujourd'hui tout à fait existante, vécue par les citoyens de la commune de Modave et qui regrettent évidemment la mise en danger de cette capacité.

Tout cela ne serait rien si l'on pouvait apporter des solutions. Un certain nombre de solutions ont été proposées, y compris même pour atténuer le surcoût potentiel puisque certains ont dit ; « Écoutez, si l'on doit mettre en place des passerelles pour surplomber la route - on comprend bien qu'il ne s'agit pas d'empêcher cette route, et que cela représente un surcoût important - on pourrait assez facilement trouver des compensations financières en ne faisant pas de ronds-points qui ne semblent pas très utiles ». Les gens, sur place, sont de bonne composition et essayent de trouver des solutions.

Vous-même, vous l'avez indiqué récemment et j'ai cru voir que vous étiez très sensible à la question de la ruralité. Évidemment ici, il s'agit aussi de pouvoir préserver un mode de circulation, un mode de mobilité dans un espace rural mais aussi, à travers cela, de participer au projet de développement rural que personne ne conteste, qui est tout à fait singulier dans cette région.

Monsieur le Ministre, il me revient que ces demandes locales trouvent difficilement, voire pas du tout, écho au sein de l'administration wallonne. Pouvez-vous m'indiquer la position que vous défendez, où l'on en est, s'il y a réellement ou pas une ouverture à cette proposition de pouvoir préserver l'utilisation de sentiers pédestres et cyclistes, tout en construisant tout de même cette route ?

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, la demande de permis relative à la réalisation de cette section de la RN684 est en cours d'instruction par les services de l'urbanisme.

Dans le cadre de celle-ci, et en particulier de l'enquête publique, diverses remarques, demandes ou réclamations ont été introduites et une réunion de présentation du projet au public a été organisée en présence notamment d'ingénieurs de la Direction des routes de Liège.

L'analyse spécifique de l'incorporation des modes de déplacements doux dans le projet a été particulièrement étudiée.

La possibilité de créer trois passerelles de liaison au bénéfice des usagers doux a été évoquée, mais l'impact visuel de ces passerelles risque d'être particulièrement important, notamment du fait qu'il est nécessaire de franchir les merlons situés de part et d'autre de la voirie. Ceci impose également la mise en œuvre de rampes d'accès très longues puisqu'il faut garantir une accessibilité correcte aux personnes à mobilité réduite.

D'autres solutions sont envisagées comme la création de déviations sécurisées vers les différents ronds-points. Cette alternative permet qu'il ne soit pas nécessaire de construire des passerelles au-dessus de la route.

Tous ces éléments interviennent dans le cadre de l'instruction du permis d'urbanisme menée par le fonctionnaire-délégué.

Quoiqu'il en soit, la Direction générale des Routes devra respecter les conditions émises au permis et comme vous pouvez le constater, je suis particulièrement sensible à cette mobilité douce.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Je remercie le ministre pour sa réponse, mais je voudrais tout de même attirer son attention sur un élément. En effet, la passerelle nécessite une rampe d'accès et l'alternative proposée par les services techniques de notre ministère de la Région wallonne pose un problème, elle allonge très fortement le trajet. Si allonger un peu un trajet pour une voiture ne pose en général pas trop de problème, allonger fortement un trajet pour des piétons, des mamans avec landaus, des personnes à mobilité réduite - que l'on évoque, par ailleurs, pour la passerelle - ou des cyclistes, pose des difficultés. C'est bien de cela dont il s'agit dans la contestation que mènent les habitants, c'est que la solution posée en alternative par le SPW est une solution qui n'en n'est pas une, car elle pose encore plus d'inconvénients.

J'attire vraiment votre attention sur ce point, Monsieur le Ministre, et vous le dites vous-même, vous y êtes sensible. Si vous êtes sensible à cette question de la vie en milieu rural et du développement rural de manière générale, il apparaît que les solutions proposées par les techniciens, aujourd'hui, sont des solutions totalement contre productives.

QUESTION ORALE DE MME SERVAES À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PLANIFICATION DES CHANTIERS ET L'INCIDENCE DES TRAVAUX PUBLICS SUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET LES ENTREPRISES WALLONNES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Servaes à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la planification des chantiers et l'incidence des travaux publics sur le secteur de la construction et les entreprises wallonnes ».

La parole est à Mme Servaes pour poser sa question.

Mme Servaes (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, récemment, la Confédération de la Construction a lancé un appel afin que les travaux publics soient davantage étalés et que les différents chantiers soient mieux programmés afin de pouvoir permettre aux entreprises de mieux assumer et répartir la charge de travail.

À l'approche des élections communales, on ne peut que constater une recrudescence des travaux dans toutes les communes. Mais comme le regrette le secteur, dès le lendemain du scrutin, les carnets de commande se vident créant ainsi des problèmes quant à la pérennité de certaines entreprises de travaux publics.

À côté des travaux effectués dans les communes, il y a également lieu de prendre en compte les travaux gérés par la région qui participe également au volume global de travaux publics estimés au cours de l'année 2011 et pour l'ensemble du pays à un montant total de 5,9 milliards d'euros, lequel se rapporte à l'ensemble des travaux de génie civil.

Disposez-vous, Monsieur le Ministre, de chiffres plus précis pour chaque région et pour la Wallonie en particulier ?

À cet égard, pouvez-vous nous indiquer de quelle manière la planification est organisée en ce qui concerne les chantiers sur le réseau wallon ?

Parmi les chantiers attribués au niveau régional, disposez-vous de statistiques sur l'attribution des marchés ? Quelle est la part remportée par des entreprises wallonnes et quelle est la part remportée par des entreprises non belges ?

La Confédération de la Construction avance également des chiffres relatifs à la part du PIB consacrée aux travaux publics chez nos voisins qui serait plus importante, à savoir 3,6 % du PIB aux Pays-Bas et 3,1 % en France, contre seulement 1,8 % en Belgique. Confirmez-vous ces chiffres ? Quelle ventilation a-t-on lieu d'opérer entre les trois régions ?

Quels sont les éléments objectifs qui justifieraient ce différentiel par rapport à nos voisins étrangers ? Le lancement du Plan routes au niveau wallon n'est-il pas de nature à relever ces montants en faveur de la Wallonie ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, chaque année, la Direction générale des Routes et des Bâtiments dispose d'un budget spécifique et chaque année ce budget est dépensé à concurrence de pratiquement 100 %.

Pour ce qui concerne la DG01 et la DG02, il s'agit de budgets constants en moyens d'actions et en moyens de paiements, et consommés quasiment à 100 %, année électorale ou pas. Pour les routes régionales, il n'y a donc globalement pas de surprise pour les entreprises quant au volume de travail à réaliser puisque les budgets sont les mêmes d'année en année.

Cette donnée ne se vérifie peut-être pas au niveau des voiries communales, mais c'est de la compétence de mon collègue, M. le Ministre Furlan.

En ce qui concerne le réseau routier régional géré par la Direction générale des Routes, le budget est de l'ordre de 200 millions d'euros. On se situe très loin des montants de 5,9 milliards d'euros que vous citez pour l'ensemble des travaux de génie civil.

Bien entendu, il faut également tenir compte de l'impact du Plan Routes géré par la SOFICO en collaboration avec la Direction générale des Routes, qui a été lancé en 2010 et qui, effectivement, a considérablement augmenté la part liée au réseau routier et autoroutier régional, principalement pour les années 2011 et 2012.

Cela représente, comme annoncé lors de son lancement, un apport complémentaire d'environ 100 millions d'euros annuels, ce qui est très important en termes de chantiers, et donc de traitement par les entreprises de voiries.

Enfin, selon les statistiques internes de la Direction générale des Routes pour 2009 et 2010, les marchés sont attribués à concurrence d'environ 80 % à des entreprises wallonnes, c'est-à-dire ayant un siège en Wallonie. Le solde revient à des entreprises bruxelloises, flamandes ou, plus rarement, étrangères.

En fait, la nature locale de nombreux chantiers routiers, les baux d'entretien, le service d'hiver, ne sont gérables efficacement que par des entrepreneurs locaux.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète.

Il est vrai, après avoir entendu la réponse, que le budget de la Région wallonne est apparemment identique d'année en année, peu importe que ce soit une année électorale ou pas. Dans les communes, c'est un peu différent puisque la mise en route est peut-être un peu plus lente. Lorsque les nouveaux élus arrivent, il faut un certain temps pour pouvoir préparer les dossiers, donc là, cela peut expliquer que les deux dernières années sont des années où il y a beaucoup de travaux.

J'ai eu les réponses concernant les marchés qui ont été attribués aux entreprises wallonnes et je m'en réjouis.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CONTRATS DE GESTION DES PORTS AUTONOMES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les contrats de gestion des ports autonomes ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le décret du 12 février 2004 relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information a soumis les ports autonomes à l'obligation de conclure un contrat de gestion avec la Région wallonne, afin de définir les règles et les conditions en vertu desquelles ces organismes exercent leurs missions de service public.

Au-delà de cette obligation, le décret détermine une procédure pour élaborer ces contrats de gestion. Il prévoit notamment, préalablement à la rédaction du projet de contrat de gestion, la réalisation d'une évaluation du fonctionnement et de l'état du service public dont sont chargés ces organismes. Il est ensuite prévu, sur proposition du Ministre de tutelle, que le gouvernement adopte une note d'orientation déterminant les lignes directrices du projet de contrat de gestion.

Dans le respect de la note d'orientation, le Ministre de tutelle établit alors un projet en tenant compte de l'évaluation précitée avant la concertation prévue avec l'organe de gestion de l'organisme.

Enfin, dans le mois de sa conclusion, le gouvernement transmet le contrat de gestion au parlement et le publie au *Moniteur belge*.

Monsieur le Ministre, je souhaite vous interroger sur la situation des ports autonomes wallons en cette matière, puisqu'en effet, je n'ai pas trouvé trace de contrat de gestion qui ait été transmis au Greffe du Parlement wallon.

Pouvez-vous m'indiquer ce qu'il en est ? Y a-t-il eu une carence dans la transmission au parlement ? Ou, de façon plus étonnante, les ports n'ont-ils tout simplement pas encore de contrat de gestion ? Le cas échéant, comment une telle situation est-elle possible ? Des travaux sont-ils en cours pour avancer en cette matière ? L'évaluation de l'état et du fonctionnement du service public dont sont chargés les ports a-t-elle eu lieu ? Avez-vous déjà déposé une note d'orientation au gouvernement ? Le cas échéant, quel est le calendrier pour aboutir ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, le décret contrat de gestion des ports autonomes wallons date de 2004, je ne sais pas vous dire pourquoi ces contrats n'ont pas été adoptés sous la précédente législature. Ces contrats sont effectivement des outils importants pour la gestion des ports autonomes, mais je tiens toutefois à préciser que le fait qu'il n'ait pas encore été adopté n'empêche pas le bon fonctionnement de ces organismes sur lesquels j'exerce une tutelle.

La réflexion est en cours à ce sujet dans le but d'atteindre deux objectifs principaux. Tout d'abord, uniformiser les modes de fonctionnement de ces organismes. Ensuite, préserver les spécificités qui font leur force. Chaque port autonome étant gestionnaire de terrains portuaires aux caractéristiques différentes dans un tissu socio-économique différent.

L'objectif est d'arriver à une base de discussion dans le courant de 2012 avec une adoption des contrats de gestion pour la fin de la législature, c'est un travail de longue haleine qui doit être mené dans la sérénité pour être concluant.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'entends que vous confirmez que les ports n'ont pas encore de contrat de gestion. C'est tout simplement incroyable. Cela fait huit ans que le parlement a adopté un décret et que le gouvernement tarde dans la mise en œuvre de celui-ci et que les ports autonomes sont privés d'un contrat de gestion.

Mon propos n'est certainement pas de mettre en cause le fonctionnement des ports autonomes, mais plutôt de me demander comment on peut expliquer une aussi longue durée sans que l'administration compétente, le ministre compétent, ne prennent les mesures pour lancer les procédures et aboutir au bout du compte à ce que les ports soient dotés de cet outil qui permette, effectivement, de mettre en œuvre des orientations fixées par le gouvernement.

Nous pensons qu'il est nécessaire de se mettre en ordre assez rapidement. Autant il est intéressant d'avancer dès 2012, autant il me semble insatisfaisant de penser à aboutir seulement en 2014. Espère-t-on fêter les dix ans d'anniversaire du vote du décret pour, finalement, mettre en œuvre ces outils, qui ne sont pas les plus complexes de l'ensemble des organes d'intérêt public de la Wallonie - ce n'est certainement pas péjoratif que de le dire - ? Les ports autonomes méritent, à mon sens, qu'on puisse avancer plus rapidement pour que le décret, voté par le parlement, soit respecté.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUIVI DES VELLÉITÉS FÉDÉRALES DE RÉDUIRE À NOUVEAU LE SERVICE POSTAL »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le suivi des velléités fédérales de réduire à nouveau le service postal ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vous interrogeait il y a quatre semaines sur le projet de BPost d'opérer de nouvelles réductions du service postal, en particulier à travers la suppression d'un certain nombre de boîtes aux lettres, certains bureaux de poste avaient aussi été évoqués.

Je ne dois pas rappeler combien ce projet s'est révélé tout à fait problématique après les rationalisations effectuées durant ces dernières années et qui ont le plus souvent considérablement altéré la qualité et l'étendue du service public, a fortiori en milieu rural. Nous parlons ici d'une réalité tangible et non de supputation ou instrumentalisation de tel ou tel projet à des fins électoralistes. Nous sommes devant des projets concrets qui sont réfléchis, à tout le moins, au sein de l'entreprise publique fédérale.

Depuis lors, BPost avait démenti tout projet de suppression « massive » - c'est son vocabulaire - mais vous partagerez avec nous la conviction qu'une telle réponse n'avait rien d'apaisant.

Vous nous avez indiqué avoir fait part de ces inquiétudes à M. Magnette, Ministre fédéral des entreprises publiques en date du 6 avril 2012. Vous avez aussi réitéré votre démarche, il y a un mois. En date du 21 mai 2012, vous nous indiquiez que la Wallonie n'avait toujours pas reçu de réponse.

Un mois plus tard, où en sommes-nous ? Avez-vous reçu des apaisements à ce sujet ou, au contraire, le Gouvernement fédéral confirme-t-il les intentions de Bpost ou, au contraire, continue-t-il à se taire par rapport à ces projets problématiques ? Pouvez-vous faire état de vos contacts avec le Gouvernement fédéral sur le projet de contrat de gestion ? Quelle est la position du gouvernement à ce sujet ?

Quelles sont les initiatives prises par le gouvernement pour protéger le service postal, en particulier, en ruralité ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, mon collègue, le Ministre des entreprises publiques vient de me transmettre sa réponse aux deux courriers que je lui avais adressés.

Dans son courrier, il me rappelle l'obligation qu'a BPost de prévoir au moins une boîte aux lettres dans chaque commune avant fusion. BPost, ajoute-t-il, « entend continuer à garantir le service universel pour l'ensemble de la population ». Par contre, BPost continuera à adapter son réseau en supprimant quelques fois certaines boîtes ou, plus souvent, en les déplaçant, ceci en principe, après qu'un contact ait eu lieu et avec l'assentiment des autorités locales.

Les propos de ce courrier me semblent rassurants. Soyez certain que je resterai attentif au développement des zones rurales. On m'a notamment signalé, il y a quelques jours, un problème dans un logiciel en charge du calcul de l'emplacement de certaines de ces boîtes postales. Je vais m'intéresser de près à ce problème qui vient d'être soulevé et qui m'est parvenu juste après la réponse de mon collègue du fédéral.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je ne suis pas rassuré autant que vous pouvez l'être, mais c'est peut-être parce que je n'ai pas le texte sous les yeux. Si je comprends bien, la suppression de certaines boîtes aux lettres que la poste juge peu utilisées va

se poursuivre et la seule limite que le Ministre fédéral nous annonce est celle qu'on connaissait déjà, à savoir une limite assez minimaliste, d'une boîte par ancienne commune. C'est bien cela qui a été dit ?

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

Je voudrais que le gouvernement puisse faire pression sur le Gouvernement fédéral pour qu'il n'y ait pas de recul. Autant on peut se raccrocher à ces éléments fixés par la législation quant au maintien d'au moins une boîte par ancienne commune - ce serait bien le comble qu'on descende en-dessous de cela - autant il faut alors le faire savoir. J'aimerais, pour être franc, vous entendre davantage par rapport à ces décisions fédérales qui constituent de réelles menaces sur la ruralité, plutôt que de lancer des fumigènes et de remettre en cause des décisions de votre propre gouvernement.

QUESTION ORALE DE M. ELSÉN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AVENIR DES JEUNES AGRICULTEURS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Elsen à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avenir des jeunes agriculteurs ».

La parole est à M. Elsen pour poser sa question.

M. Elsen (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, début mars, la Fédération des jeunes agriculteurs a organisé son assemblée annuelle à laquelle vous avez participé. Lors de cette assemblée, les jeunes agriculteurs ont, entre autres, présenté leurs revendications à travers différents témoignages vidéos qui ont été diffusés.

Ils ne sont plus nombreux, ces jeunes agriculteurs, ces passionnés par un métier tellement important pour notre société.

En 30 ans, le nombre d'exploitations wallonnes a fortement diminué. Alors qu'il y avait presque 40 000 exploitations en 1980, on en comptait moins de 15 000 en 2010, alors que la taille moyenne de ces exploitations a presque triplé en 30 ans. Le nombre de jeunes agriculteurs de moins de 35 ans ne représentait plus que 4,4 % de la population agricole totale en 2010, alors qu'en 2000, ce nombre s'élevait à 11 %.

Monsieur le Ministre, je suis soucieux du futur des jeunes agriculteurs qui ont déjà fait le choix de vivre un métier passionnant et pour tous ceux qui désirent le faire un jour. Que comptez-vous entreprendre pour améliorer l'image de la profession afin d'assurer son avenir ?

L'évolution que connaît l'agriculture en Wallonie - moins d'exploitations agricoles accompagné d'une augmentation de la taille moyenne de celles-ci - a pour conséquence que les investissements qui doivent être faits deviennent de plus en plus lourds. Un revenu décent est primordial.

L'une des revendications des agriculteurs, jeunes ou moins jeunes d'ailleurs, est depuis bien longtemps la garantie d'un revenu et d'un meilleur positionnement des agriculteurs dans la chaîne alimentaire. Que pourrions-nous imaginer entreprendre afin de voir les revenus des jeunes agriculteurs s'améliorer ?

L'accès aux sols, l'accès foncier, représente pour nos jeunes un défi pour le futur.

Monsieur le Ministre, que comptez-vous entreprendre contre la pression foncière qui est exercée sur nos jeunes agriculteurs ? Vous aviez récemment répondu à une question de mon collègue, M. Stoffels, que vous alliez mettre en place un groupe de travail composé d'experts dans les matières transversales - agriculteurs, notaires, propriétaires, juristes et associations. Où en est la constitution de ce groupe de travail ? A-t-il déjà pu se réunir ? Y a-t-il déjà des conclusions qui en sont sorties ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, la nouvelle PAC 2014 est un enjeu majeur pour les jeunes agriculteurs car cela concerne directement leurs revenus. Les jeunes ne sont pas oubliés dans les négociations relatives au premier pilier de la Politique agricole commune. Et dans la mise en œuvre du second pilier, je souhaite saisir toutes les opportunités pour que l'aide aux jeunes agriculteurs continue à être une priorité. Un sous-programme spécifique pourrait être dédié à cette thématique.

Le dossier de l'installation des jeunes est un réel enjeu avec l'accès aux terres, la reprise ou la création d'exploitation. Ma priorité est que tout jeune qui souhaite s'installer puisse le faire en minimisant les risques. Ma politique en matière d'installation des jeunes ira dans ce sens et je vais privilégier les jeunes agriculteurs dans ce contexte de concertation du second pilier.

Concernant le groupe de travail foncier, j'ai déjà rencontré quelques acteurs et identifié avec eux quelques pistes de réflexion. Mon cabinet est en train de les analyser car le sujet est vaste et je souhaite définir mes priorités dans ce dossier avant de mettre en route ce groupe de travail et tenir compte aussi du calendrier de la régionalisation, notamment du bail à ferme.

Il est clair que pour les jeunes, l'image de la profession est un élément primordial quant à leurs motivations et décisions pour reprendre une exploitation. Par le biais de la promotion et la réforme de l'APAQ-W, je souhaite redonner une image positive de nos produits agricoles wallons. J'encourage d'ailleurs les agriculteurs dans les démarches spontanées que ceux-ci entreprennent pour valoriser l'image et la communication sur leur métier, les projets émanant du secteur et allant dans ce sens sont d'ailleurs les bienvenus. Je veux que dans la réforme de cette APAQ-W, les acteurs puissent être beaucoup plus intégrés dans les décisions relatives à la promotion de leurs productions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre. Pour bien vous connaître et connaître ce que vous faites sur le terrain - j'ai encore eu l'occasion de m'en rendre compte la semaine passée - je ne doute évidemment pas de votre intérêt pour cet enjeu important. Je compte sur vous, dans le contexte de négociations que nous connaissons pour la nouvelle PAC, pour qu'on puisse trouver une forme de priorité à donner à travers le deuxième pilier. En ce qui concerne le premier pilier, cela a l'air acquis.

En principe, ce caractère prioritaire devrait être partagé par tous, mais on sait qu'il y a parfois d'autres types d'intérêt qui entrent en ligne de compte. L'objet de ma question était de prévoir l'avenir au maximum, d'avoir une vision à long terme. Je vous remercie de partager également cette volonté.

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'évolution de ce groupe de travail qui a le mérite de mettre les différents acteurs autour de la table. C'est quand même quelque chose d'un peu innovant sous cette forme, j'y prêterai beaucoup d'intérêt.

Nous avons bien compris qu'il s'agit non seulement de la promotion d'une image positive des produits d'agriculture dans laquelle vous investissez beaucoup de votre énergie mais aussi l'image du métier au sens large. C'est par ce biais que l'on peut revaloriser, même socialement au sens très large, ce métier ô combien important pour notre société.

Je vous remercie, nous ne manquerons d'en reparler par la suite.

QUESTION ORALE DE M. BINON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RISQUE DE DISPARITION DE LA FILIÈRE DU LAIT BIO EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Binon à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le risque de disparition de la filière du lait bio en Wallonie ».

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

M. Binon (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, voici des mois que plusieurs producteurs de lait bio ont été avertis que la laiterie qui récoltait leur lait mettrait fin à la collecte et ce, spécialement dans la Botte du Hainaut. Cette échéance était prévue le 1er juin 2012.

Vous avez personnellement tendu l'oreille à ces producteurs et vous vous êtes engagé à rechercher une solution. C'est une bien sage suggestion et on vous en remercie.

Il semblerait que différents contacts aient été pris avec vos collaborateurs mais le dossier ne semble pas évoluer et les échéances de non-récolte sont maintenant dépassées. Si deux éleveurs ont pu trouver un débouché pour leur produit, la grosse majorité reste dans l'impasse et craint la faillite de leur exploitation.

Toutes les forces politiques locales sont prêtes à vous soutenir dans vos démarches, mais il faut que vous nous

énonciez clairement les problèmes que vous ne pouvez résoudre.

Beaucoup de producteurs laitiers sont inquiets face à ce problème de rupture de contrat avec les laiteries et craignent une contagion du phénomène. Une solution doit être trouvée d'urgence sinon le secteur laitier de la Botte du Hainaut va disparaître.

Mes questions sont les suivantes :

- où en est la mise sur pied des filières courtes qui vous sont chères ?
- vos services ont-ils pu activer ces filières courtes ?
- peut-on envisager rapidement la création d'un hall-relais pour la vente des produits avec toutes les autorisations et permis nécessaires ?
- peut-on espérer la vente de leurs produits dans les grandes surfaces ?
- dans quel délai pouvez-vous activer ces solutions ?
- qu'avez-vous éventuellement déjà pu mettre en œuvre ?
- quels sont les obstacles qui empêchent ces réalisations ?
- avez-vous prévu un budget pour soutenir le secteur ? L'heure est à l'action.
- quel engagement prenez-vous ?

Je vous remercie pour ce que vous ferez pour eux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, il est vrai que des agriculteurs de la Botte du Hainaut se sont reconvertis en bio il y a quelques années et ont choisi de livrer leur lait à une coopérative laitière bio. En huit ans, ce sont quatre collecteurs de lait privés qui se sont retirés de cette zone géographique dont la coopérative que vous mentionnez Biomelk. Il reste aujourd'hui deux coopératives laitières qui collectent le lait. Les agriculteurs concernés par la cessation de lait bio par Biomelk cherchent des débouchés pour leurs produits auprès des laiteries actives dans cette zone, comme la Laiterie des Ardennes. Ces dernières ne leur ont pas fermé la porte, mais vous comprenez qu'elles doivent pouvoir assurer la commercialisation du lait qu'elles achètent. Le prix offert dépend de la valorisation possible sous mode de production bio. Tout ceci concerne les acteurs économiques et ni mes services, ni moi-même ne pouvons malheureusement intervenir directement dans les relations commerciales qu'ils développent entre eux.

Pour créer la valeur ajoutée et la conserver sur l'exploitation, il faut diversifier les débouchés. C'est pourquoi je souhaite soutenir les agriculteurs wallons désireux de se diversifier. La mesure hall-relais agricole du Plan Marshall 2.vert vise à subsidier certaines organisations qui souhaitent construire des plateformes de stockage transformation et/ou commercialisation de produits agricoles et de les mettre à disposition d'agriculteurs. Dans la Botte du Hainaut, le Gouvernement wallon a décidé de subsidier le hall-relais initié par Igretec. La société coopérative Coferme implantée dans la Botte du Hainaut est partenaire du projet, elle y assure la collecte et la mise sur le marché du lait de six producteurs sur dix de l'entre Sambre et Meuse.

Une autre piste à développer est de vendre ces produits dans les petites et moyennes surfaces. Les gérants de ces magasins de proximité peuvent passer commande en direct vers les agriculteurs à condition que les parties s'entendent sur les conditions minimales à respecter. Ce sont évidemment des pistes à développer tant sur l'approvisionnement des grandes surfaces que sur la promotion de ces produits au sein des magasins.

Un problème très concret que nous rencontrons et que nous avons évoqué lors de cette entrevue avec les agriculteurs de la botte du Hainaut réside dans la possibilité d'avoir leur lait dans leur contenant spécifique avec leur étiquette et leur identité. J'ai déjà rencontré plusieurs représentants des principales chaînes de grandes surfaces qui sont intéressés par ce genre de produit à vocation locale. Je dois encore en rencontrer, pas plus tard que ce vendredi. Carrefour demandait à me recevoir. On sent une vraie volonté de la distribution, voire de la grande distribution, de multiplier les offres de production locale. Il faut maintenant que la production puisse suivre dans certaines conditions d'uniformité et que la logistique puisse suivre pour que la distribution puisse se faire correctement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, et savoir que vous aurez encore une réunion ce vendredi est rassurant puisqu'il faut savoir qu'ils sont vraiment inquiets dans cette partie du Hainaut. Soyez attentif, ne perdez pas cela de vue. Certes, concernant la partie économique avec les laiteries, vous ne savez rien faire, ce n'est pas vous qui décidez dans ces entreprises privées ou ces coopératives, mais en tout cas, si vous restez attentifs, cela rassure tout le

monde.

Je vous remercie.

(M. Binon, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. SAINT-AMAND À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE COMMERCE DES SEMENCES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le commerce des semences ».

La parole est à M. Saint-Amand pour poser sa question.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, une refonte de la législation européenne sur le commerce des semences est actuellement en cours de rédaction dans les services de la DG SANCO, afin de rassembler une douzaine de directives applicables dans ce domaine en un règlement unique. Sur le fond, la Commission européenne a élaboré l'an dernier différents scénarios de réforme de la législation, lesquels sont exposés dans un document de l'Union européenne accessible sur internet.

Seul le scénario 4 nous paraît susceptible d'alléger suffisamment les contraintes applicables aux semences de populations appartenant au domaine public et ainsi, de permettre l'existence légale de celles-ci sur le marché pour une meilleure préservation et diffusion de notre biodiversité agricole mise à mal si dramatiquement par 50 ans de législation orientée uniquement vers la promotion d'une agriculture industrielle standardisée.

Cette option apparaît être la seule en ligne avec l'avis délivré par l'avocat général près de la Cour de Justice de Luxembourg, le 19 janvier dernier, dans l'affaire dite « Kokopelli ».

Lors de sa réunion du 2 mars 2012, le Comité permanent des semences et matériels de propagation a indiqué dans son compte-rendu que « Les États membres ont souligné que la législation existante est le résultat d'une longue expérience et négociations et devrait être maintenue, en tenant compte du fait que les opérateurs économiques et les corps officiels reconnaissent ses bonnes performances ». Cette affirmation, outre qu'elle ne tient compte que du point de vue du secteur industriel, nous semble choquante, car elle ne fait aucun cas des incidences néfastes de la législation sur la biodiversité agricole et la concentration du marché des semences entre un tout petit nombre de mains.

Au sein de ce comité, quelle a été la position défendue par la Belgique sur ce point et, en particulier, sur ces différents scénarios ? Quelle position défend plus particulièrement la Wallonie ?

Lors de sa dernière réunion, qui s'est tenue le 16 mai 2012, le Comité permanent des semences et matériels de propagation a indiqué que le projet de règlement serait finalisé par la commission pendant le troisième tiers de l'année 2012 et serait ensuite soumis au processus de codécision. Au sein du Conseil de l'Union européenne, et via notre Ministre Fédéral de l'Agriculture, quelle posture et quel scénario défendrez-vous dans ces discussions ?

Je vous remercie par avance pour les réponses apportées à ces différentes questions.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, dans le cadre de la réforme de la législation sur la production et le commerce des semences initié par la Commission européenne, la Wallonie, en parfait accord avec la Région flamande, a dit sa préférence pour le scénario 4 que vous évoquez.

Ce scénario favorise une plus grande flexibilité du système, à savoir la cohabitation d'une filière classique de certification des semences, avec une filière moins contraignante, tout en respectant la spécificité de secteurs particuliers, tel que celui des semences et plants forestiers.

Cette position rejoint la volonté de la Commission européenne qui, à plusieurs reprises, a dit son souci de simplifier la législation et de diminuer les coûts de contrôle pour les entreprises et les autorités publiques, ainsi que sa volonté de mettre en place une législation qui doit maintenir les marchés de niches et augmenter la diversité variétale des espèces

cultivées, dans le contexte d'une agriculture durable. La Commission est, par ailleurs, en attente du jugement de la Cour de Justice dans l'affaire « Kokopelli », dont elle tiendra compte dans la rédaction de son projet de législation.

Une première proposition de texte réglementaire devrait être disponible en septembre. Je resterai attentif à ce que les intentions énoncées par la commission se concrétisent dans les textes, afin de soutenir au mieux l'objectif d'une plus grande biodiversité agricole, tout en assurant une protection adéquate des agriculteurs et autres utilisateurs des semences.

Les textes devront être approuvés tant par le Conseil de l'Union que par le Parlement européen, ce qui devrait ménager l'espace nécessaire à une discussion critique des propositions.

M. le Président. - La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre de nous confirmer que la préférence de la Wallonie mais aussi de la Flandre va au scénario 4. Cela nous semble en effet être le meilleur scénario pour protéger la biodiversité agricole. Je ne peux que me réjouir de cette prise de position qui me semble aller vraiment dans le bon sens.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CONVENTIONS ANNUELLES POUR LA RECHERCHE AGRICOLE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les conventions annuelles pour la recherche agricole ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, en tant que Ministre de l'agriculture, vous gérez des budgets de recherche consacrés à des projets de recherche et de développement en agronomie. Souvent, dans notre commission, on a vu à quel point ils sont nécessaires quant à déterminer la future orientation de notre politique agricole.

Ces projets, exécutés par des unités, des universités ou des centres de recherches, sont pluriannuels mais gérés sous forme de conventions annuelles.

Là, il me semble qu'il y a un problème. Il me revient que pour plusieurs de ces conventions, les recherches ont dû être suspendues et les chercheuses et chercheurs mis au chômage, pour plusieurs mois parfois, suite à un blocage des conventions au niveau de votre cabinet.

Je m'interroge sur les implications du non-renouvellement ou des retards de renouvellement sur les compétences wallonnes en recherche pour l'agriculture.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire la raison de ce blocage ? Cela ne pose-t-il pas un grand risque de perdre des compétences pour la recherche en Wallonie, les chercheurs étant amenés à chercher de l'emploi dans d'autres domaines ou même à s'expatrier ?

Je me réjouis d'entendre votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur le Président, Madame la Députée, en guise d'introduction, je vous rappelle que je suis ministre de l'agriculture et donc en charge de la recherche appliquée et non pas ministre de la recherche. Ce sont deux problématiques différentes.

Un grand nombre de projets nous sont effectivement soumis tout au long de l'année par des organismes divers en vue d'obtenir un soutien financier. Afin d'éviter de ne satisfaire que les premières demandes et de ne pouvoir soutenir, faute de moyens budgétaires, de très bons projets présentés trop tardivement, les projets ont été rassemblés en deux trains, janvier et juin, de manière à pouvoir les comparer et de ne retenir que les plus pertinents.

Chaque proposition est étudiée par l'administration sur base des critères suivants : qualité scientifique, originalité,

faisabilité, intérêt stratégique et transfert des résultats. Les projets retenus bénéficient d'une subvention bisannuelle éventuellement reconductible une fois, j'insiste sur le « une fois », les règles sont bien fixées dès le départ. Une éventuelle reconduction se fait sur base des critères précédemment énoncés et, bien évidemment, des résultats de la première période de subventions.

Rien n'est donc acquis pour un renouvellement et il est faux de dire que des gens sont mis au chômage. Le projet n'est nullement arrêté, il n'est simplement pas reconduit. Je ne peux pas soutenir de la recherche appliquée sur le simple argument qu'un chercheur perdrait son emploi. J'examine les dossiers, pas les gens qui sont derrière évidemment, parce que cela ne peut pas être un critère de choix pour nous.

Premier train de 2012, cela concernait 11 projets : quatre projets ont été acceptés moyennant quelques modifications ; quatre sont refusés et trois doivent être améliorés. J'ai demandé qu'on modifie complètement les fiches de présentation de ces projets pour éviter les sujets redondants, les études qui nous sont « reproposées » ou les sujets qui nous sont « reproposés » régulièrement, tous les deux, trois, quatre ans, sans véritable évolution et les études qui, parfois aussi, restent dans les armoires et ne sont pas transférées vers le terrain, vers les agriculteurs, vers les producteurs puisque, comme je vous l'ai dit en guise d'introduction, je suis ministre de la recherche appliquée en agriculture et pas d'autre chose.

Les universités, les ASBL ou les organismes de recherche bénéficiant de budgets de recherche consacrés à des projets de recherche et de développement en agronomie, doivent s'informer, vulgariser et communiquer. Leur public cible doit rester prioritairement les agriculteurs ou les secteurs concernés par leurs recherches.

Le système doit être amélioré et simplifié pour plus d'efficacité et plus de coordination. Je souhaite d'ailleurs que les utilisateurs prennent une place prépondérante par rapport aux chercheurs pour la détermination des programmes de recherche. Aujourd'hui, ce ne sont pas les agriculteurs, les producteurs qui définissent les sujets possibles en fonction des problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain, ce sont les chercheurs qui font des propositions sur base de ce qu'ils font dans leur groupe de travail, dans leur laboratoire. Cela, à mon avis, me paraît ne pas être la bonne solution si l'on veut résoudre les problèmes très concrets rencontrés par nos agriculteurs au sien de leurs exploitations.

Mme la Présidente. - La parole est Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'avais donné, d'entrée de jeu, une définition plus cadrée par rapport à vos compétences. Je pense que je n'avais nullement essayé de pointer plus largement que vos compétences.

Par rapport au projet rentré tardivement, je peux entendre que c'est une des raisons de blocage et je peux entendre les raisons pour lesquelles vous n'avez pas pu maintenir un suivi normal quand il s'agit d'un projet pluriannuel, mais avec renouvellement et qu'il y a un trou qui risque de se creuser entre la première confirmation et le renouvellement. Vous signalez d'ailleurs que les règles sont claires, elles sont connues dès le départ.

Par contre, vous donnez un avis personnel par rapport au fonctionnement en disant : « Je ne vois pas très bien si le fonctionnement des fiches est efficace, s'il y a de l'utilité dans certaines recherches ». Là, c'est vous qui changez les règles. Je comprends que vous ayez vos propres visions et de nouvelles visions et que vous vouliez aussi associer les agriculteurs, mais je pense que le but de notre futur décret-cadre d'orientation agricole au Code wallon de l'agriculture est là pour orienter l'agriculture, c'est aussi dans vos compétences, c'est même dans la DPR.

Je sais bien que vous n'étiez pas au début de la législature aux manettes, que vous les avez prises en cours de route, mais les chercheurs n'en peuvent rien. Si vous dites que le seul objet n'est pas de maintenir un emploi, je veux bien l'entendre, mais l'objet est bien de finaliser un projet pour lequel on a déjà dépensé des finances publiques et qui a été mis sur la table, qui doit être finalisé et qui faute de renouvellement, n'atteint pas sa finalité.

Le seul but n'est pas de créer de l'emploi gratuitement, mais la recherche est une des valeurs importantes pour rester une région avant-gardiste. Donc, chaque emploi maintenu dans notre région dans ce cadre-là est important.

Je reviendrai vers vous, après analyse, via peut-être une question écrite sur les projets en retard, les projets que vous avez recalés, que vous avez mis dans le deuxième train de vos décisions, pour avoir une analyse plus fine et un regard plus détaillé par rapport à votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Vous permettez un petit complément. Je n'ai interrompu aucune convention, donc, toutes les conventions

vont au terme de ce qui est prévu. Ce sont des conventions complémentaires qui, éventuellement, ne sont pas retenues, mais les conventions en elles-mêmes sont toujours maintenues. C'est important à rappeler.

Quand mon cabinet ou quand nos services refusent une convention, ce ne sont pas les chercheurs qu'ils refusent, ils refusent le sujet de la convention, le projet qui est proposé, donc, le sujet de la recherche.

Je pense que c'est à ce niveau-là que doit se faire notre choix. Cette recherche est-elle utile, est-elle demandée par nos agriculteurs, par nos producteurs ? Offre-t-elle des perspectives ou estime-t-on qu'elle fait double emploi avec des choses qui ont déjà été faites par le passé ou des choses qui sont faites actuellement à l'étranger ? Le sujet ne nous semble-t-il prioritaire ?

J'essaie de faire des choix objectifs.

M. le Président. - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Dans ma question, j'avais vraiment bien pointé les conventions et le fait que ces conventions ont été suspendues. Cela veut dire qu'il y a eu, d'après mes informations, un moment d'application, mais pas de renouvellement. C'est ce que j'entends sous le terme « suspension ».

Deuxièmement, si la suspension dure plusieurs mois, je me pose la question de la réactivité. Si, effectivement, il y a un avis et une liberté de la part de votre cabinet qui peut décider du oui ou du non du maintien de cette convention, la moindre des choses, c'est de ne pas prendre de temps pour prendre la décision.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FINANCEMENT DES CONSEILLERS EN MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le financement des conseillers en mesures agro-environnementales ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers collègues, les mesures agro-environnementales sont un outil important pour sensibiliser et appuyer les agriculteurs dans leur rôle de conservation et de gestion de la nature dans la matrice agricole. Certaines mesures agro-environnementales permettent en outre de sauvegarder des sites de très haute valeur biologique.

Ces mesures se basent sur l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi de subventions agro-environnementales du 24 avril 2008.

L'attrait de ces mesures est renforcé par la majoration de la prime si les MAE sont mises en application dans les sites intéressants comme en Natura 2000 et dans les parcelles appartenant à la structure écologique principale.

Ces mesures constituent également un soutien pour la gestion des réserves naturelles dans le sens où les moyens financiers qu'elles offrent aux agriculteurs contribuent largement à rendre leur implication possible au sein des réserves. Sans l'apport des mesures agro-environnementales, de nombreuses réserves naturelles ne trouveraient pas de gestionnaire agricole pour en assurer la gestion, sans oublier que ces mesures constituent une piste de diversification et donc un revenu supplémentaire aux agriculteurs qui en ont bien besoin.

Les mesures ciblées nécessitent le passage d'un conseiller en agro-environnement afin d'assurer une meilleure localisation, une mise en œuvre optimale et donc une meilleure efficacité environnementale.

Ces conseillers MAE font un excellent travail d'encadrement et de conseil. Partout en Europe on reconnaît qu'un réseau d'encadrement fort et stable est très important et constitue une garantie d'efficacité et de réussite des programmes : le succès quantitatif et qualitatif des MAE, mais aussi toute la sensibilisation des agriculteurs aux questions environnementales, dépendent pour une bonne part du travail de ces conseillers.

En Wallonie, ils sont une quinzaine et appartiennent à une dizaine de structures différentes - ASBL, universités, comme Agra Ost, Natagora, Cuestas, Faune et biotopes, et cætera -, structures qui sont subsidiées sous la forme

d'arrêtés de subvention, généralement pour deux ans renouvelables.

Quelques équipes sont spécialisées dans une matière et couvrent tout le territoire wallon, mais la plupart des conseillers travaillent dans une structure qui couvre une zone, un des services extérieurs de l'agriculture, soit sept services extérieurs. Cela s'explique, Monsieur le Ministre, vu que pour pouvoir conseiller, il faut avoir acquis d'abord la confiance des agriculteurs. Un conseiller est toujours quelqu'un avec lequel on est en confiance. En même temps, il faut avoir une connaissance du territoire.

Il me revient que lors du renouvellement, des retards de financement sont parfois pris. Par ailleurs, cette instabilité entraîne une certaine rotation dans les conseillers, avec des conseillers compétents qui s'en vont pour trouver un emploi plus stable. Lorsque de nouveaux conseillers arrivent, il faut pratiquement deux ans de formation pour qu'ils maîtrisent bien l'ensemble des missions.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me donner le détail du nombre de conseillers engagés et le nombre des structures portantes ?

Êtes-vous de mon avis que ces conseillers ont acquis une compétence nécessaire à la politique agricole de la Région Wallonne ? Êtes-vous d'avis qu'il faille tout faire pour pérenniser ces conseillers dans leur emploi ?

Quels sont vos objectifs de déploiement des MAE en Wallonie pour les prochaines années, en sachant qu'il s'agit d'un outil primordial qui sera encore davantage mis en évidence avec la réforme de la PAC ? Vos objectifs seront-ils atteints avec la gestion actuelle des contrats des conseillers en agro-environnement ?

Savez-vous m'en dire un peu plus sur ces interruptions de financement entre deux contrats ?

Il me revient que certains renouvellements de subvention n'ont pas été signés ou sont en attente d'un traitement de dossier. Ce qui signifie que les conseillers de ces régions ne sont pas disponibles pour appuyer les agriculteurs. Ce blocage concerne autant les budgets des conseillers que la mise en pratique des MAE puisque pour certaines mesures, le passage du conseiller est indispensable pour activer le paiement de l'aide à l'agriculteur.

Les 1 200 dossiers qui nécessitent un suivi intense, surtout pour les plans d'action environnementaux et les prairies à haute valeur biologique, submergent déjà en temps normal les conseillers mis à disposition. Il n'est donc pas possible de couvrir les demandes des agriculteurs par les services des autres structures.

Nul besoin est de vous rappeler que la bonne saison pour voir des prairies de grande valeur biologique sera bientôt terminée. En site Natura 2000, ces habitats figurent par ailleurs parmi les habitats qui ont subi les plus fortes dégradations ces dernières années.

Pouvez-vous me citer les structures qui n'ont pas pu bénéficier d'une décision de refinancement à l'heure de ma question? Pouvez-vous m'en expliquer les raisons ?

Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation pénible ?

Quelle est votre vision de cette politique de subventions des MAE ? Ne pensez vous pas qu'une réflexion sera nécessaire afin de stabiliser cette politique de biodiversité en zone agricole et de maintenir un certain savoir faire ?

Il faudra veiller à garder cette performance dont la Wallonie s'est dotée lors des 15 dernières années. Ne serait-il pas possible de pérenniser ces emplois au sein du SPW tout en gardant le lien avec le territoire, bien nécessaire pour développer les mesures avec les agriculteurs, et via des structures décentralisées ? Ou bien avez-vous une autre vision ?

Le seul point d'importance est selon moi de garder le lien avec les territoires et surtout avec les agriculteurs, parce que « conseiller = confiance ».

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur le Président, Madame la Députée, l'évaluation à mi-parcours du programme wallon du développement rural 2000-2006 réalisé par la Commission européenne a souligné le bilan positif du programme agro-environnemental wallon.

Or, toutes les études et expériences menées montrent que les programmes qui réussissent le mieux en qualité et en quantité, donc en termes d'impact et de superficies engagées, sont des programmes qui disposent d'un encadrement de proximité qualifiée et de qualité.

Le succès de notre programme par rapport aux régions voisines est en grande partie le résultat du travail presté par les conseillers et les structures d'encadrement. Je suis conscient des conditions précaires de ces conventions de financement. Ce renouvellement impose un effort de formation sans cesse renouvelé et des difficultés dans la gestion des dossiers engagés par le prédécesseur du conseiller nouvellement arrivé sur le terrain. Donc, il n'y a pas de stabilité et, évidemment, les gens, s'ils ont l'opportunité d'aller ailleurs, le font et en permanence de nouveaux conseillers doivent arriver. Ce qui n'est pas idéal pour la continuité de la gestion des dossiers.

Actuellement, pas moins de neuf associations sont financées pour assurer l'encadrement selon une répartition géographique en Wallonie. Je pense que cela doit faire, comme vous l'avez dit, un peu moins de 15 équivalents temps plein pour ces neuf associations.

Le budget total pour une année est de l'ordre du million d'euros. À cela s'ajoutent des conventions pour les structures d'encadrement et une convention pour l'évaluation du programmation agro-environnemental. Donc, on a bien trois niveaux de subventions existantes.

En ce qui concerne le fonctionnement futur, je vais proposer rapidement une restructuration de l'encadrement. Cette restructuration visera à regrouper sous une même structure toutes les missions en assurant un financement structurel. Les emplois seront ainsi assurés à plus long terme. Je viens de donner une instruction en ce sens à l'administration sur base de l'expérience née avec Naturawal pour l'encadrement des agriculteurs et forestiers pour Natura 2000. C'est un bel exemple de la manière dont cela pourrait fonctionner pour les MAE. Cette réforme va se faire en douceur et sera étalée dans le temps, au fur et à mesure où les conventions avec les structures actuelles se termineront. On va profiter de l'expérience acquise par les personnes qui ont assuré jusqu'ici cet encadrement. Ce sera une intégration des anciennes structures et non une reconstruction de quelque chose de neuf en faisant table rase du passé.

Vous évoquez le cas particulier de Natagora, il découle de la constatation par l'administration de pratiques éthiquement questionnables qu'il fallait approfondir. L'ASBL Natagora bénéficie d'une subvention alors que d'autre part, une émanation de Natagora, la société Agrinat est inscrite comme agriculteur et bénéficie des aides et notamment des MAE. Et donc, cela nous mettait dans une situation un peu difficile du contrôleur contrôlé.

À ces interpellations, s'est ajoutée l'interpellation de certaines associations pour des augmentations de subventions incompatibles dans le contexte budgétaire actuel. Donc, ce sont ces deux raisons, le cas particulier de Natagora et le cas d'une association qui demandait une augmentation de ses moyens, qui ont retardé la signature des nouvelles conventions. Cela concerne trois structures sur les neuf, mais c'est en cours de règlement pour au moins deux d'entre elles. Elles vont être rassurées, elles l'ont d'ailleurs déjà été de manière verbale, sauf peut-être en ce qui concerne le cas particulier de Natagora.

M. le Président. - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Je vous remercie. Je suis particulièrement rassurée car vous voyez comme moi la nécessité du maintien de ce travail de proximité et de conseil en lien avec la connaissance du territoire et des agriculteurs.

Vous n'avez pas proposé de diminuer le nombre d'emplois, je le note. Je note aussi que vous voulez les rassembler dans une seule structure en garantissant ces emplois à plus long terme. Vous garantissez aussi l'accompagnement de ces mesures, leur financement européen, qui sont très importants.

Vous confirmez que vous avez pris contact avec les trois structures qui, pour l'instant, n'ont pas reçu de réponses. En dehors de Natagora, je sais aussi que Agra Ost attend des réponses de votre part. Au début de l'année, ils vous ont fait part de l'analyse de leurs besoins, de leur travail jusqu'en 2011, qui a débordé sur le travail en 2012. Pour l'instant, ils manquent de réponses depuis quelques mois et il y a des doutes par rapport à l'importance que vous apportez à ce travail. Mais vous le dites ici, je vous invite à leur en faire part en direct, car ils annoncent qu'ils vont être en sous-effectifs pour les mois à venir.

Si d'un côté vous voulez les maintenir, il y a quand même un déploiement de ces mesures en lien peut-être aussi avec le manque de revenus des agriculteurs ailleurs, mais peut-être aussi en lien avec la conscience développée par les agriculteurs sur des besoins d'investissements dans la biodiversité.

Vous l'avez rappelé, vous êtes soucieux de maintenir, d'entretenir ou de développer notre biodiversité. On a un outil existant qui va être stabilisé et je m'en réjouis. Je vous demande de confirmer aux autres structures vos paroles tenues ici et de nous faire part, dès que vous aurez une idée, du calendrier par rapport à une structure qui garantit l'engagement de ces emplois.

Je voudrais vous soumettre une proposition de la part du secteur qui vit ces accompagnements. À plusieurs reprises, entre autres, via des commissions Natura 2000 décentralisées, j'ai reçu cette proposition d'utiliser justement ces conseillers aussi pour le suivi de Natura 2000. Si cela peut être une proposition constructive, Monsieur le Ministre, je vous la transmets. Elle est peut-être déjà parvenue à vos oreilles, mais de la part des personnes impliquées dans les commissions, il y a cette volonté que tout le travail que vous avez entamé soit bien reçu sur le terrain, bien accepté avec un calendrier et rassurant. Ces personnes se demandent si Naturawal ne ferait pas bien de nouer une convention avec ces conseillers pour accompagner le travail de Natura 2000 également, en parallèle avec le travail des MAE sur le terrain.

Je vous remercie en tout cas pour votre réponse constructive.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES SUBVENTIONS RELATIVES AUX HALLS-RELAIS AGRICOLES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les subventions relatives aux halls-relais agricoles ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la Déclaration de Politique régionale prévoit « de renforcer les organisations de producteurs en matière économique et commerciale, et d'encourager les structures coopératives afin de diminuer les coûts de production et de mieux valoriser les produits ».

La mesure hall-relais agricole a été conçue afin d'atteindre cet objectif. D'ailleurs, vous avancez souvent ce projet hall-relais au sein de notre commission comme une possibilité par rapport à un soutien au lait bio et aux agriculteurs qui ont des difficultés avec leurs revenus.

Conformément à la procédure arrêtée par le Gouvernement wallon, des projets ont été déposés au 15 janvier 2011 et ont été soumis à une première évaluation de l'administration compétente puis à l'appréciation du Comité d'avis qui s'est réuni les 22 et 28 juin 2011, il y a donc presque un an.

Les objectifs poursuivis par cet appel à projets étaient de :

- favoriser les projets de transformation de produits alimentaires locaux en incitant les acteurs à travailler ensemble ;
- de préserver et développer des emplois y compris en zone rurale ;
- de favoriser le développement de la gamme des produits locaux ;
- d'inciter à la diversification des agriculteurs vers une filière de distribution locale.

Le Comité d'avis a analysé les 16 projets réceptionnés par la DGARNE et parmi ceux-ci, neuf projets étaient éligibles et ont tous été retenus. Le Comité d'avis a ensuite opéré un classement afin de répartir le financement des projets entre 2011 et 2012.

Votre prédécesseur annonçait que l'enveloppe budgétaire 2011 permettait de financer les quatre premiers projets sur base du classement du Comité d'avis. Les autres projets étant engagés en fonction des moyens budgétaires disponibles lors des prochains exercices budgétaires. Dans sa note au Gouvernement wallon, votre prédécesseur précisait d'ailleurs que le financement des cinq autres projets était bien prévu en 2012.

Monsieur le Ministre, quels étaient les critères utilisés par le Comité d'avis afin d'établir le classement des neuf projets retenus ? Autrement dit, quels étaient les critères visant à établir l'ordre de priorité entre les projets ?

Monsieur le Ministre, comme je le mentionnais plus haut, l'exercice budgétaire 2011 prévoyait la subvention des quatre premiers projets retenus et classés par le Comité d'avis.

Pouvez-vous tirer un premier bilan du processus de subvention entamé en 2011 ? Les quatre projets en question ont-ils obtenu leur premier versement ? Quel est le calendrier que vous vous êtes fixé pour le versement de la totalité des montants promis ?

Pouvez-vous également nous détailler le calendrier pour le paiement des subventions promises aux cinq projets relevant de l'exercice budgétaire 2012 ? Quand sera versée la première partie ? Quels échelonnements avez-vous prévus ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur le Président, Madame la Députée, la notification du Gouvernement wallon de juillet 2011 mentionne que le gouvernement a simplement pris acte du classement des hall-relais agricoles émis par le comité d'avis.

Sur base de cette décision, mon administration a pris les contacts utiles, informels et promoteurs des neuf projets retenus. Une circulaire reprenant les conditions d'octroi a été transmise fin février 2012 aux différents projets sélectionnés.

Depuis, mon administration a reçu plusieurs projets définitifs en retour puisque les projets sélectionnés l'étaient sur base de dossiers résumés. Aujourd'hui, on reçoit les projets définitifs. On en a, je pense, déjà six ou sept sur les neuf. L'analyse de ces derniers est en phase finale et les premiers arrêtés d'octroi me seront soumis très prochainement, me dit-on.

M. le Président. - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Monsieur le Ministre, effectivement votre réponse correspond à la note soumise au gouvernement du 15 janvier 2011.

Votre réponse, par contre, se différencie par rapport à la réponse de votre prédécesseur qui lui, semblait fort engagé et rassurant par rapport à la mise en œuvre de cette prise d'acte.

Donc, plus d'un an a passé et je constate qu'il y a, à plusieurs reprises maintenant, tout au long de mes questions que j'ai posées aujourd'hui, un « tracas » récurrent sur les financements. Je me demande vraiment s'il n'y a pas des difficultés de financement entre ce qu'on a promis et ce qu'il faut faire. Je veux bien entendre qu'entre les deux, il y a eu une crise économique et financière et que tout le gouvernement se doit de revoir ses budgets et ses engagements.

La seule chose que je vous demande, c'est d'être clair par rapport à vos choix et de ne pas laisser en attente les personnes liées à votre financement et à des promesses, même à celles de votre prédécesseur. C'est néfaste pour la crédibilité du gouvernement et pour l'exercice de vos compétences.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'USAGE DE PESTICIDES CHEZ LES AGRICULTEURS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'usage de pesticides chez les agriculteurs ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, voici, en ce qui me concerne, ma dernière question pour aujourd'hui, mais, malheureusement pas la dernière pour vous.

Monsieur le Ministre, les problèmes de santé, d'environnement et de biodiversité qui peuvent être liés à l'usage des pesticides sont un thème souvent abordé alors que l'attention est moins souvent attirée sur l'impact de ces produits spécifiquement sur le monde agricole.

Lors de la dernière session parlementaire, nous étions plusieurs à pointer cette question en soulignant les résultats de récentes publications ayant mis en lumière les risques sanitaires particuliers liés à l'application des pesticides par les agriculteurs.

Ainsi, selon une étude d'une revue médicale américaine, les agriculteurs ainsi que les particuliers qui utilisent les pesticides auraient deux fois plus de risques de développer des tumeurs cérébrales et même trois fois plus de risques de

souffrir d'un gliome que les personnes non-exposées. De plus, on a des preuves, depuis plusieurs années, du fait que les agriculteurs ont plus de risques que le reste de la population de développer une maladie de Parkinson.

Début du mois, nous apprenions d'ailleurs que la France venait d'adopter un décret reconnaissant la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle pour les agriculteurs. Elle établit explicitement un lien de causalité entre cette pathologie et l'usage de pesticides.

En Belgique également, il y a bien lieu d'être attentif à l'enjeu sanitaire que représente l'exposition de certaines catégories de notre population à ces produits étroitement liés à certaines pathologies comme les cancers.

D'autant plus qu'une étude américaine a montré qu'on multipliait par deux le risque de développer une maladie de Parkinson si l'on vivait près des champs. Les risques touchent une frange encore plus large de notre population puisque les riverains des champs sont également concernés directement.

Notre déclaration de politique régionale engage d'ailleurs le gouvernement à identifier les risques et les zones de vigilance prioritaires et à assurer pleinement l'information sur le risque.

Monsieur le Ministre, il nous revient, par voie de presse, que votre cabinet qualifie le nouveau décret français de « signal fort ». Que cela vous « donne envie d'aller plus loin dans la transposition de la directive européenne chez nous » et « qu'actuellement, des recommandations sont faites aux agriculteurs sur les bonnes pratiques de pulvérisation mais sans base légale ».

Toujours selon la presse, vous allez « imposer des normes avec contrôle à la clé ». Par exemple, en ce qui concerne « des zones tampons à respecter par rapport aux habitations, pulvérisation par temps venteux ».

Pouvez-vous confirmer ces citations ainsi que leur exactitude ? Le cas échéant, que pouvez-vous nous dire au sujet de la mise en place de ces « normes avec contrôles à la clé » ? Quelles dispositions avez-vous déjà prises ou allez-vous prendre ? Quel calendrier vous êtes-vous fixé ?

Au sujet des bandes tampon, s'il s'agit là d'une obligation européenne visant à réduire le risque lié à l'utilisation des pesticides, il s'agit également de ne pas renoncer à une autre logique, celle d'une réelle politique de réduction des pesticides. La France, par exemple, vise une réduction de 50 % des pesticides agricoles d'ici à 2018.

Comptez-vous engager des actions similaires pour améliorer cette situation sur notre territoire conjointement avec les différents niveaux de pouvoir concernés ?

Votre collègue au Fédéral, M. Wathelet, prépare un plan national et votre collègue députée rédige en ce moment - ou a déjà rédigé puisque cela date de quatre semaines - une proposition de loi visant à créer un Fonds dans le but de dédommager les personnes, agriculteurs et/ou riverains, qui auraient développé la maladie de Parkinson suite à leur exposition aux pesticides.

Bien qu'il s'agisse d'une compétence fédérale, qu'en est-il aujourd'hui, chez nous, de la reconnaissance de certaines pathologies, dont les cancers et la maladie de Parkinson, comme maladies professionnelles chez les agriculteurs ?

Différentes études montrent à quel point les agriculteurs ont parfois tendance à nier ou minimiser les risques qu'ils courent, à la fois pour éviter de vivre dans l'angoisse et par « solidarité » avec le secteur.

En novembre dernier, votre collègue, Mme la Ministre Tillieux, a laissé entendre que des actions spécifiques d'information et de sensibilisation à destination des riverains d'exploitations agricoles étaient utiles. Quelles actions envisagez-vous, en concertation avec votre collègue, tant auprès des agriculteurs que des populations habitant à proximité des exploitations ?

Quelles mesures supplémentaires concrètes envisagez-vous prendre afin de prévenir l'exposition des agriculteurs et des populations riveraines des pesticides ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur le Président, Madame la Députée, la transposition de la directive cadre pesticides en Wallonie et l'élaboration de la mise en œuvre d'un plan d'action wallon, qui sera la partie wallonne du plan européen, est à l'initiative du Ministre de l'environnement, M. Henry, mais une concertation existe entre nos cabinets et nous nous inscrivons totalement dans la dynamique de ce dossier important.

En ce qui concerne la maladie de Parkinson, il n'appartient pas au Gouvernement wallon ou à un de ses ministres de se prononcer sur sa reconnaissance comme maladie professionnelle. Comme vous le signalez justement, le pouvoir de décision revient à la Ministre fédérale de la santé, Mme Onkelinx.

Depuis 2005, il existe le plan fédéral de réduction des pesticides à usage agricole et des biocides qui prévoient à l'horizon 2012 une réduction de 25 % dans le secteur agricole et de 50 % pour les autres secteurs.

Sur le terrain, nous visons à sensibiliser les agriculteurs à l'utilisation durable des pesticides et au respect des bonnes pratiques phytosanitaires, notamment par rapport aux riverains. Plusieurs organismes sont financés par la Wallonie et réalisent des actions d'information, de formation et de sensibilisation. Dans le cadre de la transposition de la directive nous devrions, mon collègue et moi-même, voir quelles missions on pourrait leur donner à l'avenir, voir comment on pourrait les renforcer mais aussi les redéfinir en fonction des nouvelles conditions qui seront négociées.

L'idée d'une bande tampon le long des habitations riveraines de parcelles agricoles n'est qu'une suggestion émise par le Fédéral, mais qui nécessiterait un consensus global de l'ensemble des entités fédérées pour pouvoir devenir réalité.

J'attire quand même votre attention par rapport à toutes ces bandes aux bords des propriétés voisines, des cours d'eau et cætera qui, à un moment donné, grignotent une grande partie de la superficie dédiée à l'agriculture. Déjà dans la définition des cours d'eau, on s'est limité aux cours d'eau classés. Si on devait l'étendre au moindre fossé, il ne resterait plus rien sur certains terrains. Comme nous devrions inévitablement compenser cette perte socio-économique, cela pourrait vite représenter des montants considérables pour nous et des contraintes assez particulières pour les agricultures. Il s'agit vraiment d'avoir une réflexion très globale à ce sujet. Peut-être d'ailleurs que la réflexion qu'on a entamé en termes d'agroforesterie pourrait aussi s'intégrer dans cette stratégie pour isoler certaines zones riveraines, certains cours d'eau, de manière efficace, tout en gardant une rentabilité.

Dans ce domaine de la protection des riverains, la concertation avec Mme Tillieux, Ministre wallonne de la santé, se fait via une implication importante de la cellule permanente environnement-santé dans le travail de transposition et de préparation du plan d'action wallon qui sera la concrétisation de la transposition de la directive européenne.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Je remercie, Monsieur le Ministre, tout d'abord, d'avoir été un peu plus clair par rapport à la reconnaissance de cette étude. Indirectement, vous n'avez pas contredit l'étude, ni par vos actions au fédéral, ni par vos paroles.

C'est un peu contraire à votre collègue, Mme Tillieux. J'attire votre attention sur ce fait puisque, pour sa part, elle souhaite confirmer les résultats au niveau de la Région wallonne, ce qui me semble être une difficulté. Si vous voulez aller de l'avant et émettre un signal fort, cela peut vous handicaper. Ce signal fort signifie aussi une mise en place assez rapide, sans quoi la force s'affaiblit. Pour ma part, votre proposition de travailler sur les réductions de biocides en lien avec le ministre de l'aménagement du territoire, pour que tout le gouvernement soit concerné par ce plan d'action wallon, est tout à fait constructive.

Quant à vos craintes de bandes tampon qui se multiplient, je pense qu'une situation facile est celle d'agriculteurs bio, qui ne nécessitent pas ces bandes de protection. Évidemment, nous sommes tous d'accord pour maintenir une agriculture différenciée et ne pas pousser à l'obligation. Il existe, en réponse à vos craintes face aux bandes tampon, de nombreuses mesures agri-environnementales qui, justement, via ces bandes et la mise en place de biodiversité, permettent une grande rentabilité. Ces craintes semblent, pour moi, être négligeables.

J'attends votre évaluation. Je me réjouis d'entendre une avancée par rapport à un calendrier. Il est sûr que toute mesure curative ne sera jamais une mesure préventive. Ne pas utiliser de pesticides, c'est mieux que d'informer, de réparer, de créer des fonds et d'envoyer des gens en soins alors qu'on peut éviter tout simplement ces maladies.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RECONNAISSANCE EUROPÉENNE DU BŒUF BLANC-BLEU BELGE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la reconnaissance européenne du bœuf Blanc-Bleu belge ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

(Mme Dethier-Neumann, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vous pose cette question en mon nom mais aussi au nom de mon chef de groupe, M. Borsus, retenu dans une autre commission.

Vous aurez pris connaissance d'une certaine médiatisation intervenue à l'égard d'une démarche entreprise par M. Peeters, Ministre-Président flamand, qui se rendait, le 1er juin dernier, dans une exploitation agricole en Flandre profonde et qui, lors de cette visite, signalait qu'il avait introduit une demande de reconnaissance européenne du boeuf Blanc Bleu Belge que vous connaissez, puisque nous étions ensemble, ce dimanche, à la Foire agricole d'Ath. Vous avez pu voir, que contrairement, à ce que pense M. Peeters, c'est bien une race wallonne ; une race viandeuse qui a un succès certain sur le sol wallon et tant mieux si les flamands nous l'empruntent. Mais c'est réellement une marque d'origine wallonne, issue de la recherche.

L'annonce faite par le Ministre-Président flamand concerne une reconnaissance européenne comme indication géographique protégée. Mes questions sont les suivantes : ce dossier est-il uniquement avancé et promu par la Région flamande ou existe-t-il une collaboration avec la Wallonie, qui se serait associée au processus, voire qui l'aurait initié ? Comment la Wallonie s'inscrit-elle dans cette thématique et dans cette demande de reconnaissance sur le plan européen ?

Quelle est l'utilité d'une reconnaissance en tant qu'indication géographique protégée ? Qu'est-ce que cela apporte en plus à l'exploitant, à l'agriculture ? Quelle est la procédure qui mène à cette reconnaissance ? Quel est l'échéancier et quelles sont nos chances de réussite ?

Peut-on évoquer quelques statistiques ? Il est bien de promouvoir, de faire valoir et c'est encore mieux de faire connaître et d'être reconnu sur un plan européen mais sait-on ce que représente ce cheptel du BBB sur notre territoire ? Quelle est l'évolution de ce cheptel sur les 10 années à venir ? A-t-on encore aujourd'hui de la recherche qui s'effectue sur le produit ? Des études particulières sont-elles menées ? Si oui, lesquelles ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, le dossier de reconnaissance du Blanc-Bleu belge comme indication géographique protégée IGP est en phase d'étude au niveau du secteur.

La réflexion a été initiée fin 2009 par les deux grands syndicats agricoles FWA et Boerenbond. Elle est l'une des pistes qui permettrait d'enrayer le lent déclin du Blanc-Bleu belge. La Wallonie a naturellement et rapidement pris la main dans ce dossier par la création en janvier 2010, au sein du Conseil de filières viandes bovines, d'un groupe de travail Blanc-Bleu belge IGP. Le groupe de travail est animé par la FWA et comprend de très nombreux représentants du secteur. Le territoire qui sera proposé pour l'appellation sera la Belgique entière.

À noter qu'il n'est en aucun cas question de qualité supérieure quand on parle d'IGP. Il s'agit plutôt d'un produit présentant des qualités particulières reliables à un savoir-faire développé sur un territoire, en l'occurrence, la Belgique.

À la demande de mon prédécesseur, la Région wallonne a mis, en novembre 2011, à la disposition de ce groupe de travail pour l'aider à élaborer le dossier, la cellule d'appui aux indications géographiques.

Cette cellule est chargée d'aider les groupements de producteurs à rédiger leur dossier respectivement dans les aspects historiques et techniques. Si les représentants du secteur arrivent à se mettre d'accord sur quelques points d'achoppement résiduels, la cellule d'appui devrait être en mesure de finaliser ce dossier à la fin du mois de juillet prochain.

La procédure d'instruction officielle du dossier ne commencera que lorsque le dossier aura été introduit par les producteurs auprès des ministres de l'agriculture des trois régions du pays. Si les régions sont compétentes en matière de protection des indications géographiques pour les dénominations qui se rapportent à leur territoire, la dénomination qui nous occupe a clairement une portée nationale.

Dès lors, l'instruction du dossier doit être menée en parallèle par les trois régions selon leur procédure propre. Les avantages de l'obtention d'une IGP, dans ce cas précis, porterait essentiellement sur une visibilité accrue de la viande Blanc-Bleu belge auprès du consommateur, ce qui permettrait de mieux affronter la concurrence grandissante des autres races bovines sur le marché national.

En visite la semaine dernière à l'AWE à Ciney, un intervenant me disait que si le Blanc-Bleu belge avait été français, on serait connu à travers le monde entier ; mais comme il est belge et wallon, nous sommes plus modestes. À mon avis, nous n'utilisons pas tout le potentiel de sympathie, de qualité de ce Blanc-Bleu belge. Il y a vraiment des choses à faire dans le domaine.

Pour les aspects relatifs à la recherche, je n'ai pas le détail ici mais, à l'AWE, il y a effectivement beaucoup de choses qui sont faites notamment en matière de génétique et d'étude des génomes de ces lignées. Il y a vraiment un travail intéressant et je vous invite à vous renseigner sur le sujet. Je peux vous trouver les informations bien sûr.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je pense que c'est important que vous précisiez qu'il s'agit d'une démarche commune aux trois régions et qu'on ne se retrouve pas dans une situation où la Région flamande, se gaussant, essaie de tirer tous les fils du dossier, oubliant même l'origine du BBB. Le but est évidemment de réussir.

Vous avez souligné toute l'importance de cette reconnaissance sur le plan économique, pour les agriculteurs mais aussi pour les régions. Je souhaite que ce dossier puisse aboutir dans les meilleurs délais. Si vous vouliez faire comme M. Peeters et aller voir une ferme qui exploite le BBB, n'hésitez pas à venir à Frasnes-Les-Anvaing, puisque le Président du BBB est un frasnois. C'est bien la preuve qu'il y a moyen de joindre l'utile à l'agréable. La foire agricole de Frasnes-lez-Anvaing se déroule le 3e week-end du mois de septembre, vous y êtes le bienvenu.

Mme la Présidente. - Je vous propose de clore ici nos débats relatifs à la politique agricole.

Je vous propose de nous retrouver à 13 heures 45 minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 15 minutes.

- La séance est reprise à 13 heures 45 minutes

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. - Je vous propose de reprendre nos travaux.

QUESTION ORALE DE M. DESGAIN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ACTIVITÉS DE PAINT-BALL ET D'AIR-SOFT EN MILIEU FORESTIER ET À PROXIMITÉ DE ZONES NATURA 2000 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desgain à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les activités de paint-ball et d'air-soft en milieu forestier et à proximité de zones Natura 2000 ».

La parole est à M. Desgain pour poser sa question.

M. Desgain (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ces derniers temps, des activités de paint-ball et d'air-soft se développent un peu partout en Wallonie, parfois dans des bâtiments – on en voit dans des friches industrielles-, mais très souvent en milieu naturel comme les forêts, les terrils. Si le paint-ball est bien connu, l'air-soft est une activité du même type qui propulse des billes en caoutchouc plutôt que des projectiles de peintures, avec un peu moins de force, mais il faut encore le vérifier.

Monsieur le Ministre peut-il me faire le point sur les réglementations qui ressortent de ses compétences en la matière ? Un suivi de ce type d'activités est-il effectué par vos services ? L'impact de l'organisation de ces « loisirs » - j'ai du mal à appeler cela des loisirs quand je vois sur internet ce que sont ce type d'activités- sur les activités forestières traditionnelles, a-t-il été étudié ? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats ? Dans le cas contraire, ne pensez-vous pas nécessaire de se pencher sur les impacts de ces activités sur le milieu naturel ?

Les terrains forestiers où se déroule ce type d'activité sont-ils balisés ? Notamment pour éviter de grosses frayeurs aux promeneurs qui tombent nez à nez avec ces pratiquants - souvent dans des tenues militaires qui peuvent traumatiser les enfants notamment - et éviter toute bille ou balle perdue, mais aussi pour s'assurer que la bonne qualité de l'environnement dans ces sites boisés soit bien respectée.

Dans plusieurs régions de Wallonie et notamment à proximité de Charleroi et dans la région dinantaise, des activités de ce genre sont organisées à proximité de sites Natura 2000. D'autres sites Natura 2000 sont-ils concernés en Wallonie ? Des mesures particulières sont-elles prises pour protéger le réseau Natura 2000 face à ces activités ? Si ce n'est pas le cas, une réflexion sur ce sujet ne vous paraît-elle pas nécessaire ? Ces activités doivent être régulées par les pouvoirs publics, sur le plan environnemental et de sûreté même si cela ne relève pas de la région. Elles peuvent passer inaperçues quand elles ont lieu au milieu de la forêt, il faut y être très attentif.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, les activités de paint-ball et d'air-soft en milieu forestier relèvent d'abord du CWATUPE qui est de la compétence de mon collègue de l'Aménagement du Territoire notamment pour la compatibilité avec la zone forestière et la zone agricole au plan de secteur.

Il est à noter que de nombreux contacts ont eu lieu dernièrement entre la DG03 et la DG04 afin d'établir une synthèse des dispositions relatives aux activités de loisirs en forêt par rapport au CWATUPE et au Code forestier. Cette synthèse est actuellement à la consultation des fonctionnaires délégués de la DG04.

En relation avec le Code forestier, c'est l'article 23 qui est applicable. Cet article stipule qu'il faut obtenir l'autorisation du propriétaire du bois ou de la forêt afin de pouvoir bénéficier de la qualité d'ayant-droit de celui-ci.

L'ayant-droit bénéficie de ce fait de l'exemption aux règles encadrant la circulation en forêt pour les déplacements hors routes, chemins et sentiers forestiers.

Si ce type d'activités devait être autorisé en forêts bénéficiant du régime forestier, il va de soi qu'elles ne pourraient être exercées que sur des surfaces réduites, clairement délimitées sur le terrain et inaccessibles aux autres usagers. En outre, elles sont totalement incompatibles avec la période de chasse, les activités d'exploitation forestière et la période avril, mai, juin sensible pour l'avifaune nicheuse.

Dans la région de Charleroi, le service forestier, sollicité à de nombreuses reprises dans les bois bénéficiant du régime forestier, a remis systématiquement un avis négatif aux propriétaires vu la difficulté de faire cohabiter la pratique du paintball et de l'air-soft avec la promenade paisible en forêt. Dans la région de Dinant, cette activité ne se déroule pas dans les bois des propriétaires publics. Par contre, cette activité se pratique localement en forêt privée, notamment à Marcinelle et dans la région de Dinant.

Dans et à proximité des sites Natura 2000, le paint-ball et l'air-soft ne sont pas interdits. Cependant, si le projet qui serait soumis à permis d'urbanisme a un impact significatif sur le site, dans ce cas, une évaluation appropriée des incidences est nécessaire.

Je partage votre avis sur le caractère perturbant de l'uniforme et de l'armement ; cela peut impressionner les riverains, les enfants, mais pas seulement. On a eu de témoignages de personnes qui se demandent si l'on recherche un brigand dans leur quartier. Cela pose des problèmes. Les bourgmestres, dans la plupart des cas, sont assez réticents et ne délivrent pas facilement d'autorisations.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). -Je remercie le ministre en nuancant sur un point. Il ne peut y avoir de demande de permis dans le cadre du CWATUPE que s'il y a une modification du relief du sol. Si non, il n'y a pas de demande qui doit être introduite. C'est seulement sur base de l'article 23 du code forestier que la procédure peut être engagée. C'est une faiblesse du dispositif et il faudrait réfléchir à une autorisation plus formelle, type permis d'environnement, pour prendre en compte l'ensemble des éléments. Je reviendrai sur ce dossier pour que cela puisse avancer en ce sens.

Vous dites que sur les demandes dans la région de Charleroi, votre administration a toujours remis un avis négatif. Sur le territoire de Châtelet, à Bouffloux, ces activités ont bien lieu. Vous indiquez des périodes interdites mais elles ont lieu durant ces périodes. Une réaction de vos services ou des services communaux est nécessaire. D'autant que le site est accessible aux promeneurs. Des personnes se sont retrouvées nez à nez avec des gens en tenue militaire sans savoir si leurs armes étaient vraies ou pas. Il faut y être très attentifs.

Concernant la forêt privée, cela relève de l'article 23 et si le propriétaire marque son accord, l'activité peut se faire sans autre forme d'examen des conséquences sur le milieu naturel, ce qui me semble poser des problèmes.

Je continuerai à suivre ce dossier pour qu'il y ait une autorisation en bonne et due forme dans toutes les situations.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEI À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INTERDICTION D'UN PESTICIDE SUISSE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'interdiction d'un pesticide suisse ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le Gouvernement français a annoncé son intention d'interdire un pesticide utilisé pour l'enrobage des semences de colza, le Cruiser OSA, produit par la firme suisse Sygenta. Cette décision fait suite à la publication d'une étude montrant que les abeilles intoxiquées par ce produit présentaient des troubles de l'orientation qui les empêchaient de retrouver leur ruche et débouchaient sur la mort d'un grand nombre d'entre elles.

Paris avait saisi, en mars dernier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail à ce sujet. Dans son avis, remis vendredi au ministre de l'Agriculture français, celle-ci confirme « l'effet néfaste observé du produit concerné sur le retour à la ruche des abeilles butineuses ». L'Agence recommande un renforcement de la réglementation européenne afin qu'elle tienne compte des effets à dose non mortelle dans l'évaluation de ce type de produit.

De son côté, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié vendredi une première évaluation qui n'aboutit pas tout à fait aux mêmes conclusions. L'Autorité s'est penchée sur l'étude française ainsi que sur une étude anglaise qui mettait également en cause l'impact des pesticides néonicotinoïdes sur les bourdons. Elle estime que ces expériences ont soumis les insectes à une exposition plus importante que dans des conditions de terrain réelles. Avant de tirer des conclusions définitives, l'EFSA a été mandatée par la Commission européenne pour mener des études complémentaires.

Quelle est votre position vis-à-vis de cet insecticide. A-t-il été soumis à des tests chez nous ? Est-il utilisé en Wallonie ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, je suis parfois frustré par cette problématique car je ne peux être plus proactif. L'approbation des substances actives est une compétence européenne. Un règlement européen précise la procédure et les critères d'approbation des substances actives. L'agrément d'un produit commercial est quant à elle, comme vous le savez, une compétence fédérale.

C'est pour cela qu'à la lecture des deux études publiées à la fin du mois de mars qui met en évidence la relation entre mortalité d'abeille et ingestion d'un pesticide de la famille des néonicotinoïdes, j'ai écrit, le 21 mai dernier, à Madame la Ministre Onkelinx afin de connaître sa position sur le sujet et une description des éventuelles mesures qu'elle envisage de prendre suite à ce constat.

Lorsque des effets indésirables liés à l'utilisation de pesticides sont observés, l'état fédéral peut prendre les mesures adéquates, ce qui fut le cas en Belgique le 22 janvier 2010 et le 04 février 2011, spécifiquement concernant l'utilisation des graines enrobées.

En Wallonie, une étude est actuellement en cours dans le cadre du plan MAYA et portée conjointement par le Centre Apicole de Recherche et d'Information (CARI), le Centre Wallon de Recherches Agronomiques (CRAW) et l'Université de Liège Gembloux Agro Bio Tech. Ce projet de recherche vise une approche expérimentale des mortalités inexplicables de colonies d'abeilles en Wallonie. Cette étude livrera ses résultats fin 2012, début 2013.

Si cette étude devait démontrer que ce produit est problématique, on devrait revenir au fédéral pour essayer de forcer une décision. Ma collègue Onkelinx doit être sensibilisée au problème et elle réagira si tel devait être le cas.

Mme la Présidente. - Monsieur Senesael.

M. Senesael (PS). - Partant du principe qu'à deux, c'est mieux, le ministre et la ministre Onkelinx pourront joindre leurs efforts et analyser cette problématique. On le sait, l'abeille est un vecteur intéressant d'analyse quant à la biodiversité. Toute étude active et proactive en la matière ne peut être que soulignée positivement.

QUESTION ORALE DE M. SAINT-AMAND À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PLANTES INVASIVES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les plantes invasives ».

La parole est à M. Saint-Amand pour poser sa question.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en janvier 2011, j'avais eu l'occasion de poser une question concernant les espèces exotiques envahissantes. Je ne rappellerai plus ici l'impact environnemental de ces espèces qui, n'étant pas inféodées à nos contrées, y prennent une place inappropriée, souvent au détriment d'autres espèces importantes pour notre milieu, voire en présentant des risques pour la santé humaine.

Bien conscient de l'intérêt qu'il y a à lutter contre ces espèces envahissantes, le Gouvernement wallon a déjà pris une série d'initiatives dans ce domaine. Je souhaite, aujourd'hui, faire le point avec vous à la fois en ce qui concerne les mesures de prévention visant à stopper l'importation de telles espèces dans nos milieux naturels et concernant les actions de lutte contre les espèces déjà bien implantées.

Sur le plan des actions préventives, nous connaissons l'existence d'un projet cofinancé par la Wallonie et la Commission européenne, à savoir le projet LIFE « AlterIAS » qui vise à sensibiliser le monde horticole à la problématique des plantes invasives. Il s'agissait notamment d'élaborer un code de conduite en concertation avec le secteur afin de permettre notamment une acceptation de la mesure en vue d'une éventuelle interdiction de commercialisation de certaines plantes. Quel est l'état d'avancement de ce projet ? Le code de conduite a-t-il pu être adopté et diffusé vers le secteur ? Comment le projet « AlterIAS » envisage-t-il d'étendre la sensibilisation aux particuliers, ce qui était une autre de ses missions ?

Pour rencontrer les objectifs de lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes, votre prédécesseur avait, en outre, demandé l'adaptation de la circulaire publiée le 23 avril 2009. Monsieur le Ministre, dans votre réponse à une question de l'un de mes collègues, vous annonciez que vous travailliez avec la Cellule « espèces invasives » de votre administration, à l'adaptation du texte de cette circulaire. Ce travail est-il terminé ou en voie de l'être ? Quel impact aura-t-il sur la problématique des espèces exotiques envahissantes ? Quelles seront les contraintes imposées à l'organisation des marchés publics régionaux ? Des recommandations sont-elles prévues pour les déplacements de terre qui participent à leur manière à la propagation de certaines plantes invasives, ainsi que pour la gestion des déchets verts issus de mesures de lutte contre ces invasives ?

Sachant que la circulaire ne s'appliquait pas directement aux communes, lesquelles sont néanmoins directement concernées par la lutte contre les plantes invasives. Comment envisagez-vous la prise en compte des dispositions de cette circulaire par les pouvoirs locaux ? Le cas échéant, envisagez-vous de rendre la circulaire également contraignante pour les communes ?

Parallèlement à l'adaptation de cette circulaire, des réflexions avaient été entamées sur le renforcement du cadre légal. Pouvez-vous nous dire si des avancées ont été enregistrées en la matière, notamment concernant la limitation de la détention et de la vente de certaines espèces exotiques envahissantes, l'interdiction de leur introduction dans la nature, l'obligation de notifier leur présence ou encore l'obligation de collaborer à la destruction des espèces présentes ?

Plus particulièrement en ce qui concerne la lutte pour l'éradication des espèces envahissantes, quels sont actuellement les axes de travail de la cellule de suivi des plantes invasives ? Le Plan de lutte contre la Berce du Caucase, initié à l'été 2010, porte-t-il ses fruits ? Observe-t-on une réelle régression de cette espèce, notamment dans les zones où elle avait été abondamment recensée ?

En réponse à mes questions sur le sujet, votre prédécesseur annonçait le développement d'autres plans ciblant « des espèces fort dommageables et encore peu présentes sur le territoire wallon ». Où en sont ces divers plans ? Un plan de lutte contre la renouée du Japon a-t-il, notamment, été élaboré ?

Une saison après l'autre, l'implantation de ces espèces envahissantes dans notre milieu progresse rapidement. Faute d'une action très volontariste, il deviendra de plus en plus difficile d'éradiquer ces variétés exotiques indésirables. Il y a urgence en ce qui concerne la mobilisation des acteurs de terrain et l'élaboration d'une législation qui permette non seulement de baliser l'éradication, mais aussi d'empêcher la commercialisation de nouvelles espèces susceptibles de poser des problèmes similaires à l'avenir.

Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre volonté d'amplifier les initiatives en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.- Madame la Présidente, Monsieur le Député, deux instruments sont en cours de préparation pour prévenir et lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Tout d'abord, la Circulaire du Gouvernement Wallon du 23 avril 2009 vient d'être adaptée par la Cellule Espèces Invasives de mon administration afin d'assurer un maximum de cohérence avec le code de conduite élaboré avec le secteur horticole dans le cadre du projet AlterIAS. Ce code de conduite a été lancé en septembre 2011 et a déjà été adopté par 250 partenaires incluant de nombreux professionnels de l'horticulture ainsi que des jardiniers amateurs. Il fait actuellement l'objet d'une vaste campagne de promotion par le biais des canaux médiatiques habituels.

La circulaire a en outre été complétée par une série de mesures portant sur le transport de terres contaminées et les bonnes pratiques à prendre en considération pour la gestion des plantes invasives. L'avant-projet de circulaire est déjà avalisé par la Commission régionale des Marchés Publics. Je présenterai prochainement au Gouvernement wallon cette circulaire.

Les mesures de la circulaire seront ainsi rendues obligatoires dans le cadre des marchés publics régionaux et auront une valeur incitative au niveau des pouvoirs locaux.

Parallèlement à l'adaptation de cette circulaire, un groupe de travail de mon administration et le Centre d'Étude du Droit de l'Environnement finalisent ensemble l'élaboration d'un cadre décrétable et réglementaire cohérent sur les espèces invasives, cadre qui fait actuellement défaut.

Il s'agira d'un décret traitant de la vente, de la détention, de l'introduction dans la nature et de la lutte contre les espèces invasives. Il permettra entre autres choses de consolider et d'initier de nouveaux plans de lutte régionaux contre certains organismes invasifs. Ce travail ambitieux sera présenté au Gouvernement wallon sous peu.

La lutte contre certaines espèces invasives est en cours. L'administration vient d'ailleurs de lancer officiellement un marché public de travaux pour éradiquer la Berce. Il est encore trop tôt pour en faire le bilan. Je vous propose de le faire en fin de période de végétation, c'est-à-dire à l'automne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Je constate qu'il y a des avancées significatives et je remercie le ministre. L'adaptation de la circulaire a eu lieu et le code de conduite a pu être adopté, je m'en réjouis. Vous parliez d'une présentation au gouvernement wallon pour la rendre obligatoire au niveau des marchés publics wallons et incitative pour les marchés publics locaux. Voilà, on ne peut faire plus pour le moment. Il y a aura tout un travail avec les pouvoirs locaux pour que son entrée en vigueur soit la plus large possible.

Je me réjouis que le cadre décrétable soit en cours d'élaboration. Vous parlez d'un passage au gouvernement sous peu. On attend des résultats à ce niveau. C'est fort intéressant.

Le plan de lutte contre la berce du Caucase a été initié en 2010. Il se poursuit et qu'il avance bien.

Je note le rendez-vous à l'automne que vous nous fixez.

Si je puis me permettre, il me semble qu'il y a un élément où il y a peu d'avancée - à moins que vous ayez omis une réponse - c'est le travail par rapport à d'autres espèces exotiques envahissantes qui avait été annoncé par votre prédécesseur. Il avait fait l'objet d'un avant-projet de proposition au niveau de la majorité mais il n'a pas abouti, dans la perspective d'un travail de votre côté. Je solliciterai peut-être mes autres collègues pour relancer ce travail parlementaire.

QUESTION ORALE DE M. SAINT-AMAND À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FAUCHAGE TARDIF »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le fauchage tardif ».

La parole est à M. Saint-Amand pour poser sa question.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, depuis 1995, année européenne de la Conservation de la Nature, la Direction de la conservation de la nature et des espaces verts de la Région wallonne a lancé une action pilote de gestion écologique des bords de routes communales. L'objectif du « fauchage tardif » est de rendre les bords de routes plus accueillants pour la diversité biologique et la vie sauvage. Une convention a été signée avec 175 communes et avec la Région les inscrivant ici dans ce projet. Après plus de dix années de pratique, 15 même, de gestion différenciée, elles constatent souvent une évolution des biotopes concernés dans un sens fort intéressant.

Si les communes gèrent 58 000 km de Voiries, la Wallonie n'est pas en reste avec ses quelques 7 000 km de routes régionales. Il semblerait - et ce serait assez normal d'appliquer à nos services les pratiques que nous suscitons de la part des communes - que des instructions aient été données pour une gestion différenciée et écologique des bords de routes régionales. Cependant, en cette période critique, on relève assez peu de fauchage tardif le long des routes gérées par les différentes directions territoriales des routes, hors zones de sécurité, évidemment. Une gestion différenciée, en certains endroits, répétée depuis plusieurs années, a permis de raviver la biodiversité et donne des résultats fort intéressants. Ailleurs, par contre, le fauchage intensif se poursuit.

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les consignes qui ont été données à la Direction générale opérationnelle des routes et bâtiments en matière de gestion des bords de routes ? Le fauchage tardif a-t-il été préconisé, voire imposé ?

Si oui, pourquoi observe-t-on si peu d'endroits où il est mis en pratique ? Ne faudrait-il pas rappeler leur responsabilité aux différentes directions territoriales ? Ne devrait-on pas prévoir une signalétique qui informe les automobilistes d'une telle gestion différenciée des bords de routes, ce qui mettrait en valeur les bonnes pratiques là où elles ont lieu et qui inciterait à leur développement ?

Si non, quelles sont les raisons qui empêchent une telle pratique le long des voiries régionales - hors zones de sécurité, toujours - alors qu'elle a fait ses preuves le long des voiries communales ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame le Présidente, Monsieur le Député, petite précision, à ce jour, la convention « Bords de routes » a été signée par plus de 211 communes, ce qui atteste du succès de l'opération au niveau communal. La Province de Namur a également adhéré à l'opération ce qui a permis de réaliser de nombreuses connections avec les talus du réseau routier communal.

Le fauchage tardif est déjà pratiqué dans différents districts routiers et il figure dans les cahiers des charges.

Dans le cadre des « Actions 100 % Nature », il est prévu de renforcer la gestion écologique des dépendances vertes des infrastructures de communication. Une des fiches de « 100 % Nature » est spécifique à cela. Si c'est pratiqué dans quelques districts, il faut généraliser cette manière de faire, de manière à emboîter le pas des communes qui y adhèrent déjà largement.

Mes services de la DG01 et de la DG03 se réunissent régulièrement afin de développer le programme de fauchage tardif le long des routes et autoroutes régionales tel que prévu dans le Cahier spécial des charges « Qualiroute ». L'objectif est d'évoluer vers un réel programme de gestion différenciée des bords de routes.

Des séances de sensibilisation et de formation seront organisées à l'attention des districts routiers pour s'assurer de la bonne application des directives en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). - J'avais minimisé l'impact du fauchage tardif au niveau communal. J'ai trouvé ce chiffre

sur internet, 175 communes mais je n'oserais jurer que mes sources sont totalement fiables. C'est le résultat de ma recherche. Je me réjouis de l'ampleur de projet au niveau communal, c'est exceptionnel.

Je me réjouis que la Province de Namur ait embrayé et que le plan « 100 % Nature » en ait fait une de ses priorités au niveau des gestionnaires wallons et qu'il y ait un objectif de généralisation inscrit.

Je reviendrai vers vous pour voir si une évolution sensible a eu lieu sur le terrain et si la mesure est mise en œuvre lors de la prochaine saison, dans le souci de préservation de la biodiversité de nos bords de route.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR) D'ESNEUX »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le plan communal de développement rural (PCDR) d'Esneux ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, s'il y a bien un processus intéressant, c'est celui des plans communaux de développement rural. La réflexion est intéressante pour la gestation de ces dossiers, avec une grande participation citoyenne, une commission locale de développement rural. Il n'en demeure pas moins que ces dossiers connaissent des procédures relativement longues. Ce n'est pas toujours ce qui dure le plus longtemps qui est nécessairement le moins valable.

Mais il faut bien se dire qu'à certains moments, des procédures peuvent paraître lourdes, pour les autorités locales, mais aussi et surtout pour les citoyens qui sont en droit de voir l'aboutissement de projets auxquels ils ont participé. Il est clair que, quand ce processus devient trop long, cela pose des problèmes de crédibilité pour les uns et pour les autres, en l'occurrence pour celui qui est toujours en première ligne, le pouvoir local.

En ce qui concerne la commune d'Esneux, elle n'échappe pas à la règle. Après le long développement qui a précédé l'approbation du Plan communal de développement rural de cette commune, une décision est intervenue le 8 juillet 2010. Le plan a été approuvé pour une période de cinq ans. Des dossiers ont évidemment leur importance parmi le souci de développement de cette belle commune. Un dossier parmi ceux-ci est celui de la place de Fontin, un petit hameau de l'entité esneutoise. Le dossier aurait été envoyé le 4 octobre 2011 à votre cabinet, en tout cas vers l'administration compétente. Depuis lors, pas de nouvelle. Je ne l'ai pas ajouté sur le document écrit, mais ce que l'on entend dire, c'est qu'aucune décision ne tombera avant une certaine date d'octobre prochain, ne voulant pas faire de cadeau au pouvoir local qui ne serait pas nécessairement de la même couleur que celle du ministre. Ce sont des ragots, c'est gratuit, je me doute qu'il n'y a aucun lien qui peut être fait entre cela et la réalité.

J'aimerais alors à tout le moins savoir, Monsieur le Ministre, quel est le calendrier par rapport à ce dossier. Cette fameuse rénovation de la place de Fontin va-t-elle pouvoir être à l'ordre du jour dans les prochaines semaines, les prochains mois ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, tout d'abord, pour vous rassurer, des conseillers ou des acteurs politiques locaux, tous partis confondus, sont déjà intervenus en faveur de ce dossier, y compris les membres de l'opposition.

Ce dossier est arrivé un peu trop tard en 2011 pour pouvoir être engagé sur 2011, faute de crédits budgétaires suffisants. Il est complet, il a été examiné par le cabinet dans le premier trimestre de 2012. L'octroi d'une subvention de 750 000 euros pour la réalisation de ce projet sera inscrit à une prochaine séance du Gouvernement wallon. Je pense que cela ne devrait plus tarder.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Vous vous en doutez, Madame la Présidente, après une réponse comme celle-là, je ne peux que remercier M. le Ministre pour l'attention qu'il porte à ce dossier, en espérant que ce qu'il nous annonce puisse être la réalité dans les prochains jours.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEI À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PARTICIPATION DE L'IPW AU MIPIM DE CANNES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la participation de l'IPW au MIPIM de Cannes ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (P.S.). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai une petite série de questions sur le patrimoine, sujet qui, vous le savez, me passionne tout particulièrement.

J'ai eu l'occasion, lors du dernier MIPIM, de participer à ce salon des professionnels de l'immobilier à Cannes. Vous n'êtes pas sans savoir que ce salon est particulièrement couru et est une vitrine pour les professionnels de l'immobilier. La crise financière aidant, les projets se font parfois plus désirés, mais ce salon est quand même orienté vers la construction neuve, une tendance marquée sur les projets divers. Malheureusement, et c'est une appréciation toute personnelle, le patrimoine ne trouve peut-être pas sa place juste et légitime.

Néanmoins, ce MIPIM est un réseau de contacts, un lieu privilégié pour développer les projets. L'Institut du patrimoine wallon a, me semble-t-il, toutes les raisons d'être présent pour valoriser le travail accompli, mais surtout vendre les projets qu'il souhaite réaffecter.

Je ne sais pas, Monsieur le Ministre, quelle est votre intention en tant que nouveau ministre du patrimoine de cette participation à ce salon. L'IPW y a-t-il déjà participé par le passé ? Si tel était le cas, pourquoi n'a-t-il plus poursuivi cette participation ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, ce que je vous propose, si Mme la Présidente est d'accord, c'est qu'on puisse mener une petite mission à Cannes.

Le MIPIM, le salon des professionnels de l'immobilier, est avant tout un lieu de contact et de mise en réseau. Y participent des investisseurs, des promoteurs, des groupes immobiliers du monde entier. Ce salon accueille également bon nombre de collectivités locales françaises.

Au vu des missions immobilières de l'institut, la participation à ce type de salon vise à tenter de positionner le patrimoine dans la sphère plus économique. En outre, à l'origine, au milieu des années 2000, la demande de participation a émané de Wallonie-Bruxelles International qui avait souhaité compléter l'image de la Wallonie par une dimension plus patrimoniale et diversifiée ; ainsi, l'image de terre d'accueil des investissements.

Pour l'IPW, aux côtés des intercommunales notamment, c'est l'occasion de nouer des contacts avec des sociétés du secteur privé qui sont susceptibles de rechercher des opportunités pour lancer des opérations immobilières sur certains biens, de rencontrer des investisseurs publics dans un contexte strictement immobilier, voire parfois d'apporter des compléments d'informations sur des projets de réhabilitation qui comprennent ponctuellement des éléments classés.

Le MIPIM étant le reflet de la situation économique européenne, il est évident que les contacts établis sont plus ou moins porteurs selon les années, mais il arrive que ces contacts débouchent ensuite sur des rendez-vous ultérieurs, au moins pour faire visiter l'un ou l'autre bien classé dont s'occupe l'institut.

Ainsi, positionnement de l'organisme, diversité de l'image de la Wallonie et échange restent les trois motifs qui poussent l'institut à continuer à s'inscrire dans la démarche plus globale du stand Wallonie dans ce salon. Je pense que l'IPW a définitivement sa place dans ce stand.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (P.S.). - Je remercie tout simplement M. le Ministre pour sa réponse et l'intérêt qu'il manifeste à promouvoir le patrimoine wallon.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEI À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MONUMENTS POUVANT PARTICIPER AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les monuments pouvant participer aux Journées du Patrimoine ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (P.S.). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai été de ceux qui ont lancé ces Journées du Patrimoine quand j'étais conseiller au patrimoine auprès du Ministre Bodson. Je sais pertinemment bien que, pour être dans le catalogue des Journées du Patrimoine, il faut pouvoir répondre aux objectifs qui ont été fixés.

Je prendrai une commune au hasard, Estaimpuis. Cette commune a sollicité sa participation aux Journées du Patrimoine. Cette demande a été refusée, sous prétexte que les bâtiments que nous proposons n'étaient pas inscrits dans le Patrimoine monumental de Belgique. Je ne vous ferai pas l'injure, Monsieur le Ministre, de vous dire que ce Patrimoine monumental de Belgique attend sa mise à jour depuis près de 50 ans. Il me semble, je suis même certain, que des demandes ont, depuis des années, voire des dizaines d'années, été introduites pour revoir, revisiter, amender, inscrire de manière complémentaire des monuments à ce patrimoine monumental. Or, pour diverses raisons que je ne vais pas commenter, cela n'a pas été possible.

Monsieur le Ministre, est-ce vraiment la seule référence en matière de patrimoine que ce Patrimoine monumental de Belgique pour pouvoir être représentatif dans les Journées du Patrimoine ? Je ne vous sens pas du tout insensible à la problématique de la ruralité.

Vous n'êtes pas non plus sans savoir que, parfois, les zones rurales disposent d'un patrimoine un peu plus modeste, mais un patrimoine affectif très prononcé qu'on a envie de montrer, de faire découvrir, de partager. Les barrières sont ainsi mises pour que, d'année en année peut-être, la thématique des Journées du Patrimoine aient tendance à favoriser plutôt l'urbain que le rural, voire au détriment du rural.

Ma question ne reprend pas ce que j'avais noté sur le papier parce que j'ai cela à cœur, mais ne pourrait-on pas ouvrir ces Journées du Patrimoine au-delà de critères qui sont très stricts et qui interdisent à tout un pan du patrimoine d'être présents dans la liste des activités, malgré leur lien à la thématique de l'année envisagée.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur le Député, organisées depuis 1989 les journées du patrimoine ont été thématiques dès 1993.

Le programme de ces journées ne cessant de gonfler, des critères ont été déterminés afin de valoriser les thèmes choisis. Ces thèmes successifs ont notamment permis de mettre à l'honneur les jardins historiques, le patrimoine industriel et social, le patrimoine civil et public, le patrimoine rural, le patrimoine médiéval, le patrimoine militaire, le patrimoine moderne et contemporain. Bien des recettes de notre riche patrimoine ont donc été rencontrées permettant tant aux villes qu'aux entités rurales de participer aux journées. Ceci dit, il est vrai que depuis années, les critères de sélection sont plus sévères et mieux suivis. Ils se résument cependant en deux conditions suivantes. La première, c'est que l'activité proposée soit en phase avec le thème annoncé. En 2012, il s'agit des grandes figures de Wallonie. Ce qui signifie que la personnalité proposée doit avoir un lien direct avec le lieu choisi.

La seconde est que l'activité soit organisée dans un bien architecturale repris au patrimoine monumental de la Belgique, de la Wallonie ou dans son complètement en cours de réalisation.

J'ajoute que les agents du secrétariat des Journées du patrimoine ne sont pas seuls juges, ils sont encadrés par un comité exécutif présidé par M. Ancion, nouveau Président du comité organisateur. Ce comité organisateur ou exécutif est renforcé par la présence d'experts et tous les dossiers délicats lui sont soumis.

À votre remarque relative au patrimoine monumental de Wallonie, je souligne que ce remarquable inventaire comprend plus de 33 000 bâtiments et que le secrétariat des Journées du patrimoine prend également en compte le complètement qui lui est apporté par la collection patrimoine architecturale et territoire de Wallonie.

Je ne puis que me réjouir que 425 activités figureront au programme des journées de 8 et 9 septembre prochain. Je regrette que le projet proposé par la commune d'Estaimpuis n'ait pas été retenu d'autant que je connais votre attachement

pour le patrimoine de votre commune qui compte sur son territoire cinq monuments classés et 54 biens repris à l'inventaire.

Je suis convaincu qu'il doit être possible de trouver de liens avec la thématique 2012. C'est une porte que j'entrouve, il y a peut-être encore moyen de faire un petit quelque chose de ce côté-là. Quand on en est à 425 activités, on doit pouvoir en ajouter une.

Enfin, pour satisfaire le plus grand nombre d'organisateur potentiels et leur permettre de se préparer dans les meilleures conditions, je vous informe que j'annoncerai lors de la soirée inaugurale du 8 septembre prochain les thèmes des deux prochaines éditions des Journées du patrimoine pour que chacun puisse tranquillement se préparer et réfléchir à ses activités.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (P.S.). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je suis confiant dans l'annonce des deux prochaines thématique pour que la ruralité soit prise en compte, j'en suis déjà convaincu, ce sera plus facile de s'y insérer.

J'entends, Monsieur le Ministre, votre réponse très sympathique, très structurée, très réaliste et objective. J'entends bien aussi que ma détermination est telle que sans être dans le catalogue des Journées du patrimoine, nous allons quand même réaliser nos journées du patrimoine où nous mettrons à l'honneur une propriété privée remarquable avec un parc d'exception et que ces propriétaires privés avaient accepté d'ouvrir pour les Journées du patrimoine. On ne privera pas, en tout cas, les Estaimpuiennes, les Estaimpuiens et tous les Wallons picards, voire même tous les Wallons, de venir admirer ces richesses.

Par ma question, je ne veux pas être localiste, mais amener à une réflexion plus globale. Je sais qu'il faut des critères et je sais aussi que lorsque je m'occupais des Journées du patrimoine, il fallait ne pas accepter toutes les propositions qui nous étaient faites pour ne pas perdre de sa crédibilité. Tous ces arguments, je pense pouvoir les connaître et les apprécier.

Je demande qu'à un certain moment, lors d'une hésitation, il y ait peut-être une visite sur place ou une demande complémentaire de renseignements, on pourrait transmettre un petit diaporama. Essayons, quand c'est possible, de faire en sorte que le patrimoine qui est mis à disposition des Wallonnes et des Wallons puisse être admiré.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'IDENTIFICATION DES BIENS CLASSÉS PAR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'identification des biens classés par les nouvelles technologies ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, après des regrets, des félicitations parce que j'estime vraiment remarquable ce qui vient d'être les prémices d'un nouveau développement de découvertes du patrimoine.

L'Institut du patrimoine wallon et le Département du patrimoine du service public de Wallonie, en collaboration avec le Commissariat général au tourisme, souhaitent allier vieilles pierres et technologies modernes sous la forme d'une nouvelle identification des biens classés en Wallonie. Après le lancement d'une première application mobile développée à l'occasion des dernières Journées du patrimoine, les premiers monuments en ont été dotés et d'autres lots devraient suivre en flux continu. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous remercier, de vous féliciter ainsi que vos administration respectives.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous dresser un premier bilan de cette opération ? Combien de monuments sont d'ores et déjà équipés, avec quelle répartition géographique et typologique ? Quel montant a été consacré à cette opération ?

Quel calendrier envisagez-vous pour le futur ? Combien de bâtiments en seront équipés annuellement, pour quels montants ? Sur quelle base les choix seront-ils effectués ? Disposez-vous déjà d'une première évaluation de cette

opération en termes notamment d'exploitation de l'outil par les utilisateurs, même si je me rends bien compte qu'en posant cette question si tôt, il est très difficile d'avoir déjà une première évaluation vu le nombre restreint de semaines qui nous sépare de la mise en place de cette opération ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, effectivement, constatant comme tout le monde que les nouvelles technologies mobiles pouvaient apporter une amélioration notable à l'ancienne identification des biens classés en Wallonie via une notice, des illustrations et d'éventuelles vidéos, mon prédécesseur a décidé d'entreprendre cette opération d'envergure.

La mise en œuvre et la gestion du marché public de fabrication de ces nouvelles plaques comprenant à la fois l'écusson bleu et blanc, symbole de la protection du monument, mais également trois modes de connexion vers une plateforme informatique accessible aux téléphones intelligents - url à encoder, code QR à scanner ou puce FNC à détecter - a été confiée à l'Institut du Patrimoine wallon tout comme la rédaction des notices.

La traduction en trois autres langues - néerlandais, allemand et anglais - est prise en charge par le Commissariat général au Tourisme alors que le Département du patrimoine procède au placement des nouvelles plaques avec l'aide des services travaux des communes concernées. J'ai d'ailleurs pu inaugurer la première de ces plaques à Lessines à Notre Dame aux Roses il y a quelques semaines.

Le lot 1 du marché public et les 250 premières notices ont été réalisés dans les temps impartis. Les traductions sont presque achevées. Le placement se poursuit progressivement.

Les nouveaux écussons ont déjà été placés - ou le seront très prochainement - sur 256 monuments répartis sur toutes les provinces, des monuments jugés emblématiques, des biens inscrits ou candidats au Patrimoine mondial, le Patrimoine exceptionnel de Wallonie, le patrimoine des idées, quelques biens des communes - Jodoigne et Lessines notamment - quelques monuments liés à la première guerre mondiale.

Parmi les églises ouvertes concernées figurent trois monuments de votre entité : les églises de Saint-Amand à Bailleul, de Saint-Léger et de Saint-Vaast à Évregnies.

Au niveau du calendrier, le lot 2, qui concerne 250 biens classés, sera réalisé en 2012. La rédaction des notices et la recherche des clichés sont en cours.

Ensuite, 500 biens par an seront équipés pour couvrir, en environ cinq ans, l'ensemble des biens classés de Wallonie.

Pour le lot 2 et les lots suivants, les biens sont retenus sur base d'un certain équilibre géographique et en fonction de l'actualité, en tenant compte par exemple d'un week-end du patrimoine.

En ce qui concerne le budget pour le lot 1, le montant de la réalisation des plaquettes est de 10 541 euros. La traduction étant du ressort du Commissariat général au Tourisme, c'est M. Furlan qui pourrait vous renseigner sur le montant que cela peut représenter.

Je rappelle que le reste du travail a été accompli par les agents de l'IPW et que le placement est confié à des attachés du SPW accompagnés par des services communaux.

Un budget de 20 000 euros sera alloué par tranche de 500 biens. L'avantage de ce système est qu'il est tout à fait évolutif ; on peut, à tout moment, ajouter et mettre à jour les informations ou encore ajouter des vidéos. L'évolution de nos appareils téléphoniques va permettre, de plus en plus, de consulter les informations très pratiques sur les sites que l'on peut ainsi visiter en toute connaissance de cause.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Madame la Présidente, je me réjouis de la réponse apportée par M. le Ministre et surtout du développement encore possible de ces nouvelles technologies pour faire prendre conscience de l'importance de notre patrimoine, surtout de son implication et de son intégration dans notre paysage wallon.

QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AVENIR DE L'ARCHÉOFORUM DE LIÈGE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avenir de l'Archéoforum de Liège ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, l'Archéoforum de Liège est une infrastructure de 3 725 m², dimensions qui en font le plus grand d'Europe - j'ai lu cela sur leur site web - d'où l'importance du projet. De la préhistoire aux périodes les plus récentes, chaque étape de l'histoire de Liège s'y trouve illustrée par des vestiges archéologiques, tant mobiliers qu'immobiliers.

Situé sous la place Saint-Lambert - je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de visiter l'Archéoforum -, ce projet ambitieux tente de faire le lien entre la place et son sous-sol, le présent et son passé. Il présente les vestiges au public mais accueille aussi des missions plus larges de valorisation du patrimoine, dans une optique de valorisation de l'équipe et de son enrichissement. L'Archéoforum participe également à la vie culturelle liégeoise en proposant des animations pour les adultes comme les enfants.

J'ai déjà rappelé l'ampleur de ce projet, ce n'est en rien un projet sous-localiste. Il y a également l'échéance de 2017. Je pense, en outre, que c'est un projet pilote. Je me demande s'il y a des comparables en Wallonie, si on peut comparer les atouts et les faiblesses. Malheureusement, l'Archéoforum connaît d'importants problèmes financiers. Le nombre de visiteurs attendus - 30 000/an - est loin d'être atteint : 14.500 visiteurs, l'an dernier. M. Joris, administrateur général de l'IPW, annonçait récemment la nécessité d'une restructuration de l'outil, pour réduire les coûts de fonctionnement.

Monsieur le Ministre, hors les déboires ou les déficits que l'on peut lire dans la presse, quel est l'état exact des finances de l'Archéoforum ? Comment ont-elles évolué depuis 2003, date de l'inauguration ? Quelle sont les sources de son financement ? Une catégorie de coûts particulière - personnel, conservation des vestiges - a-t-elle singulièrement évolué ?

La conservation des vestiges, simultanément à leur présentation in situ au public, a demandé l'installation de plusieurs systèmes de contrôle de régulation du niveau hydrométrique et de la température ambiante, de procéder au traitement de la condensation présente au plafond de la dalle de couverture et de réguler le nombre de visiteurs admis simultanément sur le site. Quand on veut à la fois conserver et faire visiter en même temps, cela nécessite quelques aménagements. D'autre part, la valorisation et l'enrichissement des connaissances d'un personnel très qualifié font partie du cœur du projet.

Monsieur le Ministre, une de ces missions fondamentales est-elle remise en question ? Quelles pistes de solution sont aujourd'hui envisagées pour que ce projet évolue favorablement ? Je serai, en effet, très triste que l'on réduise un projet qui était à ce point ambitieux. J'avais envie de dire « pilote » mais je ne sais pas s'il y a des équivalents en Wallonie. Vous allez peut-être m'éclairer sur le sujet.

Je ne voudrais pas que ce projet soit finalement réduit à quatre salles de visite d'un patrimoine qui est quand même très particulier et dont l'accès était bien organisé et très particulier. C'est là le cœur de ma question. Les enseignements sur d'autres projets en Wallonie sont les bienvenus. Si vous avez des exemples, je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Madame la Députée, l'Archéoforum, lors de sa création en 2003, était un projet ambitieux puisqu'il n'était pas évident, après le sauvetage de justesse des vestiges au début des années 90, d'assurer ensuite leur ouverture permanente au public.

Pas évident, car ces vestiges souffrent d'un double handicap : d'abord, ils sont tout sauf spectaculaires puisque ce sont des fondations d'édifices disparus, des éléments de constructions romaines et médiévales entremêlés, mais rien qui puisse a priori attirer l'œil non averti. Ensuite, ces vestiges souterrains sont cachés sous une place et rien que pour ce motif, ils ne sont pas a priori remarquables.

C'est donc déjà tout à l'honneur de l'équipe de l'Archéoforum d'avoir réussi à attirer en ces lieux plus de 130 000

visiteurs payants sur l'ensemble des années depuis son ouverture. Actuellement, le nombre de visiteurs payants annuels se situe autour de 14 500 - c'est cela qui est largement insuffisant. Si on veut même creuser un peu plus sur ce que représentent ces 14 500, si on devait y retirer les classes, les visites organisées des enfants, il ne resterait pas grand chose.

Il est vrai qu'au départ, l'IPW avait pour objectif la fourchette haute de 30 000 visiteurs payants et je dirais pour faire le lien après avec les aspects financiers et personnels, que l'outil avait donc été dimensionné en conséquence, en termes de personnel affecté à ce lieu. Si on s'attendait à recevoir 30 000 personnes, on avait calculé le personnel nécessaire en conséquence.

Sur les aspects financiers – vous parliez de projets équivalents en Wallonie -, j'aime autant qu'il n'y ait pas de projets équivalents en Wallonie parce que là, c'est assez catastrophique.

Les recettes de l'Archéoforum, ventes de billets d'entrée et ventes à la boutique, se situent autour de 75 000 euros par an ces cinq dernières années. Les coûts, eux, qui sont pris en charge par l'IPW, tournent autour de 800 000 euros par an dont 600 000 euros pour le personnel. Les 200 000 euros restants se répartissent grosso modo pour moitié entre des frais fixes de climatisation et d'éclairage du site et pour moitié entre des frais d'animation, de promotion et d'organisation de manifestations diverses. 75 000 euros de recettes ; 800 000 euros de dépenses.

La catégorie de coûts qui a le plus nettement évolué est celle du personnel. Celui-ci était composé de huit agents au départ : cinq guides dont quatre universitaires, un technicien, une secrétaire, une directrice. Il est progressivement passé à dix agents à durée indéterminée et un agent sous contrat temporaire.

Si on compare avec d'autres outils ouverts au public tels que les Abbayes de Stavelot et de Villers ou le Préhistosite de Ramioul à Flémalle, chaque visiteur de l'Archéoforum a coûté 50 euros de subsides régionaux en 2009 et 53 euros en 2010, tandis que ces montants étaient respectivement de 14 pour les visiteurs de l'Abbaye de Stavelot, de 18 euros pour ceux du Préhistosite et de 28 euros pour ceux de Villers. Ce sont des chiffres élevés, mais tel est le coût de la culture et du patrimoine... Mais on est quand même dans un rapport entre 14 et 16 euros pour les lieux qui sont fortement visités et plus de 50 euros l'Archéoforum.

Un visiteur de l'Archéoforum coûte donc deux à trois fois plus que celui d'un autre outil public dans le secteur patrimonial. C'est pour ces motifs, dans une période où la compression des moyens publics impose de faire des choix, que la direction de l'IPW a mis en chantier un nouveau projet pour tenter de repartir dès l'an prochain avec un mode de fonctionnement moins coûteux. Son objectif est d'arriver à un coût similaire à celui des sites de Stavelot ou de Villers, par exemple, qui bénéficient chacun d'une subvention régionale annuelle de l'ordre de 500 000 euros.

Je peux vous rassurer sur le fait que la mission fondamentale de rendre accessible aux Liégeois les traces de leur histoire millénaire sous la place St Lambert n'est absolument pas remise en cause. Mais demain, les visiteurs y seront épaulés par de nouvelles technologies permettant de visualiser les bâtiments anciens, et non plus systématiquement par un guide, et je crois que c'est le cas dans à peu près tous les musées et sites patrimoniaux du monde.

Au vu des chiffres ci-dessus et de l'option prise en terme de réorganisation des types de visites, l'IPW a donc dû annoncer voici dix jours à quatre de ses collaborateurs engagés sous contrat à durée indéterminée et à l'agent temporaire, qu'en raison de cette réorganisation, ils ne pourraient plus faire partie de l'équipe de l'Archéoforum.

Mais l'IPW est, par ailleurs, un outil auquel de nouvelles missions sont régulièrement confiées. Dans toute la mesure du possible, les agents ne doivent évidemment pas pâtir des choix stratégiques de 2003 ou de ceux d'aujourd'hui.

Comme la direction de l'IPW a pu l'annoncer jeudi dernier lors d'une réunion avec les organisations syndicales, des pistes internes à l'IPW seront minutieusement étudiées afin de reclasser éventuellement les agents en question. Il n'est pas dans notre intention de garder des agents pour le principe de les garder. Il faut trouver de nouvelles missions à leur confier au sein de l'IPW. Aujourd'hui, l'Archéoforum peut fonctionner avec moins de personnel car il y a des projets en matière d'utilisation d'autres technologies mais aussi, il y a moins de fréquentation que celle qui était normalement attendue.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je vous avoue que je ne sais que penser. Le coût au visiteur par an que vous annoncez est élevé, à cause du personnel qui est nombreux. On réduit le personnel et donc le coût va diminuer. Si on reclasse le personnel au sein de l'IPW, cet Archéoforum qui fait partie du patrimoine de l'IPW, pourrait servir à effectuer une tournante. Je peux comprendre que ce soit compliqué car les comptes sont séparés. C'est de bonne gestion. Cela tourne un peu en rond. Je n'ai rien contre les Ipads mais comme les agents restent là, pourquoi ne pas laisser affectés à

l'Archéoforum ? Cela me pose question, on tourne un peu en rond de mon point de vue.

INTERPELLATION DE MME CREMASCO À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE PRÉSENT SUR LE SITE VAL SAINT-LAMBERT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cremasco à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'intégration et la valorisation du patrimoine présent sur le site Val Saint-Lambert».

La parole est à Mme Cremasco pour développer son interpellation.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, les cristalleries du Val-Saint-Lambert sont implantées sur un site emblématique à plus d'un titre pour la ville de Seraing, l'agglomération liégeoise, mais aussi pour la région tout entière.

En effet, le site présente un intérêt patrimonial tant au niveau des bâtiments liés à la cristallerie, que ceux liés à la sidérurgie, ou à la vie monastique. Le site présente également des éléments de patrimoine naturel.

Le château du Val, restauré, abrite aujourd'hui le Cercle de Wallonie et témoigne du prestigieux passé et présent du site. Un hôtel de haut standing pourrait d'ailleurs venir compléter cette offre.

Monsieur le Ministre, un projet de développement est aujourd'hui à l'étude dans un RUE (Rapport Urbanistique Environnemental). Il envisage, entre autres, d'implanter sur le site un centre commercial et un centre de loisirs constitué d'un Aquapark et d'une piste de ski artificiel. Il y a un grand écart entre ce projet et l'aspect patrimonial !

Monsieur le ministre avez-vous pris connaissance de ce projet ? Etant donné les caractéristiques du site pensez-vous qu'un axe patrimonial fort soit suffisamment défini ? La préservation et l'intégration des bâtiments à caractère patrimonial est-elle garantie ? Si oui, comment ? Quelles seront les conditions à respecter ?

Les activités proposées n'apparaissent pas comme directement complémentaires à celles d'une cristallerie et de son évolution contemporaine. Pensez-vous que le projet pourrait davantage se construire autour de l'évolution de ce patrimoine vivant ou cette option doit-elle être d'ores et déjà abandonnée ?

En ce qui concerne les projets d'Aquapark et de piste de ski, garantissent-ils aujourd'hui une bonne intégration au patrimoine monumental et la préservation du patrimoine naturel ? Si oui, comment ?

Enfin, de quels projets du même type en Wallonie pourrait-on s'inspirer ? Quelles en sont les forces et les faiblesses identifiées ?

On est là devant un site emblématique, très beau, qui est reconnu, et qu'en fait-on ? Ce projet arrive en confrontation avec l'aspect patrimonial. C'est un débat assez vif à Liège. Je voulais savoir ce que vous en pensiez.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Madame la Députée, le site du Val-Saint-Lambert à Seraing est un site d'un très grand intérêt historique et archéologique, que je ne connais pas. On pourrait faire une visite groupée avec l'Archéoforum. Il a été occupé, dès le deuxième quart du 13e siècle, par une abbaye cistercienne, ensuite par les célèbres cristalleries dès le début du 19e siècle.

Plusieurs bâtiments y sont classés comme monuments: les vestiges de la première abbaye du 13e siècle renfermant la salle capitulaire; le scriptorium et le dortoir; la maison des Etrangers du 17e siècle; les bâtiments de l'abbaye du 18e siècle. La cour plantée de tilleuls et de tulipiers de Virginie est également classée comme site.

Les biens classés comme monuments ont été restaurés au cours de ces dix dernières années, à l'exception de la Maison des Etrangers, inscrite sur la liste des biens menacés de l'Institut du Patrimoine wallon.

Il est évident que le Département du patrimoine serait particulièrement attentif au développement d'un projet tel que celui que vous évoquez.

Je rappelle cependant que seuls les projets portant sur les parties classées relèvent de la matière traitée par le Département du Patrimoine. Le projet que vous évoquez semble se développer à l'extérieur des limites protégées par le classement. Il ne relève dès lors pas de mes compétences. Si ce projet affectait les monuments classés, les procédures en la matière devraient bien entendu être respectées.

Par ailleurs, le patrimoine classé de ce type et de cette envergure est fréquemment affecté à de nouvelles fonctions. Il doit continuer à vivre et ne doit pas être systématiquement considéré comme une matière figée, incapable d'évoluer. Le site même du Val Saint-Lambert est un bel exemple d'évolution en lui-même: il est passé d'une occupation monastique à une occupation industrielle, en réutilisant l'ensemble des bâtiments anciens, tout en s'agrandissant. Ce sont ces deux occupations successives qui font tout l'intérêt de ce site aujourd'hui.

D'autres monuments et sites classés ont connu une « réaffectation » de type touristique et culturelle qui a permis la restauration et la mise en valeur des éléments protégés. C'est le cas par exemple de l'ancienne abbaye de Stavelot ou du site minier de Blegny. Une affectation commerciale ou du logement peuvent également bien s'intégrer dans un complexe classé.

Tout dépend du projet. Sur plusieurs projets, avec Paul Furlan, on doit organiser nos interventions respectives sur des lieux, parce qu'une partie est classée, on y veut un développement touristique ou culturel proche. Donc, il faut pouvoir intégrer l'ensemble. On travaille sur un projet de ce type à l'abbaye d'Aulnes à Thuin.

Mme Cremasco (Ecolo). - Avez-vous déjà été contacté pour ce projet ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Non.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci pour la fin de votre intervention. Un moment, j'ai eu un peu peur, les bâtiments n'étant pas tous classés mais présentant tous un intérêt patrimonial. Dire qu'ils ne sont pas classés et que l'on s'en fiche, non ! Sur un site de ce prestige, cela mérite une intégration soignée.

Je suis étonnée que vous n'ayez pas encore été saisi du dossier. C'est maintenant qu'il faut agir, il faut essayer de déboucher sur un projet intéressant. Loin de moi l'idée de ne pas promouvoir la reconversion, voire la revisite complète de sites patrimoniaux pour pouvoir les utiliser. Les réinventer, cela demande de les connaître, c'est un art !

Cela ne m'étonne que l'investisseur ne vous ait pas contacté, tant le projet est de grande ampleur.

Le RUE est en cours, l'administration l'a déjà analysé. Voilà, un homme prévenu en vaut deux !

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Il est possible que vu l'ampleur du projet, les éléments de patrimoine qui s'y trouvent ne soient vraiment qu'un détail par rapport au reste et que nous allons être interpellés, nous, justement en phase de concrétisation sur la manière de préserver les différents lieux et de tenir compte des contraintes liées à leur classement. Mais en tout cas, ils n'ont pas abordé avec nous le sujet sous l'angle « patrimoine ».

Mme Cremasco (Ecolo). - Et pourtant, dans le RUE, c'est une dimension qui est importante pour l'administration, la dimension a été révélée comme importante même dans l'aménagement général du site et dans sa prise en considération, par ailleurs, dans l'ensemble du détail des bâtiments. Il y a du boulot. Et quand on voit ce que l'administration demande comme recensement patrimonial et caetera, et même individuellement, il y a effectivement beaucoup de pièces patrimoniales, mais globalement, même par rapport à l'approche, celle-ci est-elle cohérente ou pas avec le site et son prestigieux passé et son prestigieux futur ? Je rêve qu'il en soit ainsi, évidemment. Je ne dis pas qu'il faut laisser tout en l'état, d'autant que cela mérite d'être réhabilité et que ce n'en sera que mieux.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Yves Binon, MR
Mme Véronica Cremasco, Ecolo
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Xavier Desgain, Ecolo
Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente
M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Marc Elsen, cdH
Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme N. Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes
M. Gilles Mouyard, MR
M. Christian Noiret, Ecolo
Mme Marianne Saenen, Ecolo
M. Olivier Saint-Amand, Ecolo
M. Daniel Senesael, PS
Mme Christine Servaes, cdH
Mme Isabelle Simonis, PS
M. Michael Stassart, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
CPSR	Commission provinciale de sécurité routière
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGARNE	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
IGP	Indication géographique protégée
IPW	Institut du patrimoine wallon
MAE	mesures agri-environnementales
MIPIM	Marché international des professionnels de l'immobilier
PAC	la politique agricole commune
PIB	produit intérieur brut
RN	Route nationale
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPW	Service public de Wallonie